



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2^E SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE
DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019
(1^{ÈRE} JOURNÉE)
MANDATURE 2018-2021**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI 28 È 29 DI NUVEMBRE DI U 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019**

S O M M A I R E
Journée du 28 NOVEMBRE 2019

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 46

Le Président TALAMONI **15/17**

Le Président SIMEONI **16/17**

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2019/O2/102 déposée par Mme Laura FURIOLI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant le suivi des prix en grande distribution** **18**

Question n° 2019/O2/109 déposée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fumu a Corsica » **concernant le point d'étape relatif à la conférence sociale** **19**

Question n° 2019/O2/106 déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant la « guerre des ondes »** **25**

Question n° 2019/O2/107 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **concernant ledéveloppement économique et labellisation de la filière « Corail »** **28**

Question n° 2019/O2/108 déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » concernant la problématique des déchets	31
Question n° 2019/O2/103 déposée par Mme ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera » concernant la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants	35
Question n° 2019/O2/104 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom du groupe « Andà per Dumane » concernant la formation et l'emploi	39
Question n° 2019/O2/105 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » concernant les confréries	41
Allocution du Président Jean-Guy TALAMONI	45
Allocution du Président Gilles SIMEONI	48

<p>RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p>
--

Raportu n° 351 : Mandatu spiciali attribuitu a una diligazioni di cunsiglieri di l'Assemblea di a Giuventù

Rapport n° 351 : Mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù

Présentation du rapport du Conseil exécutif **50**

VOTE du rapport **50**

Raportu n° 377 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu e di ristorazione d'intervenenti esteriore in u quattru di i travagli di a cummissione in carica di e problematiche di violenze in Corsica

Rapport n° 377 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la commission en charge des problématiques de violences en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	50
VOTE du rapport	51
Raportu n° 384 : Cumpusizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù	
Rapport n° 384 : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	51
VOTE du rapport	51

COMMUNICATION RELATIVE A L'EXPOSITION SUR LES DROITS DES ENFANTS :

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge des domaines santé et social	52
Président Jean-Guy TALAMONI	54

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE

Raportu n° 340 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à u Prugramma Interreg Italia-Francia Marittima 2014-2020 - Prughjettu CAMBIO VIA

Rapport n° 340 : Participation de la Collectivité de Corse au Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 - Projet CAMBIO VIA

Présentation du rapport du Conseil exécutif	55
VOTE du rapport	57

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 347 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 347 : Convention de subvention FSN (Fonds pour la Société Numérique) entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France très haut débit concernant le financement du projet très haut débit de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 57

VOTE du rapport 59

Raportu n° 348 : Cunvenzione di messa à dispusizione di una strada di geniu civile pè i cavi di cumunicazione elettroniche nantu à i dumini publichi ferruviarri è stradali di a Cullettività di Corsica à u benefiziu di Corsica Fibra

Rapport n° 348 : Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de Corsica Fibra

Présentation du rapport du Conseil exécutif 59

VOTE du rapport 60

**GIUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

Raportu n° 383 : Sport - Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivu di Corsica : Aghjustu di a categoria « Ghjudici è arbitri di altu livellu » è individualizazione

Rapport n° 383 : Sport - Ambassadrices et Ambassadeurs Sportifs de Corse : Ajout de la catégorie « juges et arbitres de haut niveau » et individualisations

Présentation du rapport du Conseil exécutif 61

VOTE du rapport 62

VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

Raportu n° 355 : Terza individualizzazioni Aiuti à i fieri

Rapport n° 355 : Troisième individualisation aides aux foires

Présentation du rapport du Conseil exécutif 63

VOTE du rapport 64

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Raportu n° 342 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu a l'assestu di l'anziana RD 420 - traversa di Quenza

Rapport n° 342 : Convention de financement relative à l'aménagement de l'ex. RD 420 - traverse de Quenza

Présentation du rapport du Conseil exécutif 64

VOTE du rapport 65

Raportu n° 343 : Cunvinzioni relativa à a missa à dispusizioni di l'arghjini di Campu di l'Oru

Rapport n° 343 : Convention relative à la mise à disposition des digues de Campu di l'Oru

Présentation du rapport du Conseil exécutif 66

VOTE du rapport 67

Raportu n° 353 : Trasporti sculari

Rapport n° 353 : Création de circuits de transports scolaires

Présentation du rapport du Conseil exécutif 67

VOTE du rapport **68**

Raportu n° 360 : Cunvenzione chì custituisce un gruppamentu di cumande pè a realizazione di i studii di sicurezza (EISA) è di cunfurmità in quantu à i travagli di rinforzu è à a messa à e norme di a pista è di i taxiways nantu à u campu d'aviazione d'Aiacciu

Rapport n° 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte

Présentation du rapport du Conseil exécutif **69**

VOTE du rapport **69**

Raportu n° 372 : Aghjustu n° 2 à u quaternu di cariche di a cuncessione di u Portu d'asgiu di Bastia (Vechju Portu)

Rapport n° 372 : Avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du Port de plaisance de Bastia (Vieux Port)

Présentation du rapport du Conseil exécutif **70**

VOTE du rapport **72**

Raportu n° 371 : Mudifica di u pianu di finanziamentu di l'operazione di riparazione di l'opere marittime di u Vechju Portu di Bastia è di a strada di u fronte di mare

Rapport n° 371: Modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer

Présentation du rapport du Conseil exécutif **72**

VOTE du rapport **74**

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

Raportu n^u 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi

Rapport n° 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024

Présentation du rapport du Conseil exécutif 74

DISCUSSION GENERALE 91

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 345 : Mudellu di cunvenzione di residenza d'artistu - CCRPMC

Rapport n° 345 : Convention type de résidence d'artiste - CCRPMC

Présentation du rapport du Conseil exécutif 115

VOTE du rapport 116

Raportu n^u 349 : Trasferimentu di prupietà di a Cullettività di Corsica à a cumuna di Lucciana di averi archeulogichi mubiliari isciuti da operazione d'archeulugia priventiva « deviazione di a Canonica » di u situ di Mariana

Rapport n° 349 : Transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » du site de Mariana

Présentation du rapport du Conseil exécutif 117

VOTE du rapport 118

Raportu n^u 361 : Cunvenzione d'uggettivi è di mezi cù u canale France 3 Corse Via Stella pè u 2019 è individualizazione di crediti di u prugramma N4423C (Cultura - Investimentu).

Rapport n° 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 CORSE VIASTELLA pour l'année 2019 et individualisation de crédits du programme N4 423C (Culture Investissement)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	118
VOTE du rapport	121
 Raportu n^u 362 : Approvu di a cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura animata 2017-2019 trà u Statu, u Centru Naziunali di u sinemà è di a fiura animata è a Cullittività di Corsica	
 Rapport n^o 362 : Approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	121
VOTE du rapport	124
 Raportu n^u 369 : Approvu di e mudalità di messa in opera di u dispositivu « Eco migliurenza » (vantaghju per l'eco pruduzione) è di e mudifiche di u rigulamentu di l'aiuti Cultura pè e misure : 3.11 (aiutu à i stabilimenti sinematugrafichi) - 4.7 (aiutu à a pruduzione di opere sinematugrafiche) - 4.9 (aiutu à a pruduzione di serie) et 4.11 (aiutu à a pruduzione di telefilm)	
 Rapport n^o 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures : 3.11 (aide aux établissements cinématographiques) - 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma) - 4.9 (aide à la production de séries) et 4.11 (aide à la production de téléfilms)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	124
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	128
 Raportu n^u 378 : Aduttazione di u rigulamentu di u premiu di i lettori di Corsica	
 Rapport n^o 378 : Adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	128
DISCUSSION GENERALE	129

VOTE du rapport**133**
**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n^u 368 : « Da l'ortu à u piattu : avviera di un sistemu d'alimentazione à longu andà nantu à un territoriu pè appruvistà a risturazione cullettiva », prugettu mossu da l'EPLFPA di u Borgu

Rapport n° 368 : « Da l'ortu à u piattu : vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l'EPLFPA de Borgu

Présentation du rapport du Conseil exécutif

134

DISCUSSION GENERALE

135

VOTE du rapport

138
CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 379 : Cunvenzione di cullaburazione di ricerca CCRPMC - Università di Corsica - CNRS

Rapport n° 379 : Convention de collaboration de recherche CCRPMC - Université de Corse - CNRS

Présentation du rapport du Conseil exécutif

138

VOTE du rapport

139
LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 357 : Premiu Andria Fazi 2019

Rapport n° 357 : Prix Andria FAZI 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	140
VOTE du rapport	140

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT
--

Raportu n° 365 : Messa in opera di u pianu du conca d'adattazione a u cambiamentu climaticu - azzione proprie di a Cullettivita di Corsica.

Rapport n° 365 : Mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	141
DISCUSSION GENERALE	142
AMENDEMENT	147
VOTE du rapport	149

Raportu n° 366 : Revisione du u schema direttore d'accunciamentu e di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica

Rapport n° 366 : Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	150
VOTE du rapport	152

SUCIALE - SALUTE / SOCIAL – SANTÉ
--

Raportu n° 341 : Aghjustu à a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u spidali d'Aiacciu

Rapport n° 341 : Avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'hôpital d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 152

VOTE du rapport 153

Rapport n° 358 : **Cunvenzione di finanziamentu di u gruppamentu d'interessu publicu Casa di l'adulescenti di Bastia**

Rapport n° 358 : Convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif 153

DISCUSSION GENERALE 154

VOTE du rapport 156

Rapport n° 359 : **Cunvinzioni tipu relativa à i scunciaturi vulintarii incù medicini**

Rapport n° 359 : Convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses

Présentation du rapport du Conseil exécutif 157

DISCUSSION GENERALE 157

VOTE du rapport 158

Rapport n° 364 : **Messa à disposizioni di i lucali di a Casa di quartieru di i Canni-Aiacciu**

Rapport n° 364 : Mise à disposition de locaux de la Maison de quartiers des Canni-Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 158

VOTE du rapport 159

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 344 : Participazione di a CdC à e spese di funziunamentu 2019 di l'osteria amministrativa AGRIA

Rapport n^o 344 : Participation de la Collectivité de Corse aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant inter-administratif (AGRIA)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 160

VOTE du rapport 161

Raportu n^u 346 : Affare CdC / M. Barnay ordinanza di tassazione : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia

Rapport n^o 346 : Affaire CdC / M. Barnay ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 161

VOTE du rapport 162

Raportu n^u 350: Affare CdC / M. Barnay : delegazione à u presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia

Rapport n^o 350 : Affaire CdC / M. Barnay : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 162

VOTE du rapport 163

Raportu n^u 352 : Affare CdC / SARL ANTONIOTTI / SARL SOCOTRA : delegazione à u presidente di u Cunsigliu Esecutivu per fà causa in ghjustizia

Rapport n^o 352 : Affaire CdC / SARL ANTONIOTTI / SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 163

VOTE du rapport	164
------------------------	------------

RISORSE UMANE/ RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 339 : Mudifica di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica - Criazioni e trasformazioni di posti

Rapport n° 339 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Création et transformation de postes dans les établissements d'enseignement

Présentation du rapport du Conseil exécutif	165
--	------------

VOTE du rapport	166
------------------------	------------

Raportu n° 356 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica à a cumuna di LUCCIANA

Rapport n° 356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de LUCCIANA

Présentation du rapport du Conseil exécutif	166
--	------------

VOTE du rapport	167
------------------------	------------

Raportu n° 373 : Ditarminazioni di i parcintuali par l'avanzamentu di gradu in senu à a Cullittività di Corsica

Rapport n° 373 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	167
--	------------

DISCUSSION GENERALE	169
----------------------------	------------

VOTE du rapport	171
------------------------	------------

Raportu n° 375 : Mudifica di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019

Rapport n° 375 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	172
DISCUSSION GENERALE	173
VOTE du rapport	174

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 46.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer avec un peu de retard. Je vous en donnerai la cause. Merci de vous asseoir à vos places respectives.

Bien. Est-ce que le Président du Conseil exécutif est dans les parages ? Il faudrait lui demander, s'il le veut bien, de venir pour l'ouverture de la séance.

Nous allons donc ouvrir cette séance.

Chers collègues, avant de commencer la séance par les questions orales, permettez-moi deux mots d'explication quant à ce retard et quant aux conditions techniques de l'organisation de nos travaux aujourd'hui et demain. Comme vous le savez, la nouvelle collectivité doit adopter avant la fin de l'année un régime harmonisé des temps de travail pour l'ensemble des personnels. En juin, vous avez adopté le cadre de droit commun pour l'ensemble des administrations et convenu que certaines catégories dans les secrétariats généraux des organes exécutifs délibérant et consultatif feraient l'objet d'un rapport complémentaire, ce rapport devant intervenir au plus tard à la prochaine session.

À ce sujet, des discussions ont lieu, depuis plusieurs mois, entre l'équipe de direction du secrétariat général de l'Assemblée et la direction générale des services. Un relevé de conclusions a été transmis en début de semaine, sous forme de pré rapport, qui ne reprend aucunement le contenu des discussions et surtout n'apporte aucune solution concrète aux difficultés principales qui se posent. De ce fait, le secrétariat général de l'Assemblée se trouve aujourd'hui dans une contradiction qui consiste à appliquer strictement les obligations légales de temps de travail tout en assurant la couverture de la session qui, comme vous le savez,

déborde souvent de ces amplitudes. Aucun renfort n'étant évoqué dans le projet de rapport, le secrétariat général risque de ne pas être en mesure d'assurer la couverture de nos travaux au-delà de 20 heures.

Je comprends parfaitement cette position émanant d'agents placés sous mon autorité fonctionnelle et tenais à vous en informer, Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Exécutif, mes chers collègues. Je propose d'ailleurs au Président du Conseil exécutif que nous puissions avoir un échange à ce sujet dans le courant de la journée.

Avant cette session, j'ai reçu ce matin longuement l'équipe de direction du secrétariat général de l'assemblée et nous en sommes là à cette heure. Vous comprenez bien que cette session risque d'être perturbée, avec un ordre du jour qui est quand même un ordre du jour important. Comme cela, chacun a en tête, je dirais, l'ensemble de la problématique et il faudra peut-être faire des choix et définir des priorités et sûrement aussi rencontrer les responsables du secrétariat général, de manière à lever ces difficultés au plus tôt. Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du secrétariat général.

Je viens d'apprendre avant de rentrer dans l'hémicycle pour la session, et votre mécontentement, et la forme à travers laquelle vous avez choisi de l'exprimer. J'en prends acte. Je ne peux que vous réaffirmer ce qui est ma règle de principe et qui, bien sûr, vaut pour vous, et ce d'autant mieux que je connais les contraintes qui s'attachent aux fonctions que vous exercez et le caractère indispensable au bon fonctionnement de l'institution de votre engagement qui ne s'est jamais démenti. Ma porte vous est bien sûr ouverte, et nous allons parler tout de suite de tous ces problèmes. La seule chose que je regrette, et je ne peux que le dire publiquement aussi parce qu'il n'y a pas eu d'autre espace pour le faire avant, c'est que vous êtes placés sous l'autorité fonctionnelle du président de l'Assemblée de Corse et je comprends tout à fait que vous soyez ouverts auprès de lui des difficultés rencontrées, mais vous auriez pu aussi et vous auriez dû aussi, à mon avis, me saisir directement, dès lors que vous aviez constaté un désaccord, sur le fond duquel nous aurons à parler, mais dès lors que vous aviez constaté un désaccord avoué avec votre hiérarchie, notamment avec le directeur général des services. Vous auriez dû me saisir et de la difficulté et de votre mécontentement et

si vous l'aviez fait, vous savez que j'aurais créé les conditions pour que vous n'ayez pas besoin de le manifester dans les termes que vous avez choisis. Je voulais vous le dire. Je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur le Secrétaire général dès que j'ai été informé par le Président de l'Assemblée de Corse de la difficulté. Je vous le redis publiquement. Au-delà de ces aspects de forme, ce qui compte, c'est le fond et le fond, c'est que vous puissiez travailler, vous comme l'ensemble des fonctionnaires de la Collectivité de Corse, dans de bonnes conditions.

Le Président TALAMONI

Bien effectivement, ce qui compte, c'est le fond. Mais je dois dire donc puisque, bien entendu, il n'est pas d'usage que les fonctionnaires s'expriment en séance publique, qu'il est compréhensible qu'ils aient pensé que vous aviez eu, avec votre directeur général des services, des discussions à ce sujet. En effet, la difficulté malheureusement est ancienne et il y a déjà eu un mouvement lors de la précédente session, à travers un affichage d'un certain mécontentement de la part des agents qui se sont baptisés « bénévoles » au-delà d'une certaine heure. Effectivement, on peut considérer qu'à cet égard, le mot était bien choisi. C'est quand même un sujet qui traîne, qui n'est pas nouveau. Et je crois que la meilleure des choses est de le traiter par une discussion, aujourd'hui même et bien sûr dans les temps à venir, de manière à ce que l'année prochaine, tout soit parfaitement en place dans un esprit de bonne entente et de consensus.

Le Président SIMEONI

Je ne vais pas engager un dialogue par personne interposée. Ce n'est pas le lieu et c'est bien la raison pour laquelle je regrette la forme qui est choisie. Ce que je voudrais vous dire, mais vous n'êtes pas forcément au fait de ces éléments puisque cela n'entre pas dans vos attributions, c'est qu'il y a un fonctionnement hiérarchique. Lorsqu'il y a un mécontentement, les personnels doivent s'adresser au chef du personnel, à mon avis avant de le faire savoir publiquement. Je regrette que cela n'ait pas été le cas. J'explique pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Sur le fond, nous ne pouvons pas laisser croire non plus qu'il n'y a pas eu de dialogue jusqu'à aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de réunions de travail. Elles n'ont pas débouché jusqu'à aujourd'hui sur des solutions satisfaisantes et je le regrette. Vous n'avez peut-être pas tous les éléments, là aussi parce que ce n'est pas à vous de rentrer là-dedans. Il y a des difficultés parce qu'il y a les aspirations légitimes, mais il y a un certain nombre de contraintes législatives et réglementaires. Il faut trouver les moyens. Il y a d'ailleurs des questions qui ne relèvent pas seulement du temps de travail, il y a les moyens à mettre à disposition du secrétariat général. Il y

a des questions qui sont lourdes, qui sont très importantes, et je l'entends. Quant à la manifestation du mois dernier, je vous avoue que je ne l'avais pas remarquée. Je vous prie de m'en excuser. Si je l'avais remarquée, je me serais rapproché de vous directement pour vous demander. Je mets tout cela sur le compte d'un malentendu. Au plan formel, encore une fois, ce qui compte, c'est le fond.

Le Président TALAMONI

Je vous rassure, Monsieur le Président du Conseil exécutif, mais le Secrétaire général m'a tenu parfaitement informé également des éléments techniques sur lesquels il n'y a pas d'accord à ce stade avec la direction générale des services.

Si vous voulez, nous allons commencer par les questions orales, avec un retard considérable qui aura certainement des conséquences importantes sur la retransmission télévisuelle de ces questions et des réponses.

QUESTIONS ORALES

Le Président TALAMONI

La première question orale va être posée par Laura FURIOLI, au nom du groupe Corsica Libera et elle concernera le suivi des prix en grande distribution. Vous avez la parole.

* **Question orale n° 2019/02/102** déposée par Mme Laura FURIOLI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant le suivi des prix en grande distribution**

Mme Laura FURIOLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif, le 29 mars dernier, l'Assemblée de Corse et les représentants insulaires de la grande distribution signaient une charte garantissant les meilleurs prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité. La signature de cette charte, intervenant après les travaux de la conférence sociale, se voulait être la réponse apportée d'une part au mouvement des gilets jaunes, mais aussi et plus largement à la nécessité de répondre à l'accroissement de la précarité sur notre territoire.

En effet, nul n'ignore que notre territoire et sa population souffrent de nombreux problèmes de précarité dus au coût de la vie engendrant de facto de la précarité sur notre territoire, difficultés à se loger, se nourrir et trouver un emploi. Aujourd'hui, en Corse, près de 20 % des habitants vivent au sein d'un foyer dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les régions métropolitaines. Nous pouvons ainsi constater que les personnes les plus touchées sont les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans, mais aussi les personnes âgées.

Face à ce phénomène grandissant de précarité, l'une de nos réponses a donc été l'élaboration et la signature de cette charte, dont l'une des mesures emblématiques, prise après négociation avec la grande distribution, fut la baisse des prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité. Cette baisse des prix va ainsi permettre de soulager le budget des plus précaires. Dans la pratique et pour plus de visibilité et de transparence devait donc être apposé au produit concerné un autocollant jaune, signe pour le consommateur du respect des engagements pris par l'Assemblée de Corse et par la grande distribution. Or, par voie de presse, le 16 novembre dernier, les gilets jaunes mobilisés pour leur un an d'existence ont fait savoir que cette mesure n'avait pour l'heure toujours pas été mise en œuvre en pointant du doigt la responsabilité de l'Assemblée de Corse. Aussi, sans douter de l'engagement de l'Assemblée de Corse, mais afin de rassurer la population, pouvez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer à ce jour les mesures d'ores et déjà mises en place, et/ou nous éclairer sur d'éventuels blocages et les solutions apportées. Enfin, nous détailler les mesures à venir afin de s'assurer de l'effectivité de cette charte ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a deux questions qui sont similaires, qui sont convergentes. Aussi, la parole est à Madame FAGNI.

* **Question n° 2019/O2/109** déposée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **concernant le point d'étape relatif à la conférence sociale**

Madame Muriel FAGNI

Monsieur le Président du Conseil exécutif, il y a un an, la fronde des gilets jaunes naissait sur le continent, à travers une mobilisation qui a perduré au fil des semaines et s'est déployée jusqu'à notre île. En Corse, ce mouvement a pris

naissance et s'était élevé contre l'explosion des prix du carburant, arrivés à un niveau jamais atteint, ce qui a creusé pour les ménages modestes encore plus de précarité. Plusieurs mouvements ont vu le jour autour de cet axe de mobilisation et leurs revendications se sont concentrées sur des problématiques plus spécifiques à notre île, comme par exemple la question des prix des biens de consommation, beaucoup plus élevés que sur le continent.

Vous avez immédiatement tenu à apporter une réponse politique forte à cette crise – et je vais oser un petit clin d'œil, bien avant tout le monde ; je pourrais dire que, peut-être, le Président de la République a pris modèle sur cette conférence, quoique... c'est possible donc en lançant la première conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse, avec bien sûr les présidents de l'Assemblée de Corse et du CESEC. Pour ma part, j'étais présente ce 14 janvier à Bastia et ce moment d'échange citoyen restera un temps fort de ma vie d'élue.

Cette conférence sociale a donné lieu à d'importants travaux, associant les collectifs citoyens de lutte contre la précarité et les acteurs économiques concernés. Elle a abouti à la rédaction d'une résolution solennelle votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Cette résolution a permis de présenter un diagnostic partagé et des propositions communes pour lutter contre la précarité et notamment la création, avec l'engagement des grandes enseignes corses de la distribution, et là je rejoins ma collègue Laura FURIOLI, d'un panier de 233 produits de première nécessité à bas prix garanti a bien été actée. Cela montre une fois de plus que les spécificités sociétales d'une Corse qui a travaillé main dans la main avec ses responsables politiques dans un format innovant ont permis de déboucher sur des actions concrètes.

Je rejoins là aussi le souci de ma collègue Laura FURIOLI. C'est vrai que, ces derniers jours, les représentants des gilets jaunes se sont mobilisés à l'occasion du premier anniversaire de leur mouvement. Effectivement, par voie de presse, ils ont fait part de leur inquiétude quant à la forte précarité qui demeure en Corse et partout ailleurs. Bien évidemment, ces inquiétudes, nous les partageons en tant qu'élus de la Corse et c'est pourquoi il nous semble important de faire publiquement un premier bilan en la matière. Ainsi, Monsieur le Président, pourriez-vous faire état des démarches entreprises en lien avec les travaux de la Conférence sociale et l'adoption de cette résolution ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

La réponse du Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Compte tenu des problématiques soulevées par les deux questions, je vous ferai une seule réponse.

Mesdames les conseillères territoriales, Mesdames, Messieurs,

Très rapidement un focus sur l'historique et l'essentiel de la réponse consacrée bien sûr aux éléments portés à la connaissance de notre Assemblée et, au-delà, des Corses qui nous écoutent, et particulièrement de celles et ceux qui se sont mobilisés à l'occasion de ces événements et qui ont participé avec nous aux ateliers issus de la conférence sociale.

D'abord rappeler que, à la différence de ce que l'on a pu voir ailleurs, la classe politique corse dans son ensemble, et notamment les groupes qui sont représentés dans cette Assemblée, notre institution, ce sont emparés immédiatement de cette problématique. Les portes ont été ouvertes, au sens propre et au sens figuré et nous avons décidé ensemble d'apporter une réponse politique à la hauteur des problèmes posés et de leur gravité.

Cela s'est traduit notamment par la proposition de conférences sociales initiée par le Conseil exécutif, partagée avec le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC et ensuite, validée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse avec une résolution solennelle que vous avez rappelée.

Nous avons donc institué deux groupes de travail, un sur la question des prix des carburants, l'autre sur la question du prix des produits de consommation courante.

Sur la question du carburant, il y a eu une analyse technique sur la formation des prix et vous savez que nous aurons bientôt une visite en Corse de l'autorité de la Concurrence et également, en tout cas c'est annoncé, la communication du rapport qui a dû être fait sur ce point.

Sur la question des prix des produits de la vie courante, nous avons effectivement acté la constitution d'un panier de 233 produits de première

nécessité et de qualité. J'insiste parce qu'il y a des paniers, notamment dans certaines îles d'Outre-Mer, où la qualité fait quelquefois défaut. Mais en tout cas c'est pointé par les consommateurs. Donc, 233 produits de première nécessité de qualité, prix garantis sur lesquels les principaux distributeurs des grandes enseignes se sont engagés à opérer une diminution du coût par rapport à la valeur seuil où se situent au moins 25% des prix les plus bas, hors Ile-de-France.

Donc, modalités de calcul assez complexes, mais également pour respecter les impératifs du droit de la concurrence, qui interdit de s'entendre sur un prix fixe.

Le 22 février 2019, résolution solennelle, et donc le 29 mars 2019, nous avons signé ici, en présence notamment des collectifs citoyens et des gilets jaunes, une Charte avec 21 magasins des quatre principales enseignes de grande distribution présentes en Corse, à savoir : Auchan, Leclerc, Casino et Carrefour.

Avec quand même une réserve, ça fait partie des questions qui nous ont été posées, y compris par voie de presse : certains Leclerc n'appliqueraient peut être pas la Charte. C'est vrai, mais Leclerc, vous le savez, ce sont des franchises, et donc, l'enseigne ne peut pas s'engager pour chacun des magasins. Il y a un certain nombre de magasins Leclerc qui ont signé la charte, il y en a d'autres qui ne l'ont pas fait et ceux qui ne l'ont pas fait ne l'appliquent pas. Donc, notre travail est bien sûr de les convaincre puisque le principe de la Charte c'est l'adhésion volontaire.
(1)

Qu'avons-nous fait ensuite de cette charte ? C'est la question forte qui nous a été posée.

Nous avons, comme convenu, créé et transmis aux enseignes le logo rappelant le dispositif et qui doit être présent dans les magasins et apposé sur les produits du panier. Donc conformément à ce qui avait été décidé avec les groupes de travail, il s'agit d'un gilet jaune sur lequel apparaissent la tête de Maure et le slogan « a bon pattu » (à bon marché).

Par ailleurs, au plan technique, Corsica Statistica, service d'observation et d'analyses socio-économiques de l'ADEC s'est vu attribuer la mission de la mise en oeuvre et du suivi des prix et a sollicité l'opérateur indépendant Nielsen, qui intervient au plan national auprès de toutes les grandes enseignes, afin de récolter les données et d'effectuer les relevés de prix, un travail technique extrêmement complexe.

La méthode a été la suivante :

1/ relevés de prix sur le continent (hors Ile-de-France) ; communication mensuelle aux distributeurs ;

2/ relevés mensuels pour contrôler si les baisses sont bien appliquées dans les 21 magasins signataires de la Charte.

Dans cette phase de mise en place et de test, seuls les prix des produits secs seront relevés pour 2019. La Charte prévoyait en effet, **que « les produits frais à inclure dans le panier doivent tenir compte de la politique de prix des producteurs corses. Pour ces produits, la mise en oeuvre se fera par étape et la méthode pourra être adaptée ».**

Cela concerne principalement les fruits et légumes en concertation avec les agriculteurs et notre volonté de créer des circuits courts.

Cette méthodologie nous a conduit, jusqu'au 23 septembre dernier, date à laquelle nous avons réceptionné l'ensemble des relevés de prix corse et les quartiles de prix hors Ile-de-France et avons donc procédé au traitement de ces données pour dresser un état des lieux.

Deux autres relevés ont été effectués depuis, en octobre et en novembre.

Résultat : plus de 3 600 prix par mois ont été relevés dans les 21 magasins des 4 enseignes signataires de la Charte.

Il apparait, et c'est le résultat de notre politique et de notre Charte, que le nombre de produits qui ont une valeur inférieure ou égale au premier quartile, c'est-à-dire, au moins de 25 % des prix les plus bas, a augmenté sur les trois mois concernés. Sa part est passée de 55 % en septembre, à 69 % en novembre. Donc, 69% des produits concernés sont désormais les 25% les moins chers de la moyenne française.

L'analyse du prix global du chariot de produits par magasin met en évidence une bonne tenue des enseignes insulaires par rapport aux prix pratiqués sur le continent puisque 15 des 21 établissements se classent parmi les 25 % les moins chers de France (hors Ile-de-France).

Depuis le mois de septembre, l'observation par enseigne fait état de situations parfois très contrastées. Cependant, et progressivement, les chiffres

montrent une volonté de respecter les engagements pris par les établissements. Une volonté qu'il convient de renforcer et bien sûr, de contrôler.

La part des prix apparaissant parmi les moins chers de l'ensemble français de référence augmente peu à peu. Pour deux des enseignes, elle est désormais proche de 90 %.

Le type de structure a également un impact sur le prix. Si l'on considère uniquement les hypermarchés, la part des produits dont la valeur est inférieure ou égale au premier quartile de prix est de 74 %, tandis qu'elle est de 36 % seulement dans les supermarchés.

En conclusion, et en synthèse, il apparaît qu'entre octobre et novembre 2019, les prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution sont globalement en baisse de -0,2 % en Corse.

La démarche se met donc en place par étape. Le suivi dans le temps de la pertinence du dispositif permettra d'ajuster et d'adapter son fonctionnement, et bien sûr de faire les efforts nécessaires. L'objectif étant de mobiliser plus de magasins pour les faire adhérer à la Charte et de travailler sur le frais en lien avec les producteurs locaux et notamment les agriculteurs.

Nous devons enfin améliorer la communication sur le dispositif et l'utilisation du logo.

Nous vous présenterons tous les chiffres précis, avec une analyse par famille de produits, lors de la prochaine conférence sociale qui pourrait se tenir, un an après, jour pour jour, en janvier 2020.

Elle sera l'occasion de présenter, de discuter, de faire des propositions et également, probablement, d'aborder d'autres thèmes. Je pense pour ma part que nous pourrions, mais ce sera une discussion que je verserai aux débats, nous consacrer aux travaux sur la question du logement qui est aussi une question essentielle.

(1) Suite à cette réponse, les magasins Leclerc ont fait valoir, d'une part le fait qu'ils n'ont pas encore intégré le dispositif de relevé des prix qui permet le contrôle de mise en oeuvre de la charte et que d'autre part, malgré cela, ils ont mis en place le panier à prix garanties dans la très grande majorité de leurs magasins.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Il y avait une question de Santa DUVAL qui a été retirée. Il y a donc une question de François ORLANDI, qui concerne la guerre des ondes. C'est un peu inquiétant comme intitulé. Vous avez la parole, cher collègue.

* **Question n° 2019/O2/106** déposée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant la « guerre des ondes »**

M. François ORLANDI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, je voulais féliciter déjà l'auteur de ce titre qui s'est permis d'inventer une guerre des ondes. Mon intervention sera beaucoup moins belliqueuse. Néanmoins, elle concerne quelque part notre quotidien.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, les fréquences radio émises depuis l'Italie sont historiquement hautes et entraînent des brouillages partout en Corse, permettez-moi de rajouter, autant qu'un déficit d'équipement en réémetteurs sur l'ensemble de l'île. Ce n'est donc pas une guerre internationale, mais peut-être un combat tout à fait local. Cette situation est dénoncée depuis des décennies. Le non-respect des dispositions réglementaires nationales et internationales par les émetteurs italiens continue de porter un préjudice certain aux opérateurs publics et privés, mais aussi et surtout prive les auditeurs de l'accès à de nombreuses stations radio, et par là même d'intéressantes émissions sur ces stations. L'absence d'une couverture suffisante en relais contribue également à la mauvaise qualité, voire à l'absence totale de réception dans la plupart des microrégions, ce qui une fois de plus constitue un préjudice pour les habitants, notamment du rural.

À titre d'illustration, en moyenne, les fréquences émises depuis l'Italie sont de quarante kilowatts, celle de la France sont d'environ trois kilowatts. Il y a des normes internationales qui ne sont absolument pas respectées et que l'on subissait d'ailleurs en matière de relais de télévision. Cette problématique rejoint celle subie par les usagers soumis à une double peine. S'ils utilisent le réseau routier, on peut s'en rendre compte en effet, ils subiront un réseau téléphonique

souvent défaillant et une réception des transmissions des radios locales par endroits nulle. Cela implique une distorsion de concurrence entre les radios françaises et italiennes lorsqu'il s'agit du brouillage par les Italiens, mais plus grave encore, une distorsion au détriment de nos radios insulaires, qui font un travail conséquent au service de la culture et de l'information en Corse. Si l'avènement du mode de transmission numérique a clairement réduit par endroits la portée de ce phénomène, cela ne rend pas acceptable la situation actuelle.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, notre devoir est de veiller à ce que chaque citoyen bénéficie, partout sur le territoire, de l'accès à tous les moyens de communication. Quelles actions pouvez-vous mettre en œuvre pour contribuer à régler ce problème ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Si guerre des ondes il y a, je pense que nous ne sommes pas en passe de la gagner, notamment dans une région que nous connaissons bien l'un et l'autre, où l'Italie a pris une certaine avance. Le Président du Conseil exécutif répond.

Le Président SIMEONI

Je n'ose pas imaginer qu'un M a sauté dans le titre : « la guerre des mondes » entre l'ancien et le nouveau avec une question posée par La République en Marche. Un titre orwellien...

La question du brouillage : ce problème est ancien. Il est précisément lié au fait que les fréquences attribuées pour la télévision et la radio sont utilisées en commun et par la France et par des pays proches, dans l'exemple que vous citez, par l'Italie. Et malgré la coopération internationale, des brouillages persistent.

Rappel réglementaire : je ne suis pas un spécialiste, vous vous en doutez, mais j'ai sollicité les services. Je les remercie pour leur réactivité. La base juridique est constituée de deux accords conclus sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications. Ce sont des accords qui sont indépendants des traités relatifs à l'Union européenne. Chaque accord contient un plan de fréquences prévoyant les droits d'utilisation, mais, lorsqu'un pays veut mettre en service un émetteur ne correspondant pas à un droit inscrit au plan, il doit d'abord rechercher l'accord des pays frontaliers, sans qu'il y ait obligation. Dès lors qu'il

n'y a pas d'obligation, chacun fait un peu comme il veut et chacun utilise les ondes. Nous avons donc ces conflits qui bien sûr sont perturbants, notamment pour les auditeurs. Je rappelle que, dès 2010, le comité technique radiophonique de Marseille, antenne locale du conseil supérieur de l'audiovisuel, avait fait de cette question de l'harmonisation un cheval de bataille, au regard des doléances des radios insulaires, mais que ses efforts étaient restés vains.

Au-delà de cette situation réglementaire qui apparaît bloquée, des évolutions technologiques permettent de voir se dessiner des solutions. Quelques mots rapidement : la diffusion de la radio se fait par les airs sous forme d'ondes hertziennes, je passe. Le DAB+, *digital audio broadcasting*, est une technologie équivalente pour la radio à ce qu'a été la TNT pour la télévision. Elle s'appuie sur le réseau de diffusion hertzien terrestre, comme la TNT. Le passage en numérique des diffusions radio permettrait de résoudre une très grande partie des difficultés que nous rencontrons. Or, à partir de la fin 2019, l'ensemble des récepteurs de radio vendus en France, sauf les autoradios, intégreront le DAB+. À partir de la mi-2020, tous les autoradios des voitures neuves vendues en France intégreront le DAB+. Enfin, le déploiement du DAB+ en Corse est prévu à partir de 2020. Le CSA prévoit le lancement d'un appel à candidatures.

Pour les solutions à mettre en œuvre, il y a trois initiatives possibles.

1. Poursuivre nos demandes auprès de l'ANFR pour obtenir un accord avec l'Italie pour limiter la puissance des émetteurs ou procéder à un changement de fréquence. Nous pourrions prendre contact avec l'ensemble des stations de radio qui subissent des brouillages et introduire une action concertée.

2. En matière de télécommunication, le département négociation des accords aux frontières de l'ANFR se tient à notre disposition pour diligenter cette démarche. Il est compétent de par la loi. Par ailleurs, il faudra solliciter une étude de couverture TNT, afin de mesurer l'effet éventuel d'un brouillage sur les bandes de fréquence.

3. Enfin notre collectivité se doit de se mobiliser en faveur du déploiement généralisé du DAB+ en Corse. Ainsi sera mis en place un groupe de travail spécifique sur le sujet, associant les services de l'État, afin d'interroger les opérateurs de radiodiffusion sur leur positionnement vis-à-vis de ces technologies, ceci pour préparer au mieux l'appel à candidatures de 2020 et concerter avec le CSA une feuille de route aussi précise et raccourcie que possible pour l'installation du DAB+ en Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Mattea CASALTA va présenter une question concernant le développement économique et la labellisation de la filière « CORAIL ».

Vous avez la parole.

* **Question n° 2019/O2/107** déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **concernant le développement économique et labellisation de la filière « CORAIL »**

Mme Mattea CASALTA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de développement économique de la Corse, nous abordons souvent les problématiques liées au développement économique de notre île. Je souhaiterais aujourd'hui que l'on s'intéresse plus particulièrement au corail de Corse et à sa mise en valeur en tant que levier de développement économique pour notre île. En effet, bien que la pêche soit strictement encadrée depuis 1980 et interdite aux chalutiers, la ressource est de plus en plus menacée. La surexploitation par la joaillerie, notamment, en est une des causes. De plus, le corail venant d'Asie, de qualité inférieure et moins cher, est également un concurrent direct pour le produit méditerranéen, mettant ainsi en péril le volet économique de la filière.

À partir de ces considérations et constats, il serait peut-être judicieux que le corail de Corse soit labellisé. En effet, pour répondre à ces problématiques, nos voisins sardes ont mis en place un label spécifique avertissant le consommateur sur l'origine du produit acquis. Ce dernier permet de caractériser et de distinguer le travail effectué localement, en protégeant ainsi la ressource face aux innombrables tentatives d'imitation et permet également de prévenir le consommateur quant à la qualité du produit acheté. Dans les faits, à Alghero, le corail est commercialisé dans des points de vente spécialisés, garanti et certifié par un label. Ce label certifie donc la compétence et garantit l'achat d'un produit de qualité par rapport à d'autres produits non naturels et artificiellement colorés importés d'Asie qui, à des prix plus bas on l'a compris, sont mis sur le marché pour tromper l'acheteur. La création de ce label renforce ainsi la structuration

d'une filière économique importante, promouvant un artisanat local de qualité. La Sardaigne a su tirer un certain profit de la création et la mise en place de ce label alliant développement économique, tourisme, promotion et valorisation de son identité.

Serait-il donc possible, Monsieur le Président de l'ADEC, de créer un tel label pour le corail corse ? Si oui, quelles en seraient les modalités de mise en application au service des différentes filières concernées ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est donc Jean-Christophe ANGELINI qui répond.
Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers amis, Madame la Conseillère, je tiens particulièrement à vous remercier pour cette question, qui est ancrée au cœur de la stratégie que nous impulsions depuis l'adoption en 2016 du SRDE2I. Cette stratégie, mise en œuvre dès ce moment-là, consiste naturellement à valoriser économiquement notre patrimoine, nos savoir-faire, nos ressources, tout en veillant dans le même mouvement, et scrupuleusement, à les protéger et à les défendre contre tout type de prédation. Rien ne serait pire en effet que de soutenir une dynamique d'abus et d'usure à l'endroit de notre patrimoine environnemental pour de simples raisons économiques ou marchandes. Je tiens d'ailleurs à souligner ici que la démarche que vous évoquez, et que vous suggérez pour le corail de Corse, consiste non pas à épuiser une ressource précieuse pour notre île, mais à éviter que des pêcheurs ou des artisans d'art ne perdent leur savoir-faire, car concurrencés par des productions souvent asiatiques et de bien piètre qualité d'ailleurs.

Dire également que cette méthode recoupe celle que nous avons valorisée par ailleurs avec les couteliers de Corse qui subissaient depuis des années l'attaque frontale et débridée d'une concurrence non maîtrisée de fabricants de couteaux prétendument corses, élaborés dans d'autres États d'Europe voire du monde, et qui se revendiquaient d'une production insulaire au simple fait qu'il mettait une tête de Maure sur le manche de ces mêmes couteaux. Par une stratégie d'élaboration de marques, de chartes et de systèmes de labels, nous avons réussi,

me semble-t-il, à initier la protection et la valorisation d'une production ancestrale de notre territoire qui est par ailleurs la marque de notre identité. J'ajoute que c'est ce que nous faisons également avec les producteurs et les professionnels des plantes aromatiques et médicinales, en collaboration avec le Conservatoire botanique de Corse et l'Office de l'environnement. Tout ceci donnera lieu, en plus de la création du cluster qui est désormais actée, à la création d'une zone d'activité dédiée sur la commune de Figari.

Concernant le corail, comme vous le souligniez, il s'agit bien là d'une ressource particulièrement protégée, et nous devons être très prudents, afin de ne pas éveiller des appétits que la réglementation stricte, qui est en vigueur en gros depuis les années 80, a réussi à limiter, sans pour autant les éteindre totalement. Concevoir le label que vous préconisez suppose trois niveaux d'action.

Le premier c'est que nous partions d'abord du constat de la spécificité de notre corail, ce qui implique que nous caractérisions ses particularités d'un point de vue scientifique. C'est une démarche qui suppose bien sûr l'implication notamment de notre université.

Deuxième démarche : que nous puissions mettre autour d'une table ceux qui collectent et ceux qui transforment, afin que tous les acteurs, et pas simplement l'une des branches, de la même chaîne de valeurs et de décisions partagent les constat et enjeux en vue d'élaborer un mécanisme de labellisation et de soutien que notre conseiller et ami Tony POLI a par ailleurs appelé de ses vœux concernant, dans des méthodes et objectifs analogues, la question de la lauze, qui a déjà donné lieu à une réunion comme nous nous y étions engagés et qui donnera lieu à la rentrée à une réunion plus large qui associera, cette fois-ci, non pas simplement les techniciens ou les services, mais les élus de l'ensemble des groupes de manière générale.

Troisièmement, nous pourrions envisager une forme de contrepartie, et je vais être précis, qui nous permettrait d'allier les politiques de soutien à la filière et de protection, avec par exemple pour chaque euro investi dans la dynamisation de la filière, un euro investi pour la protection de la ressource. Nous n'inventons rien. C'est mis en œuvre par ailleurs. Nous pourrions le cas échéant y réfléchir.

Je vous propose donc très concrètement que nous organisions dans des délais assez proches, pourquoi pas en tout début d'année, une première réunion avec l'ensemble des officiers agences concernés de notre collectivité ainsi, comme je vous l'ai dit, qu'avec l'université. Je vous rejoins naturellement et très précisément dans la volonté exprimée d'imaginer un label Corail de Corse ou de

Méditerranée, étant entendu là aussi que notre objectif reste strictement le même : valoriser une production locale dans le droit fil de notre volonté de soutenir la filière de l'artisanat d'art avec tous nos partenaires, notamment la Chambre des métiers, et par extension l'université, mais aussi bien sûr valoriser et protéger une ressource qui aujourd'hui peut faire l'objet de beaucoup d'appétits et de beaucoup de volontés de prédation. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Valérie BOZZI et elle est relative à la problématique des déchets. Vous avez la parole, chère collègue.

* **Question n° 2019/O2/108** déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » **concernant la problématique des déchets**

Mme Valérie BOZZI

Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, les centres d'enfouissement des déchets de Corse sont hors capacité. Pour toutes les intercommunalités, cela suppose la mise en balles des déchets et leur stockage de façon temporaire sur des terrains déclarés en centre de stockage provisoire. Les intercommunalités adhérentes au SYVADEC doivent conditionner leurs déchets en balles depuis une quinzaine de jours. Pour les autres, cela a commencé fin août de cette année.

À titre d'exemple, pour l'intercommunalité que je préside, la communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, cela représente environ 95 tonnes de déchets par semaine à conditionner et à stocker, et ce malgré une augmentation significative du tri sélectif cette année. Depuis la fermeture du centre de stockage de Viggianello, nous devons assumer le surcoût lié à cette mise en balles et au stockage des déchets, pour le bien-être de nos résidents, mais également pour ne pas impacter l'image de la Corse durant la saison estivale. La collectivité de Corse ne peut nier cette réalité alors qu'elle a la compétence de planification et représente, d'une manière générale, les intérêts de la Corse.

Ce surcoût n'était pas prévu dans nos budgets et les grève de façon considérable en nous obligeant à reconsidérer les investissements dont nos territoires ont pourtant cruellement besoin. Si vous êtes soucieux de ne pas voir les déchets dans les rues, vous devez apporter une aide aux communautés de communes qui ne peuvent assumer seules ce surcoût pour 2019 et certainement 2020.

Monsieur le Président, j'aurai trois questions, dont une à court terme : comment allez-vous aider les intercommunalités à financer ces charges de fonctionnement supplémentaires ? Pouvez-vous prévoir une aide exceptionnelle ou quelles mesures prévoyez-vous et à quelle échéance ?

Mes deux autres questions seront sur du plus long terme. La presse s'est récemment fait l'écho de tractations entre Monsieur le Député COLOMBANI et Monsieur Alexandre LANFRANCHI, porteur d'un projet d'écopôle sur la commune de Viggianello, en vue du rachat de cet écopôle par la collectivité de Corse. Vous en aviez également fait état lors d'une précédente session. Pouvez-vous nous dire ici quelles sont les intentions de l'Exécutif sur ce projet ?

Enfin, pouvez-vous nous donner votre position concernant le projet de centre de tri et de valorisation porté par la CAPA ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse par François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Merci, Président.

Madame la Conseillère, votre question soulève les problèmes rencontrés en cette période de crise par l'ensemble des communautés de communes. Elle demande une réponse appropriée, mais je profiterai de votre interpellation pour apporter quelques clarifications aux fausses affirmations faites ces derniers jours.

D'abord pour dire au porte-parole de Core in Fronte, qui a enfoncé une porte ouverte au centre de Vighjaneddu, que nous ne sommes pas aux responsabilités depuis six ans, mais seulement dirais-je depuis trois ans, 11 mois et 15 jours, que nous avons trouvé une Corse en déshérence au bord du gouffre et, sans jeu de mots, que notre volonté de réussir, notamment sur la question des

déchets, nous a amenés à présenter un plan de gestion conforme à ce qui se dessine au niveau mondial et qui prend en compte, contrairement à son mouvement qui détermine ses positions en fonction d'opportunités politiciennes, les intérêts de tous les Corses.

Ensuite, pour dire à Monsieur BARTOLI, qui oublie qu'il a été membre de l'Exécutif et qu'il porte une très lourde responsabilité sur la situation, que malgré ses affirmations, il n'est pas de la responsabilité de l'Exécutif de trouver les sites des centres de stockage, mais de celle de l'organisme qui a la compétence de traitement. Pour autant, l'Exécutif ne peut s'en désintéresser et, comme nous le faisons maintenant depuis deux ans, nous acceptons d'aller au-delà de nos compétences. Nous travaillons avec le SYVADEC et les services de l'État à une solution commune, c'est-à-dire à trouver ensemble des sites potentiels.

Enfin à Monsieur MARCANGELI, vous qui affirmez que la CDC refuse de faire émerger de nouvelles solutions, je vous pose la question : lesquelles ? Parce que si mes souvenirs sont exacts et ils le sont, votre projet de la CAPA se fait bien par convention avec l'Office de l'environnement et lors de nos nombreuses rencontres, accordez que vous avez bien proposé la création d'un centre de tri-valorisation, de deux centres de compostage et d'un centre de stockage. Je suppose que votre proposition tient toujours parce qu'elle n'a jamais été démentie. Ou alors, vous l'avez peut-être oubliée. Je pense que Monsieur FILONI, dans ce cas-là, peut confirmer mes propos. Vous exprimez dans cette période difficile la solidarité de la CAPA envers les EPCI voisins. C'est tout à votre honneur, quand bien même cette solidarité serait légèrement teintée d'intérêt politique, cela s'entend.

Madame la Conseillère : concernant votre question, je dois vous dire que votre communauté de communes est l'un des EPCI qui est venu le plus tardivement à la collecte sélective. Je dois souligner, face à ce problème, la réactivité de l'office de l'environnement pour vous apporter tout le soutien nécessaire afin de résorber ce retard en signant, le 24 octobre 2018, une convention d'aide financière relative à la mise en place de la collecte sélective pour un montant de 531 492,94 euros et le 8 mars 2019, une convention d'aide financière sur l'acquisition de dix véhicules de collecte des déchets pour un montant de 387 411,60 euros. Cet engagement budgétaire conséquent vous permettra, je l'espère, de rejoindre les EPCI bons élèves qui atteignent déjà un niveau de tri respectable et pourquoi pas, pour vous demain, d'être leader.

Madame la Conseillère, concernant une aide potentielle pour faire face aux surcoûts liés à la mise en balles, il ne nous est pas possible d'intervenir car cela incombe à la compétence en charge du traitement des déchets.

Quant aux intentions de l'Exécutif concernant les centres de stockage – je pense que vous faites allusion au centre de Vighjaneddu, d'ailleurs, vous le citez - ou pour toute autre structure, elles sont connues. Elles sont basées sur une maîtrise publique et sur les éléments essentiels du projet, nous devons rester dans ce cadre, mais cela n'écarte en rien une possible coopération avec des privés.

Sur le projet des centres de tri-valorisation de la CAPA, je vous ai déjà répondu en partie en amont de ma réponse, mais je tiens à préciser que j'ai personnellement participé à plusieurs COPIL de suivi, que nous rentrons dans la phase de faisabilité, qu'il faudra bien sûr s'entendre sur le paramétrage de la structure et l'inclure pleinement dans le plan voté par notre Assemblée.

Madame la Conseillère, des décisions qui dépendent uniquement du régalién, donc de l'État, ont précipité notre pays dans la crise. Pour notre part, nous préférons le dialogue avec les élus des communes et des différents territoires pour trouver des solutions. Maintenant, chaque citoyen, chaque responsable politique et chaque responsable de l'État est face à ses propres responsabilités. Que chacun assume les siennes sans arrière-pensée. Nous assumerons les nôtres. Il n'existe pas de solution miracle. Unissons nos efforts et faisons en sorte que cette crise soit la dernière parce que maintenant c'est possible. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Après cette réponse tonique de François SARGENTINI, la parole est à Vannina ANGELINI-BURESI pour évoquer la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants. Vous avez la parole.

* **Question n° 2019/O2/103** déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Presidente. Cari cunsiglieri, 0 Sgiò Presidente ; a settimana passata, era a settimane Auropéa di l'impiegu di e persone chì so sfarente, chì so endicapatte.

En tant que membre de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), il me paraît nécessaire que notre collectivité ait une politique ambitieuse sur cette problématique. Dans ce domaine, nous sommes tous concernés, concernés à plus d'un titre. D'une part, parce que la question du handicap nous touche ou est susceptible de toucher chacun d'entre nous, d'autre part parce que la prise en compte sur notre île, et ailleurs, des multiples formes de handicap ne me paraît pas satisfaisante. Une meilleure inclusion dans notre société des personnes qui sont porteuses de handicap et améliorer le quotidien des proches aidants qui supportent parfois une lourde tâche faute de structures adaptées, c'est ce que l'on entend sans arrêt. Sur ces points, il me paraît primordial de développer trois volets de la prise en charge. Il me semble pertinent d'ailleurs de soulever ces trois questions pour une meilleure prise en compte des personnes et de leurs proches.

Le premier point est, bien évidemment, le développement de structures adaptées dans la prise en compte du handicap. Cela facilite un accompagnement, tant pour les personnes porteuses de handicap que pour leurs familles. Il est aussi démontré qu'un accompagnement adapté améliore bien évidemment la progression et le mieux-vivre de la personne handicapée.

Le second volet a trait à l'inclusion scolaire et professionnelle. Ce point est primordial. Toute personne porteuse d'un handicap doit avoir la possibilité d'être accueillie dans un établissement scolaire ou professionnel qui puisse prendre en charge son handicap. L'accompagnement en milieu scolaire doit être soutenu. Il permet aux enfants de pouvoir s'émanciper et de vivre avec d'autres enfants non porteurs de handicap. Ainsi, par ce biais, nous assurons une inclusion des enfants et une éducation sur le regard à porter au handicap. C'est en éduquant nos jeunes que ce regard pourra changer et devenir inclusif. Il en est d'ailleurs de même en matière d'insertion professionnelle où, il est vrai, des lois existent, mais où il reste encore beaucoup à faire pour une véritable inclusion de ces personnes. L'inclusion par l'emploi permet à chacun de trouver sa place dans la société que l'on soit valide, handicapé ou polyhandicapé.

Le troisième point a trait aux proches aidants. Tout comme certaines maladies lourdes, le handicap peut être vécu comme une charge. Il est important d'aider les familles et d'accompagner l'accompagnant. Cela passe par des structures adaptées, mais aussi par de la formation et de l'écoute.

Enfin, je terminerai par un point essentiel dont on parle souvent, c'est le sport. Il est démontré que le sport peut être un moyen d'émancipation des personnes porteuses de handicap. Dans ce domaine, nous devons redoubler d'efforts pour que tous puissent pratiquer le sport de leur choix, en adaptant les parcours.

Dunque, Mma a Cunsegliera esecutiva, vularià sappè ciò che no vulemu fa d'ameliara e cundizione di quelle chi so sfarenti, d'ameliara dino e cundizione di ch'elli chi l'aiutanu, quallesse sò e nostri cumpitenzi, chi, a Cullettività dà vule miliara, dunque, in'hè a vita undigua di qu'elli chì so sfarenti e di ch'elli chi l'accumpagnanu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, a parolla hè a Lauda GUIDICELLI

Mme Lauda GUIDICELLI

A ringrazià vi, cara cunsigniera, a ringrazià vi par a vostra questione.

Votre question va me permettre de revenir sur une compétence majeure de la collectivité de Corse, à savoir la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail mené par ma collègue Bianca FAZI et sa direction générale adjointe. La collectivité de Corse mène une politique ambitieuse en matière de handicap, avec le soutien de l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés qui y sont associés et travaillent de concert afin d'offrir une prise en charge large et plurielle.

Vous avez raison, les aidants disposent d'un rôle central dans le parcours de leur proche en situation de handicap et, bien souvent, ils sont la clé de voûte de ce parcours. Bien que leur investissement soit naturel, les aidants se retrouvent souvent confrontés à des difficultés réelles, notamment à des situations d'épuisement voire d'isolement. Le rôle et la volonté de la collectivité sont de proposer un accompagnement global aux personnes dépendantes en intégrant

évidemment les besoins des aidants. Des actions sont ainsi menées à plusieurs niveaux.

En premier lieu, il est important de rappeler que le besoin de répit des aidants est pris en compte dans les plans d'aide personnalisée financés dans le cadre de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation personnalisée d'autonomie. Cela se matérialise par le financement d'une auxiliaire de vie lorsque l'aidant a besoin de s'absenter ou encore le financement d'un hébergement temporaire pour la personne aidée.

En deuxième lieu, la collectivité de Corse dispose d'une compétence importante en matière de pilotage de l'offre médico-sociale. C'est notamment dans ce cadre que l'Assemblée de Corse a adopté en mai dernier le projet de création de 36 nouvelles places d'accueil de jour pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap, mais aussi la participation au financement de la création de trois plateformes de répit en Corse d'ici la fin d'année 2020. La collectivité mobilisera ainsi 354 000 euros supplémentaires par an, afin d'assurer le fonctionnement de ces nouvelles structures.

Enfin, bien consciente des enjeux en matière d'accompagnement des aidants et dans la logique d'amélioration continue de ses politiques, la collectivité de Corse lancera une enquête auprès de ces personnes au premier trimestre 2020, afin de mieux connaître leur profil, leurs besoins et leurs attentes.

S'agissant de l'épanouissement des personnes en situation de handicap, la collectivité de Corse favorise des actions et le développement d'une expertise en matière de sport handicap via le CSJC, présidé par votre collègue Petr'Antone TOMASI et dont vous êtes administrateur. Celui-ci a inscrit dans son projet d'établissement un certain nombre d'actions allant de la découverte d'activités à la formation d'intervenants en passant par l'animation du réseau des partenaires. Samedi prochain, vous êtes invités à participer aux Scontri di u Sportu à Corte. Nous présenterons la synthèse des rencontres dans les territoires qui intègrent des propositions faites par les clubs sportifs pour développer des projets au bénéfice des personnes en situation de handicap. Je vous rappelle également que nous présenterons demain les ambassadeurs sportifs, parmi lesquels deux ambassadeurs sont en situation de handicap. Au titre de l'équipement des EPLE, nous faisons l'acquisition de tous matériels et mobiliers spécifiques demandés au bénéfice des élèves et agents dont la collectivité a la charge. Un fonds spécifique est d'ailleurs géré par la RH de notre collectivité et finance ou rembourse tout ou partie des équipements.

De plus, l'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 février 2016, l'agenda d'accessibilité programmée de ses bâtiments recevant du public. Il concernait les établissements scolaires, le musée de la Corse et le centre d'art polyphonique de Sartè. Le montant des investissements programmés était de 8 535 179 euros. Cet agenda a été approuvé par arrêté préfectoral en juin 2016 pour une durée de neuf ans.

Enfin, il faut rappeler le travail d'accompagnement effectué au quotidien par les équipes de la MDPH. Vous êtes d'ailleurs membre de la CDAPH et vous connaissez parfaitement la complexité des dossiers étudiés au sein de cette commission. L'équipe pluridisciplinaire évalue les situations selon un barème bien déterminé. La CDAPH attribue les prestations, procède à des orientations ou confère des statuts en appliquant strictement le code de l'action sociale et des familles.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le milieu associatif est fortement représenté au sein des différentes instances et enrichit donc notre politique, à travers sa connaissance des dossiers et son expérience au service des usagers.

De plus, nous nous sommes également engagés dans le dispositif « Une réponse adaptée pour tous », qui permet aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de ne pas connaître de rupture dans leur parcours de vie. Nous restons bien sûr vigilants, car pour que les décisions de la CDAPH soient effectives, il convient d'obtenir des moyens supplémentaires de la part de l'État. C'est donc dans ce cadre que votre Assemblée avait voté en mars dernier, à l'unanimité, une motion portée par le groupe Femu a Corsica afin de solliciter des postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire nécessaires à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et à leur inclusion scolaire.

Pour finir sur une action plus spécifique à notre collectivité, j'ai signé la convention FIPHFP en janvier dernier. Ce conventionnement nous donne la responsabilité d'agir plus et mieux pour aider les travailleurs les plus fragilisés, qui sont ou pourraient être en situation de handicap. Nous avons donc la volonté d'assurer un portage politique fort à cette démarche handicap et d'en faire un élément culturel de notre nouvelle collectivité. Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Là, je pense qu'il faudrait peut-être écouter les orateurs, plutôt que de bavarder chacun dans son coin, parce que cela devient difficile, y compris d'ailleurs ceux qui s'intéressent aux questions et aux réponses. Il y en a quand même quelques-uns.

Il y avait une question de Romain COLONNA sur la *Xylella fastidiosa*, mais elle a été reportée. Il y a donc une question de Marie-Hélène PADOVANI, formation et emploi. Vous avez la parole.

* **Question n° 2019/O2/104** déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » **concernant la formation et l'emploi**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Exécutif, ma question est transversale. Elle concerne l'accès à l'emploi de la jeunesse qui doit être une priorité. Il est désormais acquis que la résolution de cette problématique passe nécessairement par une formation de qualité. Ma question concerne également la nécessité d'une articulation entre le monde de la formation et le monde économique. Ces demandes sont malheureusement trop souvent déconnectées. En résumé, les outils existent, les emplois sont là, mais sans cohérence entre eux.

En effet, dans le cadre de leur parcours de formation, de nombreux jeunes doivent effectuer un stage en entreprise, apprentissage, découverte du monde de l'entreprise professionnalisation et d'autres contrats. Or il est souvent difficile aujourd'hui de trouver un stage au sein d'une entreprise ou d'une collectivité par ses propres moyens. Il arrive que des étudiants en difficulté se voient contraints d'interrompre leur parcours faute de contrat. Une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs présents sur le terrain apparaît nécessaire.

Le tissu entrepreneurial en Corse comprend environ 27 000 entreprises. Pour 95 % d'entre elles, il s'agit de microentreprises. Cela n'a rien d'exceptionnel et se situe dans la moyenne nationale. Cependant, en Corse, 79 % de l'emploi salarié du secteur privé est concentré dans les microentreprises, contre 49 % au niveau national. La taille des entreprises constitue ainsi un frein au recrutement de ces jeunes, compte tenu de l'investissement financier, certes, et du nécessaire encadrement que cela implique, cette dernière difficulté compliquant même l'accès à un stage non rémunéré. Face à ce constat alarmant qui doit interpeller les élus de

la Corse que nous sommes, quelles mesures ou démarches pouvez-vous proposer au nom de l'Exécutif ? Ne serait-il pas envisageable, par exemple, au regard de ces éléments, d'imaginer un système incitatif basé sur une aide spécifique ou une labellisation des entreprises de ce type faisant le pari de la jeunesse ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est Josepha GIACOMETTI-PIREDDA qui va répondre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question qui est effectivement, vous l'avez souligné, transversale. Elle concerne plusieurs conseillers exécutifs et plusieurs secteurs. Je ne reviendrai pas sur le constat que vous avez posé sur le tissu de nos entreprises, TPE et PME. Votre question porte sur la nécessité de réussir à résoudre la fameuse équation formation emploi. C'est une équation à données multiples, et j'ai eu à plusieurs occasions ici à vous présenter un certain nombre de dispositifs qui tentent de répondre de manière concertée avec l'ensemble des acteurs, mais aussi de manière la plus lisible et la plus proche du territoire possible, puisque nous sommes sur un petit territoire et que nous pouvons essayer de faire, je dirais, du chirurgical. Votre question, je le disais, me permet de revenir sur deux ou trois dispositifs et de répondre ensuite concrètement, sous le contrôle bien entendu du président de l'ADEC, sur le dispositif spécifique que vous proposez de mettre en place concernant directement une aide incitative aux entreprises.

D'abord, nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'entreprise, qui est en cours d'expérimentation sur la communauté de communes du Sud Corse, et qui actuellement articule le pôle économique de la communauté, ses partenaires - Pôle emploi, les missions locales, le Cap emploi - et les entreprises du territoire, afin d'avoir le maillage le plus étroit possible entre le jeune, ses besoins, ses besoins en formation et en compétences et les entreprises pouvant l'accueillir. C'est un premier dispositif. J'aurai l'occasion de vous présenter une évaluation d'ici quelque temps, puisque l'expérimentation est en cours. Nous essayons donc par là de faire devenir le processus de formation dynamique et efficace, comme vous avez eu l'occasion de le dire.

Ensuite, nous avons revu également la façon dont nous travaillons, encore de manière imparfaite je le conçois, mais la façon dont nous travaillons le

plan régional de formation pour tenter de le faire correspondre au mieux aux besoins et aux attentes de l'entreprise. Dans ce processus, nous avons pu constater que, souvent, l'entreprise est éloignée du processus de formation, c'est-à-dire pendant le temps formation du jeune. Nous mettons un certain nombre de dispositifs en place également sur ce sujet. Voici déjà deux éléments de réponse.

Ensuite, nous avons un certain nombre d'actions qui ont été listées dans le contrat de plan de formation et d'orientation professionnelles. Des dispositifs qui commencent à être esquissés du côté pacte U Pattu pè a Ghjuventu puisque, au sein des ateliers formation emploi, nous avons eu l'occasion de présenter ce qui existait déjà et qui est parfois méconnu. C'est là aussi un point sur lequel la collectivité doit mieux intervenir, mais aussi sur des dispositifs nouveaux à mettre en œuvre.

Enfin, il y a déjà des aides incitatives au recrutement, sur la partie apprentissage, qui sont de 1 000 euros à l'embauche d'un apprenti et 1 000 euros par année de formation. On peut effectivement étudier la possibilité soit de dynamiser soit de mieux cibler ce dispositif. Ensuite, je le disais, avec le président de l'ADEC dans le cadre de la révision du règlement des aides aux entreprises, nous pouvons effectivement expérimenter la mise en œuvre d'un dispositif plus incitatif, expérimenter aussi la possibilité de labelliser, mais en tout cas nous sommes déjà au travail dans le cadre de la révision du règlement aux entreprises sur ces questions. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il reste une question orale. Elle va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, et elle concerne les confréries. Vous avez la parole.

* **Question n° 2019/O2/105** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant les confréries**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Vulereghju parlà oghje di e nostre cunfraterne. Parlemu di salvà i nostre tradizione, di a nostra cultura, elli facenu parte di una storia chi dura da poi 7

seculi, per mette in piazza una associu per aiutà e ghjentè. Sa spettu suciale face parte di a nostra cultura e di na nostra manera di pensa.

La société que les confréries visent à mettre en place est une société idéale. Fraternité, charité, piété sont les maîtres mots de l'engagement que des hommes et des femmes ont au sein de ces associations. Depuis les années 80, un vent léger vient les réveiller à la recherche d'une identité corse, de la langue et de la culture, débroussaille peu à peu le chemin qui mène aux casalti

Le début de ce nouveau millénaire a vu renaître un certain nombre de confréries. La Corse compte actuellement près d'une centaine de confréries, 53 en Haute-Corse et 48 en Corse du Sud, qui regroupent environ 3 000 confrères. Au sein de cette Assemblée, certains en font partie aussi. Les dernières confréries qui ont vu le jour sont majoritairement situées dans le rural. Les résidents ont envie de redynamiser nos villages à travers ces associations. Certaines confréries sont multi-séculaires et d'autres ont même été créées par le Pape.

Une confrérie, vous le savez, est chargée de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine matériel et immatériel de sa commune et de son quartier, ainsi que du maintien de la tradition orale. Elle est également en charge de l'organisation d'évènements culturels, religieux : concerts, conférences, processions et autres. Les confréries qui sont au service de l'Église, institution la plus ancienne de notre île, se sont réunies le 17 octobre 2019 sous l'égide de l'évêché. Le principal retour fut de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ce patrimoine qui va au-delà de la Corse.

Per u travagliu suciale, culturale chi i cunfrateni faccenu tutti i ghjorni, u n'hè micca messu abbastanza in valore. Annu bisoniu d'aiutu, un'aiutu finanziariu per pudde avanza i so prughjetti.

Monsieur le Président, ma question est simple. À l'heure où des collectifs antimafia voient le jour sur notre île, où la violence semble être banalisée, où de nombreuses personnes regrettent la perte de valeurs de la Corse, les confréries véhiculent un message positif, basé sur la tolérance, le respect de chacun et le partage des valeurs. Il faudrait à mon sens valoriser ces initiatives. Consciente que le principe de laïcité est un obstacle à la reconnaissance et à la valorisation des confréries par la collectivité de Corse, je vous demande cependant, Monsieur le Président du Conseil exécutif, s'il est envisageable que notre institution vienne en soutien à ces associations qui font tant pour notre territoire et pour notre population. A ringrazià.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

La réponse par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Une réponse avec une dimension essentiellement culturelle et patrimoniale, mais qui touche aussi au fonctionnement du secteur associatif et aux règles de droit applicable, une notion par définition transversale.

Sur les confréries, vous ne serez pas surprise, Madame la Conseillère territoriale que je vous réponde que le Conseil exécutif de Corse, dans la diversité de ses membres, partage tout à fait votre analyse. Les confréries sont aujourd'hui un espace, un lieu important de culture, de partage, de solidarité, d'entraide, de transmission, de réappropriation, de création, et ont également aussi une dimension religieuse. C'est de là que naît une partie du problème, en tout cas de la difficulté qui se pose à nous, entre la volonté bien évidemment de soutenir ces démarches d'un côté et de l'autre les exigences du texte, et notamment de la loi de 1905, appliquée de façon extrêmement stricte par le juge administratif, qui dit qu'une personne publique ne peut absolument pas, et en aucun cas, financer directement ou indirectement une activité culturelle ou une activité en rapport avec le culte.

Je ne reviens pas sur l'historique, je vais simplement rappeler peut-être un ouvrage collectif sous l'égide de la direction du patrimoine, suite à une exposition permanente qui avait été organisée en 2010 au Musée de la Corse « *Les confréries de Corse, une société idéale en Méditerranée* » : près de 130 confréries recensées, environ 3 000 confrères. Vous l'avez dit également, même si c'est une singularité ici par rapport à ce qui peut se passer dans certains autres pays, on retrouve des confréries aussi partout en Méditerranée et avec un phénomène de renaissance qui est important, de reaquistu, possu mendua per esempui a renacita di a cunfratena di a Sentissima Nunziata di a Vulpaghola c'hè vo tenite a core, a sapemu, ma ci n'hè tant'altru, e pò d'altru c'hè so veghji, ind'è paesi, cume ind'è cità. Dunque di sicurre, c'è a vunlità di sustene.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons travaillé déjà, au plan juridique, à identifier leur statut exact : ce sont des associations composées de laïcs qui ne sont pas placées sous la dépendance fonctionnelle ou financière de l'évêché, mais qui, pour certaines d'entre elles, ont un objet social exclusivement religieux. Celles-là, nous ne pouvons pas les aider. Le travail que nous faisons, c'est à la fois,

en concertation avec les confréries, de les inciter à réorienter leur objet social lorsqu'il est trop restrictif, et ensuite, bien évidemment, grâce à un travail ciselé, d'identifier toute la partie de leur activité qui ne relève pas du culte.

Toute cette partie-là, bien sûr, nous la soutenons, qu'il s'agisse de valoriser le patrimoine mobilier ou immobilier, qu'il s'agisse de soutenir leurs actions lorsque ce sont des actions de partage ou d'entraide, qu'il s'agisse enfin, à travers le champ religieux, d'inciter, encourager et valoriser. Notamment, je rappelle que le centre d'art polyphonique a également comme axe majeur d'interaction la volonté de soutenir et valoriser les pratiques vocales. Un rapport sera présenté par Josepha GIACOMETTI dès le mois prochain. Donc, si des confrères nous écoutent, qu'ils sachent que nous appliquons le principe de laïcité de 1905, bien sûr, parce que c'est la règle, mais qu'il existe en même temps plusieurs canaux d'aide et une volonté forte de la collectivité de soutenir l'action des confréries tout simplement, vous l'avez dit, parce qu'elles sont porteuses de sens et que la société corse, comme toutes les autres, mais peut-être encore plus que certaines autres, a besoin dans le contexte actuel de reproduire du sens et du lien social.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif et on ne peut que souscrire à ce qui a été dit lors de la question et lors de la réponse au sujet des confréries. Nous avons épuisé la liste des questions orales et nous allons procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MINICONI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne,

POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone et VANNI Hyacinthe.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

À l'epica di a mundialisazione, ci sò inghjochi chè no pudemu ammaestrà, gestisce è prumove à u nostru livellu, ci n'hè d'altri per i quali ùn ci pudemu purtà ch'una piccula cuntribuzione. Ancu per sti sugetti custì, puru una piccula cuntribuzione, ci tocca à purtà la. U raportu nant'à l'urgenza climatica è ecologica ch'o prisenraghju di dicembre n'hè l'illustrazione a più maiò. Pensu ch'ùn ci entre a dimensione quantitativa di a cumunità per principià un azzione publica. A respunsabilità d'ognunu è d'ogni istituzione hè listessa, quale ella sia a so dimensione.

Ci sò d'altri sugetti, d'altri tesori, chè no simu i soli à esse i rispunsevuli di a so salvezza è di a so prumuzione. Vogliu parlà, per esempiu, di a lingua corsa. Quale, fora di noi, serebbe capace à trasmette a nostra lingua ? Quale, fora di noi, vulerebbe trasmette è arricchisce è creà è campà in lingua corsa ? Quale, fora di noi, averà una respunsabilità tremenda in st'operata ?

In u filu di a teuria di a ricunniscenza di u filosofu tedescu Axel Honneth, a ricunniscenza chè no duvimu à a lingua, a ricunniscenza ch'ella arrega a lingua à i Corsi, si svilupperebbe secondu trè tippi di rilazione : l'amore, u dirittu è a sulidarità suciale spartendu una cumunità di valori. L'amore purterebbe a cunfidenza in sè stessu. U dirittu cundiziunerebbe u rispettu di sè stessu. A sulidarità suciale arriccherebbe a stima di sè stessu. Ste trè dimensione sò tanti bisogni di l'omu è cagiuneghjanu u benestà d'ognunu. A lingua corsa ci entre in ste trè dimensione affettive, murale è capacitarie di a ricunniscenza.

In l'azzione pulitica chì ci tocca à purtà, ùn difendimu micca a lingua per u so pesu patrimoniale o solu per prumove u so capitale literariu, ma soprattutto per esse megliu, per campà megliu. Ci puderebbemu truvà d'altre mutivazione filusofiche, postu chì sta singularità, sta via singulare versu a cultura, à nome di

l'universalisimu, di a reciprucità, di l'uguale valore di e lingue è di e culture, merita tutta a nostra primura. L'universalità ùn hè u monopolu di nimu, di nisuna cultura. Cumu difende l'universalità senza ricunnosce capunanzu l'ugualità di tutti ? Attempu, quand'è no difendimu a nostra lingua, difendimu tutte e lingue, in a so singularità, in e so cuntinuità. è in l'interculturalità.

A numinazione à l'Accademia francese di Barbara Cassin, chì hà fattu stampà nant'à a so spada « Plus d'une langue », si vole esse una chjama à sta reciprucità, tuttu ricuniscendu, in capimachja di u dizziunariu di l'intraducibile, a singularità è dunque u valore d'ogni lingua. Ancu un' istituzione cunservatista cum'è l'Accademia francese cummencia à capisce l'interessu di u bi/plurilinguisimu.

Allora, in fatti di pulitica linguistica, al di là di i valori chì sò i fundamenti di tutta azzione pulitica, cosa ci vole à fà per a lingua ?

A cuufficialità, ùn pianteremu mai di dumandà la, puru s'è a Francia ferma nant'à una pusizione di sacralisazione di u monolinguisimu. L'ideologie linguistiche sò sedimentazione prufunde per ogni nazione. Puru s'è a Francia ferma più chè mai insischita da l'imperialisimu linguisticu di l'inglese, accetta da l'inglese certe cose ch'ella ricusa à u corsu. U corsu chì ùn minaccia mancu à pena a lingua francese. Detta quessa, ùn cuntenu micca aspettà l'ufficialità di u corsu per inizià, trapassendu a legalità trasitoria di a Francia, a normalisazione di a nostra lingua.

Passa per a ricunniscenza di u corsu cum'è cumpetenza prufessionale normale. Cumu spiegà l'attitudine di a prefettura chì cerca à impedisce a pubblicazione di posti bilingui per a nostra ciucciaghja in via di sviluppu di l'immersione, quandu u Statu accetta a messa in ballu d'una certificazione di lingua corsa à l'università o un abilitazione in lingua corsa in l'educazione naziunale ? St'insecurità ghjuridica perpetua duve ellu strazia u corsu, mette tante è tante petre assurde nant'à a strada di a normalisazione linguistica. Quandu a prefettura di Corsica diventa un giandarme di a lingua, induve hè u rispettu, induve hè a stima di l'altru ? À nome di l'ugualità, si cerca à mantene una situazione di duminazione linguistica è pulitica. Quand'ella manda i so currieri, sò inghjulie à l'intelligenza di i Corsi ma dinù à quella di a Francia. Ma per contu nostru, pocu impremenu i so scritti, femu cunfidenza à l'eletti di a Corsica, ùn cambieremu mai una lettera à a nostra indiatura.

In quantu à l'insignamentu di u corsu, à una certa epica, quand'ellu si ne parlava, u Statu era spessu intimuritu. Avà, pò nò. U Statu hè diventatu u

turiferariu di l'insignamentu di u corsu. « Viaghjate puru chì tuttu v'è bè. » Eppure, quand'è no li dumandemu i conti, s'imbruttanu e cose.

Cosa vulemu noi ? Vulemu una generazione di giovani lucutori di lingua corsa. Òn vulemu micca solu specialisti di u corsu, vulemu dinù lucutori pieni, tranquilli, nurmali. Micca zitelli à pone si a quistione, s'ella hè un attu puliticu o micca di parlà u corsu. Hè a lingua di tutti. Deve esse a lingua di tutti, senza riguardu per l'urigine suciale, culturale, religiose o naziunale di i parenti. Hè a lingua di u cumunu, « a lingua di u citadinu », per ripiglià una spreSSIONE cara à Ghjacumu Thiers. Allora fin'tantu chì l'educazione naziunale serà in a negazione di i nostri diritti linguistici, fermerà in una visione disciplinaria, sculare, di l'insignamentu di u corsu è in lingua corsa.

Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à generalizà e trè ore in quasi vinti anni ? Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à furmà i so professori quandu a Catalogna hà pussutu furmà più di sessanta mila maestri in vinti anni ? Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à ricrutà più di 40% di professori bislingui di ghjughnu scorsu ? Cumu custruisce un sistema educativu bislinguu senza professori cursofoni ? Cumu serà chè no ne siamu sempre in u 2019 à circa à accimà l'uggettivi di generalisazione di u bislinguisimu à a scola materna vutati in u 2007 per u 2013 ? Al di là di l'aspetti quantitativi, qualessi sò i risultati qualitativi di l'insignamentu ? À chì ne simu di e cumpetenze linguistiche di i nostri zitelli ? Al di là di a scola materna, puru quand'ellu si dispone d'una risorsa umana, cum'è à u sicundariu, u Statu preferisce mantene u statutu di disciplina uzzuonale è pagà 3 professori senza elevi, chè di nurmalizà l'insignamentu di u corsu. Invece, per e discipline linguistiche micca, òn prevede nisun pianu di furmazione capace à accresce u numeru di i professori abilitati. In ste cundizione, a specialisazione à u liceu ripone nant'à a rena da tandu chì mancanu e filiere bislingue in certi cullegi è mancanu tanti professori cursofoni in certe filiere bislingue. In un isula di grande diversità culturale, i fundamenti d'una citadinanza corsa òn sò dati à tutti, in u quadru di a scularità ubligatoria è u zocculu cumunu di cunniscenza, di cumpetenza è di cultura. Avemu 44 liceani in specialità, hè una bona. Ne vulemu di più. Ma vulemu dinù una cultura cumuna per tutti i liceani è ch'elli avessinu u dirittu di passà tutte e so prove in lingua corsa. Da tandu, òn si vedenu ancu e generazione bislingue ghjunghje à l'università. Cumu serà ? Simu sempre in a sperimentazione di l'immersione à a scola materna. Sperimentazione inquadrata, in guardia custoghja, limitata à cinque scole.

A situazione di u corsu à a scola òn v'è micca megliu. Puru s'è in a nostra ricerca di massificazione è di demucratizzazione di a lingua, avemu sempre difesu

l'integrazione di u corsu in a scola publica, ci tocca oghje à fà pressione sustinendu dinù u sviluppu d'un insegnamentu associativu immersivu.

A situazione di u corsu fora di scola deve esse sustinuta da i nostri dispositivi d'aiutu à l'edizione, à a creazione, à a cummunicazione. Ci truveremu micca solu una ragiò di cultivà e nostre radiche, ma una ragiò di spannà u frundame di a cursitudine in l'aghja linguistica latina. Interculturalità è intercapiscitura per via di u corsu sò duie risorse da mubilizà per move è rivitulisce u nostru capitale linguisticu. Sò dui pilastri da travaglià per u splendore di a nostra isula è per a so ricunniscenza altiera, per a cultura o per l'ecunomia, al di là di e cunfine geugrafiche di l'isula. Per i nostri zitelli, ci tocca à esse diritti nant'à sti valori. Sò cunvintu di u prò ch'elli sò capaci à purtà ci. A vi vulia di, è compie cù e parolle belle di Saveriu Valentini :

chì sariu po
 se ùn eru chè a so sumiglia
 a so copia
 una necci
 sè ùn avissi nudda di mè à dà li
 eiu
 vogliu essa
 essa
 sarà quìssu u so casticu

Ùn vi possu di s'è u filosofu tedescu hà lettu u pueta corsu. Ùn vi possu di non più s'è u pueta corsu hà lettu u filosofu tedescu, ma u bisognu di ricunniscenza ch'elli difendenu l'unu è l'altu, ognunu cù e so parolle, sò u segnu u più chjaru di l'universalità di stu bisognu umanu.

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais avoir un mot pour Mme Marie Mathilde BARBOLOSI qui était un agent de la collectivité de Corse. Elle travaillait anciennement à la bibliothèque d'Afa et nous a quittés prématurément il y a quelques jours. Je

souhaite bien sûr saluer sa mémoire et adresser en notre nom à toutes et à tous nos plus vives condoléances à sa famille.

Je voudrais également, si vous m’y autorisez, avoir une pensée pour un ami de beaucoup d’entre nous, Pierre GERONIMI, pour son épouse et sa famille qui sont en train d’enterrer un enfant tragiquement disparu dimanche dernier. Là aussi, je pense que, parce que la Corse est ce qu’elle est, ce drame terrible, je l’espère quand même surmontable à force de courage et d’amour, ce drame est un peu aussi le nôtre à toutes et à tous. Également avoir un mot pour Madame NICOLI, maire du Pietra di Verde qui a perdu son frère ; nous nous sommes manifestés.

Et bien sûr un mot pour le docteur Ivan MAYMARD ; nous nous sommes exprimés publiquement pour saluer sa mémoire. Il était un médecin et un homme particulièrement apprécié de toutes et de tous. Voilà pour malheureusement ces tristes nouvelles. Il faut tourner la page du deuil, parce que la vie est ainsi faite et avoir aussi un sourire è un’abbraciu per u nostru amicu, Julien PAOLINI, e a so figliola Alba, natta qualchi ghjorni fà a figliola e a mamà si portanu bè, u babbu u pocu menu. Dunque, tanti basgi a Alba e a tutt’a so famiglia di a nostra parta a tutti.

Le Président TALAMONI

Nous nous joignons bien entendu aux mots du Président du Conseil exécutif, à la fois pour ces deuils qu’il a évoqués et également pour cette joie de notre amie Julia. Je voudrais également que nous ayons une pensée pour Jean-Louis SACCHI qui était le compagnon de l’attachée du groupe PNC Josepha GERONIMI, que nous ayons donc tous ensemble une pensée pour Jean-Louis SACCHI et sa compagne.

Nous allons commencer notre ordre du jour. Il y a un certain nombre de rapports qui sont des rapports de pure forme, mais que je présente donc au titre de la présidence de l’Assemblée de Corse.

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L’ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L’ASSEMBLEE DE CORSE

*** Raportu n^u 351 : Mandatu spiciali attribuitu a una diligazioni di consiglieri di l’Assemblea di a Giuventù**

*** Rapport n° 351** : Mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù.

Le rapport 351 que vous avez sous les yeux est un mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù. Il s'agit là de la participation à la réunion des représentants des conseils régionaux de la jeunesse à Santa Severa, mais pas dans le Cap Corse, c'est une autre Santa Severa. Vous avez ici une délibération pour un mandat spécial à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù pour participer aux rencontres organisées par la Conférence des régions périphériques maritimes à Santa Severa en Italie, les 13, 14 et 15 décembre 2019, la délégation étant composée des deux vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù, et des présidents des groupes ou de leurs représentants.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹

Le Président TALAMONI

*** Raportu n^u 377 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu e di risturazione d'intervenenti esteriore in u quattru di i travagli di a cummissione in carica di e prublematiche di violenze in Corsica**

*** Rapport n° 377** : Prise en charge des frais d'hébergement de transport et de restauration d'intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la commission en charge des problématiques de violences en Corse.

La procédure adéquate est que la présidence de l'assemblée dépose ces rapports, mais l'initiative n'est pas la mienne. C'est la Présidente de la commission violences, Anne-Laure SANTUCCI, qui a souhaité auditionner un certain nombre de personnalités. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer pour autoriser la prise en charge par la collectivité de Corse du transport allers-retours entre Paris et la Corse ainsi que, le cas échéant, des frais de restauration et d'hébergement de ces deux intervenants, invités à faire part de leur expérience auprès de la commission en charge des problématiques de violences en Corse lors d'une audition qui se déroulera le 6 décembre 2019. Il s'agit, pour être précis, de responsables de

¹ Délibération N° 19/400 AC

l'association Anticor et je répète que c'est une initiative de la Présidente de la commission violences.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité²

Le Président TALAMONI

* **Raportu n^u 384 : Cumpusizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù**

* **Rapport n^o 384 : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù**

Il reste un petit rapport concernant la composition de l'Assemblea di a Giuventù. Suite aux changements intervenus au sein des différents collèges de l'Assemblea di a Giuventù, il y a lieu de prendre acte de sa nouvelle composition. Vous avez ce rapport devant les yeux. Je ne vais pas vous lire les noms et prénoms de tous les membres actuels de l'Assemblea di a Giuventù, parce que ce serait fastidieux. Je vous demande d'en prendre connaissance et d'en prendre acte.

Nous allons voter pour la prise d'acte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse prend acte de la nouvelle composition à l'unanimité.³

Le Président TALAMONI

Voilà pour les rapports de la présidence de l'Assemblée.

Bianca FAZI a demandé à faire une brève communication et elle a la parole.

² Délibération N° 19/401 AC

³ Délibération N° 19/402 AC

COMMUNICATION RELATIVE A L'EXPOSITION SUR LES DROITS DES ENFANTS

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous dire en quelques mots l'intérêt de cette manifestation que nous avons dans le hall. Cette exposition concerne la Convention internationale des droits de l'enfant qui a fêté ses 30 ans le 20 novembre dernier. À l'époque de son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce traité fut l'expression d'une réponse universelle ou presque à travers la force d'engagements moraux, mais aussi juridiques des États, et plus globalement du monde adulte vis-à-vis de celui des enfants. Malgré 30 ans d'antériorité, la Convention reste encore largement méconnue. L'enquête sur l'accès aux droits, réalisée par le défenseur des droits en 2016, est venue faire état d'une connaissance très lacunaire de la Convention en France. Seule la moitié des personnes interrogées peuvent citer au moins un droit de l'enfant et moins d'un quart mentionnent le droit de l'enfant être protégé contre les violences. C'est pour cette raison que la DGA Sociale propose depuis dix jours, une campagne de sensibilisation sur ce thème, à destination de l'ensemble des personnels de la collectivité de Corse et du grand public. Pour ce motif également, j'ai souhaité prendre le temps d'une communication devant cette assemblée dont le champ de compétences est particulièrement intéressé par cette question.

Qu'est-ce que la Convention internationale des droits de l'enfant ? Rédigée sur la base des droits de l'homme et du citoyen, la CIDE rappelle, entre autres droits fondamentaux, le droit d'être protégé contre toute forme de violence. Nous savons tous que ce droit élémentaire n'est pas encore garanti, au vu du nombre d'informations préoccupantes que les services sociaux de la collectivité prennent en charge chaque année : 752 en 2018 et plus de 700 depuis le début de l'année 2019. Les violences conjugales font des enfants les premières victimes collatérales. La famille est aussi le premier lieu où s'exercent les violences. L'enfant a également le droit à la santé et au bon développement, le droit d'exprimer son opinion, d'être représenté dans ses droits afin que l'intérêt supérieur de l'enfant guide les décisions pour tous les sujets qui le concernent.

La CIDE est le premier instrument international juridiquement contraignant adopté spécifiquement dans le but de protéger les enfants. C'est aussi le plus complet. Les états qui l'ont ratifié ont le devoir de rendre ces droits effectifs. Je rappellerai ainsi le vote en France de la toute récente loi du 2 juillet 2019 pour proscrire les violences éducatives ordinaires. Cette interdiction est désormais inscrite au Code civil, avec l'ajout d'un alinéa qui précise que l'autorité parentale s'exerce sans violence physique ou psychologique.

Je rappellerai aussi le contexte polémique de l'adoption de cette loi, tant l'idée que les châtiments corporels auraient les vertus éducatives était encore véhiculée. 85 % des parents, de toutes origines et de tous niveaux socioculturels, disent encore avoir recours à des punitions physiques ou à des violences verbales pour éduquer leur enfant malgré les apports des recherches scientifiques sur les effets négatifs de discipline violente. Le droit des enfants avance, mais, sur le terrain, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. C'est un fait, en 2019, l'ensemble des enfants ne disposent ni des mêmes chances ni des mêmes protections. De nombreux témoignages mettent en évidence ces difficultés pour les enfants à traverser les épreuves réellement protégés. Je tenais vraiment à profiter de cet anniversaire pour rappeler l'engagement de la collectivité dans ce domaine.

Parmi les recommandations internationales figure aussi celle de faire participer les enfants au processus décisionnel de la société. L'organisation des Assises de la Jeunesse, qui se sont tenues à Corte le 14 novembre dernier, est en ce sens exemplaire. Ces Assises ont permis d'associer des enfants à la réflexion sur le pattu pè a Ghjuventu. Ils ont exercé leur droit à être écouté, entendu, d'avoir leur opinion prise en compte conformément aux articles 12, 13 et 14 de la Convention des droits de l'enfant.

Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est également le sens de l'action quotidienne des services de l'enfance et de la PMI dont je salue le travail. Ceux-ci portent sur tout le territoire des actions de soutien à la parentalité, réalisent les bilans de santé systématiques des quatre ans dans les écoles, proposent des actions de prévention, garantissent le respect des normes des modes de garde, etc. J'ai également demandé le renforcement des visites à domicile dans les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant et le renforcement des ressources médicales dans les PMI.

Dans le cadre de Brodie Tolosa, l'enfance a été placée au cœur de l'action politique et son budget est l'un des plus dynamiques de la collectivité, +7 % en 2020. En 2019, 45 nouvelles places d'accueil ont été créées dans le

domaine de l'aide sociale à l'enfance. La modernisation d'établissements interviendra en 2020, avec le financement de la nouvelle pouponnière à Bastia et le lancement d'études pour la réhabilitation du Foyer Notre-Dame. La collectivité est également porteuse du déploiement territorial du programme ProDAS de développement des compétences psychosociales chez l'enfant, tant nous sommes convaincus qu'un enfant qui développe son esprit critique, sa liberté d'opinion, qui apprend à exercer son droit d'expression, apprend à se protéger et à agir de façon bienveillante en société.

Voilà pour notre ambition. Pour l'heure, je vous invite à prendre le temps de découvrir la très belle exposition qui a été préparée par les services de la PMI et la protection de l'enfance, avec des enfants de quatre à huit ans, sur le thème des droits de l'enfant. Si le cœur vous en dit, vous testez vos connaissances sur la CIDE le temps d'un quiz qui est mis à votre disposition dans le salon vert. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. J'ai du mal sincèrement à comprendre, lorsque l'on parle de choses aussi importantes, qu'on vaque à ses activités, qu'on se livre à des bavardages incessants parce que, en fait, on n'arrive même plus à entendre l'orateur et il ne s'agit pas d'un dossier anodin. J'avoue que c'est assez étrange.

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU – ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE

Nous allons essayer de passer au rapport 340, concernant la participation de la collectivité de Corse au programme Interreg Italie – France maritime 2014 – 2020 – projet CAMBIO VIA. C'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 340 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à u Prugramma Interreg Italia-Francia Marittima 2014-2020 - Prughjettu CAMBIO VIA**

*** Rapport n^o 340 : Participation de la Collectivité de Corse au Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 – Projet CAMBIO VIA**

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président. Il s'agit du programme Interreg Italie – France maritime 2014 – 2020, axe 2, lot 3. Ce partenariat transfrontalier est composé de quatre entités : la région Liguria qui est chef de file, la région Autonoma di Sardegna, la région Toscana et la Culletivita di Corsica.

Ce projet serait mis en œuvre, si nous le votons, par le PETR d'Ornano-Sartineso-Valinco et cela permettrait bien entendu le développement de nouvelles activités liées aux loisirs et à la nature, ce qui permettrait aussi au territoire de diversifier son offre. Vous savez qu'il y a une pression aujourd'hui sur certaines parties du territoire et cela permettrait bien entendu de pérenniser des activités économiques. C'est aussi, vous le savez, un territoire d'expérimentation. Je peux vous dire que ce sont des cheminements anciens puisqu'il s'agit de voies qui servaient, il y a des décennies, de voies de transhumance. Il s'agit de la Strada Antica di Purtichju a U Tassu, la Strada Antica di a Taravesa Suddacarò – Palleca et le Mare a Mare Centre Purtichju – A Ghisunaccia qui permet la liaison entre plusieurs territoires, à savoir l'Urnanu, u Taravu et u Fium'Orbu-Castellu, et bien entendu, il y aura un dispositif d'accompagnement d'agents qui permettra à la fois de conforter et de soutenir la démarche et l'intervention sera bien sûr valorisée aussi financièrement.

La part des crédits finançables se monte à 549 000 euros. Je vous fais grâce des quelques centimes qui restent. La participation est à hauteur de 85 %. Il est donc demandé aussi une participation des crédits à l'État français pour un montant de 82 547 euros. Pour notre part, notre participation s'élèvera à 74 180 euros. Vous avez le détail dans les annexes. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons cofinancer ce projet.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission Développement. Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci. Mme CASALTA a relevé tout l'intérêt de ce rapport dans la mesure où il vise à œuvrer pour une revalorisation du monde rural. Elle a en revanche souhaité avoir des précisions sur les chiffres indiqués estimant que le montant des frais de déplacement semblait très élevé. Madame

JACQUEMIN a précisé que, dans le cadre de l'application des projets européens transfrontaliers, la collectivité a l'obligation d'intégrer un volet ressources humaines. La partie frais de déplacement correspond à la fois à la valorisation des ressources humaines de par les déplacements obligatoires, et la prise en charge des agents de terrain qui entretiennent les sentiers tout au long de l'année. Elle a enfin indiqué que le montant affecté au PETR, 74 000 euros, ne concerne pas les ressources humaines, mais correspond à la partie écosystémique de l'étude. Monsieur LUCCHINI a souhaité savoir quelle articulation était prévue avec la valorisation des Strade antice déjà existantes. En réponse, Madame Jacquemin a indiqué que la Strada antica a Taravesa constitue la partie Pumonte du sentier puis mara a mara, vers le Fiumorbu.

Par ailleurs, elle a précisé que l'idée directrice est de venir expérimenter de nouveaux outils, en complément du balisage existant, avec la création d'espaces d'interprétation sur des thématiques spécifiques et des jeux de piste numériques. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la commission des Finances, présenté par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur Pierre POLI s'est interrogé sur les montants présentés et a souhaité disposer de précisions sur les différences constatées entre le coût du projet, le montant des AP et des AE. Les services ont précisé que la différence s'expliquait par une valorisation des ressources humaines, principalement par l'action des agents de terrain qui entretiennent ce sentier de randonnée. La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁴

Le Président TALAMONI

J'interroge le Président du Conseil exécutif. Quel rapport voulez-vous que nous fassions passer en priorité ?

Le Président SIMEONI

Le rapport 347 sur le numérique et la convention avec le FSN.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le Président TALAMONI

Parfait. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 347 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 347 : Convention de subvention FSN (Fonds pour la Société Numérique) entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France très haut débit concernant le financement du projet très haut débit de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

Il s'agit d'une convention d'application concernant la convention de délégation de service public sur le très haut débit qui a été votée à l'unanimité par votre assemblée. Il s'agit d'une convention-cadre qui organise le versement, la mise à disposition de la collectivité de Corse des sommes prévues dans le cadre du montage financier global que nous avons finalisé. Ce montage financier, vous vous en rappelez peut-être, conduit à ce que 52 millions d'argent public soient investis dans la convention globale. Ils se répartissent ainsi : 28 millions d'euros au titre du

⁴ Délibération N° 19/403 AC

financement organisé par la présente convention, sommes mises à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, 6,8 millions d'euros au titre du financement PEI et le complément mis sur recettes propres à la collectivité de Corse, avec un financement par l'État, concernant la part publique, à hauteur de 67 % des 52 millions d'euros.

Cette convention prévoit que la subvention sera versée sous la forme suivante : une somme forfaitaire de 162 euros par ligne installée, étant précisé que, sur les cinq ans prévus pour le déploiement de l'ensemble du réseau très haut débit, il y aura en tout 173 838 lignes sur la totalité du territoire. La multiplication de la somme forfaitaire par le nombre de lignes prévues par la convention permet d'arriver à la somme de 28 millions d'euros prévue par la présente convention.

Un dernier mot, j'ai été un peu surpris - je m'en suis entretenu avec le directeur de l'aménagement numérique et les services - par le fait que nous avons prévu un plan sur cinq ans et pourtant, vous aurez peut-être relevé que la convention est sur dix ans. L'explication est que c'est une convention-cadre ; c'est la durée qui est fixée par la Caisse des Dépôts et ils ne bougent pas de cette durée, mais nous avons vocation à déployer la totalité du plan en cinq ans et non en dix ans.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Il y a un avis oral de la commission de Développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral également de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Également favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole et je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁵

Le Président TALAMONI

Passons au rapport 348. C'est la convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la CDC, au bénéfice de Corsica Fibra.

Vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

*** Rapurtu n^u 348 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 348 :** Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de Corsica Fibra.

Nous prenons note du départ d'Hyacinthe VANNI.

Le Président SIMEONI

Très bien.

Il y a une délibération-cadre en date de 2008 de votre Assemblée qui a approuvé les modalités de fixation des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire et routier de la collectivité territoriale de Corse à l'époque, la CDC aujourd'hui – pour les opérateurs de télécommunications. Dans ce cadre général, le présent rapport consiste à mettre à disposition de façon non exclusive auprès de la société Corsica Fibra un fourreau ou un tube, propriété de la CDC, sur des sections de l'emprise de son génie civil reliant les villes d'Aiacciu, Mezzana, Bastia, l'Isula et Corte, selon une convention annexée au présent rapport sur la base du versement

⁵ Délibération N° 19/404 AC

par Corsica Fibra d'une redevance annuelle de 430 euros du kilomètre. C'est une mise à disposition qui va servir là encore au déploiement de notre réseau.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, Monsieur le Président. Constatant qu'aucun métrage de l'artère de génie civil n'avait été mis à disposition au bénéfice de l'opérateur Corsica Fibra pour l'année 2018, Madame BOZZI a souhaité savoir s'il était possible de disposer d'une estimation pour les années à venir. Les services ont répondu que les premières demandes enregistrées figurent dans l'annexe 2, à savoir 25 kilomètres de trajet correspondant à une redevance pour la collectivité de Corse de 11 000 euros par an. La commission a émis un avis favorable pour ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Un avis oral de la commission du Développement ?

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Monsieur le Président

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁶

**GIUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

⁶ Délibération N° 19/405 AC

Le Président TALAMONI

Passons au rapport 383, jeunesse et sport. Il y a d'abord un délai abrégé à faire valider par l'assemblée. Pouvez-vous nous dire deux mots sur le délai abrégé avant que je le fasse voter ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Le délai abrégé tient au fait que nous avons réuni le jury le 8 novembre dernier et que, lors de cette rencontre avec les jeunes, une candidature atypique nous a permis de revoir un petit peu ce que nous avons fait voter lors de la session de juillet dernier. Nous vous demandons ce délai abrégé pour permettre à cette nouvelle candidature de pouvoir être acceptée par votre Assemblée.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je mets le délai abrégé aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu par l'Assemblée à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour présenter le rapport.

*** Raportu n^u 383 : Sport - Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivu di Corsica : Aghjustu di a categoria « Ghjudici è arbitri di altu livellu » è individualizazione**

*** Rapport n° 383 : Sport – Ambassadrices et Ambassadeurs Sportifs de Corse : Ajout de la catégorie « juges et arbitres de haut niveau » et individualisations**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Monsieur le Président. En fait, nous nous sommes rendu compte que lorsque nous avons fait le premier rapport où nous voulions mettre en valeur des jeunes sportifs de haut niveau, nous n'avions pas pris en compte dans ce rapport la possible candidature de juges ou arbitres de haut niveau. Lors du jury, une candidature a été reconnue, la candidature du jeune Florian Della Tomasina

qui est arbitre de haut niveau. Quand il nous a expliqué son parcours, il a en fait dans sa formation un parcours sportif d'athlète de haut niveau. Il nous paraissait donc dommageable de ne pas le retenir parce que le critère n'était pas inscrit dans ce rapport et que nous n'avions mis que des sportifs de haut niveau. Pour lui donner sa chance et qu'il puisse justement aussi mettre en avant les valeurs de l'arbitrage, qui sont souvent des valeurs que nous n'avons pas tendance à mettre en avant dans la pratique sportive, il nous paraissait intéressant, notamment au vu de son jeune âge de 19 ans, de son parcours sportif, qu'il puisse avoir sa chance au côté des autres ambassadeurs que nous recevrons demain à 13 heures, qu'il bénéficie des mêmes critères – bourse de 4 000 euros, engagement auprès de la collectivité lors de manifestations sportives, possibilité d'aller se déplacer et d'aller à la rencontre des publics jeunes. En revanche, son mandat est d'un an pour pouvoir permettre l'an prochain à d'autres arbitres ou juges de pouvoir postuler. Il vous est donc proposé d'accepter la candidature du jeune Florian Della Tomasina dans la catégorie juge-arbitre de haut niveau. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la Culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Également favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁷

⁷ Délibération N° 19/406 AC

VITA ASSOCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

Le Président TALAMONI

Passons au rapport 355 qui concerne la vie associative. Il s'agit de la troisième individualisation d'aides aux foires. C'est Lauda GUIDICELLI qui va nous présenter ce rapport.

*** Raportu n^u 355 : Terza individualizzazioni Aiuti à i fieri**

*** Rapport n° 355 : Troisième individualisation aides aux foires.**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Monsieur le Président. Vous commencez à en avoir l'habitude. Il s'agit donc d'accorder une aide à cinq dossiers concernant les foires pour un montant total de 45 950 euros. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien, merci. Il y a un rapport de la commission Développement. Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Président.

La Présidente Madame NIVAGGIONI a souhaité savoir s'il était possible d'examiner l'ensemble des individualisations sur la base d'un seul rapport regroupant l'intégralité des bénéficiaires. Madame PREDALI a indiqué que, bien que possible, cette solution serait de nature à pénaliser les associations qui déposent leurs demandes suffisamment tôt pour bénéficier du versement d'acompte en cours d'année. Elle a par ailleurs indiqué que ce cadre d'intervention est transitoire et qu'il sera possible prochainement de prendre en compte les remarques pour l'amélioration du dispositif dans le cadre de l'élaboration du prochain règlement. Madame NIVAGGIONI a suggéré qu'une date butoir soit envisagée pour le dépôt des demandes de subventions. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez observé que nous délibérons dans une chambre froide. Si quelqu'un peut faire quelque chose pour nous...

Il y a également un avis oral de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Qui est favorable. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁸

**INFRASTRUCTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Le Président TALAMONI

Passons aux routes : convention de financement relative à l'aménagement de l'ex-RD 420, traverse de Quenza. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 342 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu a l'assestu di l'anziana RD 420 – Traversa di Quenza**

*** Rapport n^o 342 : Convention de financement relative à l'aménagement de l'ex. RD 420**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport relatif à une convention de financement avec la commune de Quenza pour la réalisation du projet

⁸ Délibération N° 19/407 AC

d'aménagement de l'ancienne route départementale 420 dans la traversée de la commune. Conformément au rapport et au règlement que nous avons voté, au mois de juillet dernier si ma mémoire est bonne, concernant ce type de cofinancement, je vous propose donc vous avez le détail à la page 3, des travaux de terrassement de chaussées, assainissement, soutènement, garde-corps, aménagements de trottoirs pour un montant de 1 815 000 euros TTC et un cofinancement pour la commune qui s'élève à 75 000 euros.

Merci, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.⁹

Le Président TALAMONI

J'interroge le Conseil exécutif sur le point de savoir si nous prenons les rapports de Madame BORROMEI, mais ou bien les rapports de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

⁹ Délibération N° 19/408 AC

Nous continuons donc les rapports de Madame BORROMEI. Nous passons donc au rapport 343. C'est la convention relative à la mise à disposition des digues de Campo di l'Oru. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 343 : cunvinzioni relativa à a missa à disposizioni di l'arghjini di Campu di l'Oru**

*** Rapport n^o 343 : Convention relative à la mise à disposition des digues de Campu di l'Oru**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président. C'est une convention à conclure entre la collectivité de Corse, l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud et la CAPA pour la gestion des digues de protection contre les inondations de la zone aéroportuaire de Campo di l'Oru dans le cadre de la GEMAPI.

C'est une convention car, je vous le rappelle, au titre de la GEMAPI, la CAPA est chargée d'assurer la gestion et l'entretien des digues qui protègent la zone aéroportuaire. Selon le code de l'Environnement, ces digues existantes qui appartiennent à une personne morale de droit public autre que la commune ou l'EPCI sont mises à disposition de l'autorité compétente en matière de GEMAPI par voie de convention à titre gratuit. C'est ce qui concerne les digues dont nous parlons. Un COPIL s'est réuni à deux reprises ; il y a eu différentes réunions. La convention qui est jointe reprend tous ces éléments et nous vous demandons d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous les actes qui en découlent. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Favorable. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹⁰

Le Président TALAMONI

Rapport suivant : 353, création de circuits de transport scolaire. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 353 : Trasporti sculari**

*** Rapport n^o 353 : Création de circuits de transports scolaires**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de trois nouvelles lignes de transports scolaires : la première, à la demande de la commune de Granaccia, la seconde à la demande de la commune d'A Serra di Farru pour desservir les établissements scolaires de la commune et le doublement d'une ligne qui dessert déjà les écoles de Bunifaziu car il y a un effectif très important. On nous demande donc de doubler cette ligne déjà existante. En ce qui concerne les montants :

- pour la commune de Bunifaziu, cela s'élève à 46 000 euros ;
- la création pour la desserte des écoles de la commune d'A Serra di Farru : 9 000 euros ;
- pour la desserte de l'école primaire de Sartè à la demande du maire de Granaccia, le montant du transport s'élèvera pour cette année à 71 739 euros.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

¹⁰ Délibération N° 19/409 AC

Mme Julie GUISEPPI

Un avis favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹¹

Le Président TALAMONI

Rapport 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte. Vous avez la parole.

*** Raportu n^u 360 : cunvenzione costituisce un gruppamentu di cumande pè a realizazion di i studii di sicurità (EISA) è di cunfurmità in quantu à i travagli di rinforzu è a messa à è norme di a pista è di i taxiways nantu à u campu d'aviazione d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte.**

*** Rapport n° 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte**

¹¹ Délibération N° 19/410 AC

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président. C'est une procédure pour la mise aux normes des différentes pistes de cet aéroport, en application de la réglementation. C'est l'exploitant aéroportuaire, la Chambre de commerce de Corse du Sud pour ce qui nous concerne, en tant que garant de la sécurité lors des travaux, qui restera l'unique responsable de la sécurité aéroportuaire vis-à-vis de l'autorité de surveillance.

Il vous est donc proposé de désigner la CCI-CS, coordonnateur chargé de la gestion des procédures et coordonnateur mandataire du groupement. En cette qualité, la Chambre de commerce sera chargée de passer, signer et exécuter le marché au nom et pour le compte du groupement. Le montant de l'étude est estimé à 80 000 euros hors taxes et il est proposé que celle-ci soit cofinancée à parts égales par chacun des deux membres du groupement, soit 40 000 euros pour la part de la collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission du Développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Et l'avis de la commission des Finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, Monsieur le Président,

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹²

¹² Délibération N° 19/411 AC

Le Président TALAMONI

Passons au rapport 371 : modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

*** Raportu n^u 372 : Aghjustu n^o 2 à u quaternu di cariche di a cuncessione di u Portu d'asgiu di Bastia (Vechju Portu)**

*** Rapport n^o 372 : Avenant n^o 2 au cahier des charges de la concession du Port de plaisance de Bastia (Vieux Port) (par erreur)**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

C'est un projet d'avenant, l'avenant numéro 2 qu'on vous demande d'approuver, qui vient compléter le cahier des charges de la concession du Vieux Port de Bastia, afin de permettre la réalisation de parkings gratuits ou payants dans l'enceinte de la concession, notamment sur le terre-plein situé au droit de la cale de halage transformée au cours du temps en parking, appelé parking Pouillon. C'est une demande qui a été faite et que nous avons entendue lors des différents conseils portuaires, car il y a beaucoup de voitures épaves sur ce parking. La commune souhaitait l'aménager. Il y a eu différentes délibérations en ce sens et nous avons donc à modifier le cahier des charges par un avenant pour pouvoir permettre à la commune de réaliser cet aménagement.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission du Développement.

Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Monsieur le Président. Madame CASALTA a souligné la faiblesse du taux de contribution de l'État au titre des crédits PEI et regretté la perte financière que constitue, pour la collectivité, la prise en charge à 100 % des études, ces dernières n'étant plus éligibles au financement. Elle y voit un recul notable des participations de l'État alors que la Corse ne dispose pas, contrairement aux autres régions françaises, des infrastructures nécessaires à son bon

développement. Monsieur MAZELLA a apporté un certain nombre de précisions. Il a ainsi indiqué qu'il n'y avait plus de reliquat sur le PEI en matière portuaire et aéroportuaire, sans réellement constituer une perte pour la collectivité en raison de montages et compensation diverses et complexes. Il a rappelé que des négociations sont en cours pour définir le taux de participation de l'État. Il a notamment précisé que les volets portuaire et aéroportuaire étaient dépendants des règles européennes, l'éligibilité des investissements à la participation publique devant être justifiée, en effet, au regard de différents critères imposés par l'Union européenne. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Il y a eu un bug.

Ce n'était pas le bon rapport. Nous allons reprendre le bon rapport.

Mme Vanina BORROMEI

C'est l'avenant au cahier des charges de la concession du port.

Mme Julie GUISEPPI

Je pense qu'elle intervenait sur la modification du plan de financement, sur le 372, où il n'y a pas d'observations, Monsieur le Président.

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. Il faudra interrompre très vite la séance sinon je pense que nous n'allons pas en rattrapper.

Peut-être l'avis de la commission des Finances. Non, il n'y a pas d'avis de la commission des Finances ? Un avis oral.

Mme Anne TOMASI

Non, ce rapport n'a pas été présenté en commission des Finances et il ne fait pas partie de la liste.

Le Président TALAMONI

Bon. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹³

Le Président TALAMONI

Nous allons quand même essayer de faire passer le 371 et ensuite, nous allons suspendre la séance.

*** Raportu n^u 371 : Mudifica di u pianu di finanziamentu di l'operazione di riparazione di l'opere marittime di u Vechju Portu di Bastia è di a strada di u fronte di mare**

*** Rapport n° 371 : Modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà entendu les éléments de la commission de Développement économique. C'est une modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer. Ce sont des financements qui ont été votés par notre Assemblée en juin 2018, préinscrits au PEI 4. Il y a donc aujourd'hui une demande de modification de la clé de répartition par les services de l'État. Le montant global de l'enveloppe reste quasiment inchangé, mais il y a une part de 30 % hors taxes du montant des travaux qui revient à la collectivité.

Le montant global, je le répète, est quasiment inchangé. C'est la clé de répartition qui a été modifiée, c'est-à-dire qu'il y avait une inscription au niveau des travaux en ce qui concerne les routes, qui devaient s'inscrire dans le cadre de travaux routiers et de travaux portuaires. On nous a demandé de modifier cette clé de répartition dans les sous-sections puisque beaucoup avaient été enregistrés dans les travaux portuaires et non pas dans les travaux routiers. Pour la mesure

¹³ Délibération N° 19/413 AC

« routes », les travaux sont estimés à 2 275 000 euros hors taxes. Cela avait été validé par notre assemblée. Le principe d'un financement à hauteur de 70 %, soit un 1 592 000 euros, a été acté par le SGAC. Les études sont 100 % à la charge de la collectivité de Corse. Sur la mesure « port » – travaux, ouvrages portuaires, quai des Martyrs, môle génois et jetée du Dragon – il y a 44 % à la charge de l'État au titre du PEI, 55 % à la charge de la collectivité et sur la mesure « routes », 70 % à la charge de l'État au titre du PEI et 30 %, hors taxes, à la charge de la collectivité. C'est la clé de répartition qui est modifiée en fonction de travaux portuaires et de travaux routiers, notamment concernant la route du front de mer. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, comme le rapport a déjà été présenté, par erreur, mais il a déjà été présenté, je vous propose de passer directement à la conclusion. Nous approcherons peut-être comme cela de la délivrance.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis favorable.

Il y a un avis de la commission des Finances.

Mme Anne TOMASI

Qui n'est pas très long. Madame BOZZI a souhaité avoir des précisions sur les opérations mentionnées dans le courrier de réponse de Madame la Préfète et pour lesquels un financement est sollicité au titre du PEI. Les services ont répondu qu'il s'agissait de deux opérations portuaires, l'une concernant le port de pêche de Bastia et l'autre relative au port de commerce de Bonifacio, ainsi que deux opérations ferroviaires concernant la mise aux normes de la radio sol-train, et une seconde relative au transfert du dépôt ferroviaire de Bastia vers Casamozza. La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.¹⁴

La séance est suspendue. Nous nous retrouvons à 15 heures. Réunion de la commission de la Culture à 14 h 30, salle 5.

La séance est suspendue à 17 h 45.

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

*** Raportu n^u 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi**

*** Rapport n^o 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024**

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre nos travaux avec l'aménagement du territoire. Le rapport 376 concerne le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020-2024. C'est le Président du Conseil Exécutif qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse. Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, chers collègues, voici venu le moment de la présentation d'un corpus de trois dossiers distincts, certes, mais qui participent d'une même vision d'ensemble.

Premier dossier, le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, règlement intitulé Territoriu, Pieve e paesi vivi. Deuxième dossier le règlement des aides montagnes, complément pour les communes de l'intérieur et de la montagne. Troisième dossier, la création qui vous est proposée d'un fonds

¹⁴ Délibération N° 19/412 AC

financier d'aides aux communes : « Le fonds Paese ».

Pour la commodité de l'exposé, qui sera bref, en tout cas le plus bref possible, il y aura de façon concomitante à mes mots une projection d'un diaporama qui permettra de fixer les idées sur les grands équilibres et les grandes masses financières organisées par ce projet de règlement soumis à discussion et à vote de votre assemblée. Au seuil de mon propos, je voudrais dire qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui s'est déroulé pratiquement de fait sur une période de près de 24 mois. Nous savons toutes et tous, aussi bien à travers notre engagement d'élus territoriaux que pour plusieurs d'entre nous, les mandats locaux, et notamment municipaux que nous avons pu accomplir, combien l'aide aux communes de façon générale, notamment et particulièrement l'aide aux communes apportée par la collectivité de Corse, est un élément essentiel pour les différentes communes de Corse. Ce l'est particulièrement pour les communes de faible taille et corrélativement aux faibles moyens et aux faibles moyens financiers. Cela a été un travail de longue haleine, un travail qui a été élaboré selon une méthode de co-construction que je vous présenterai. Je voudrais, au seuil de cette présentation, rendre hommage véritablement à celles et ceux qui, au plan politique et au plan technique, ont contribué à ce travail collectif. D'abord les élus, bien sûr, parce que nombre d'entre vous avaient participé, notamment au Scontru di e territoriu, et aux différents échanges dans les différentes commissions ; les élus de l'Assemblée de Corse, bien sûr ; les élus municipaux et intercommunaux et des territoires, y compris à travers les PETR. Un mot plus particulier pour les conseillères et conseillers exécutifs, singulièrement Jean BIANCUCCI, plus directement en charge de cette partie, mais l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs puisque cela a été véritablement un travail transversal. Nous avons eu l'occasion d'échanger également avec le Président de l'Assemblée de Corse, notamment à l'occasion de notre participation commune, par exemple, à des rencontres organisées à l'initiative des maires. Les élus, bien sûr, mais également les fonctionnaires et agents des agences et offices. Je voudrais donc souligner le travail remarquable et l'implication de chaque instant du DGA, Tony PERALDI, de l'équipe de la Direction des dynamiques territoriales, Pasquin CRISTOFARI et Jean-Philippe ROSSI, Antonie MICALETTI. Et bien sûr, toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avec eux. Également l'AUE, l'agence de l'urbanisme et de

l'énergie, l'ensemble des personnels, Stefano LUCCIANI, Ghjulia Maria DEFRANCHI et tous les autres. En ce qui concerne le règlement montagne qui a été largement nourri par les travaux du Comité de massif, je voudrais saluer là encore les élus et les acteurs de la montagne qui ont contribué à ces travaux et notamment aux différentes assises qui se sont déroulées lors des deux dernières années. Du côté des équipes opérationnelles, je veux remercier Amiel LUCCHINI, chef de service intérieur en montagne, et toute son équipe et plus globalement l'ensemble des fonctionnaires et agents ayant contribué à ce travail. Cela peut paraître un exercice de style obligé, mais au-delà de la politesse et de la référence protocolaire, il y a eu un travail absolument remarquable.

Quelques mots en commençant le fil de notre diaporama. Je veux rappeler qu'au 1er janvier 2018, il a fallu fusionner les anciens dispositifs et adopter un règlement transitoire. Il a fallu concomitamment engager la réflexion de fond à travers un processus de co-construction. Ce processus de co-construction a permis de construire le nouveau règlement des aides qui vous est aujourd'hui proposé et qui est une pièce maîtresse du dispositif d'ensemble que la collectivité de Corse essaie de construire au bénéfice des communes, intercommunalités et territoires.

Quelques mots rapides sur le règlement transitoire, page six du diaporama. Les principes essentiels, vous les connaissez : équité, transparence, lisibilité, efficacité. Conformément à nos engagements et à l'action que nous avons initiés dès notre accès aux responsabilités en décembre 2015, il y a des objectifs politiques clairement revendiqués et notamment la lutte contre les fractures territoriales, la lutte contre la désertification des espaces de montagne et de l'intérieur et le soutien aux acteurs de cet intérieur et de cette montagne, et parmi les acteurs institutionnels bien sûr les communes et intercommunalités qui sont en première ligne. Ce nouveau règlement de transition avait été voté à l'unanimité en juin 2018. Il avait quand même maintenu un certain nombre de dispositifs phares. Bien évidemment la dotation quinquennale en affinant, pas à la marge, mais de façon modérée, des domaines et taux d'intervention, un maintien du niveau de financement globalement assuré par le cumul des aides des collectivités ayant fusionnées, même si certaines d'entre elles considéraient,

notamment dans l'ancien département de Corse-du-Sud, que le compte n'y était pas tout à fait. Enfin, le renforcement d'outils existants ou la création de nouveaux outils avec deux outils importants. C'est un premier élément qui permet aussi de comprendre le chemin parcouru. Je voudrais rappeler, notamment aux maires qui sont ici qu'avant décembre 2015 il y avait un outil qui s'appelait le Fonds de Développement de la collectivité territoriale de Corse. Ce fonds de développement n'avait pas d'existence juridique bien identifiée, et il n'avait pas de règlement. Qu'il n'avait pas non plus d'enveloppe financière dédiée et, en dehors de la dotation quinquennale, n'importe quel projet de n'importe quelle commune pouvait être pris en compte au moins sur le principe dans ce fonds de développement et financé sans aucune prévisibilité ni lisibilité, et je dirais même sur une décision quasi discrétionnaire. Cette façon de procéder avait un double inconvénient. D'abord sur le plan des principes. Ensuite, elle conduit également à avoir un empilement très significatif de projets dont le principe avait été validé, mais sans avoir pour autant les AP ou les CP correspondants. Nous avons un stock d'opérations autorisant leur principe sans qu'on sache exactement comment ni pourquoi. Nous avons donc supprimé ce Fonds de développement et nous avons créé deux fonds. Le Fonds de solidarité territoriale, en faveur des communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants. On avait affiné, ou on va affiner, le dispositif pour permettre de l'élargir à des EPCI qui en ont besoin. Ce fonds de solidarité territoriale permet le financement d'un projet structurant sur toute la durée de la dotation quinquennale, en dehors de la dotation quinquennale. Autrement dit les petites communes, en tout cas les communes au-dessous de 3 000 habitants et les EPCI, à côté de leur dotation quinquennale, ont désormais la possibilité de financer un projet structurant. Je vous indique que cette possibilité a été largement exercée par les bénéficiaires potentiels puisqu'en 2018, nous avons affecté 4 658 415 euros pour le financement de ces opérations. Le deuxième nouvel instrument est le fonds de territorialisation. Nous avons souvent dit qu'il fallait dépasser la logique purement communale pour aller vers une logique plus structurante à travers des projets à dimension pluricommunale ou intercommunale, voire au-delà. Le fonds de territorialisation a vocation à faire émerger et co-financer des projets de territoire de ce type. Des projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique

de la commune ou de l'EPCI. À ce titre, FST a été quelque peu victime de son succès, puisque nous avons affecté au titre de ce dispositif en 2018 la somme de 13 133 880 euros permettant le financement de 71 opérations. À titre d'exemple, sur le fonds de territorialisation, nous avons eu comme opération l'étude de redynamisation du fort d'Aléria lié à la Communauté de communes de l'Oriente, la réhabilitation de l'Institut des filles de Marie sur la commune de L'Isula, un projet rayonnant sur l'ensemble du territoire. Il y a eu à Ghisunaccia le projet Linari 2 avec l'acquisition de locaux, ou à Vicu la construction d'un bâtiment communal. Excusez-moi, je me suis trompé sur les sommes. C'est le FST qui est 13,1 millions et le fonds de territorialisation qui est 4,5 millions avec quatre opérations qui ont été financées.

Pour les crédits affectés en 2018 et en 2019, on voit la progression des sommes affectées, notamment au titre de la dotation quinquennale. Je vous rappelle que nous avons institué la création du fonds intempéries pour intervenir en soutien des communes sinistrées sur des biens ne faisant pas l'objet de prise en charge par les assurances. Cela nous a permis notamment d'intervenir suite à des incendies, des dégâts sur les réseaux qui avaient été détruits, suite à de gros incendies ou encore par exemple des opérations sur le port d'Erbalunga à concurrence de 500 000 euros après la tempête Adrian. Sur la page suivante, vous avez le fonds de territorialisation et le fonds de solidarité territoriale. Il ne faut pas oublier les politiques urbaines puisque notre politique d'aide aux communes vise à la fois à soutenir et renforcer les communes, et notamment les communes de l'intérieur et de montagne, mais il y a également une dimension de politique urbaine avec les politiques de cœur de ville, notamment de revitalisation, avec la volonté de redynamiser les centres-villes. Je rappelle que le montant total des crédits affectés sur les exercices 2018 - 2019 est de 93 416 000 euros. C'était donc ce que nous avons fait ensemble à compter de 2018 avec l'adoption du nouveau règlement.

Parallèlement, nous avons dit que nous allions engager la réflexion en interne, et en externalisant cette réflexion, pour réfléchir à un règlement qui cette fois-ci soit pérenne, garde le meilleur de tous les dispositifs existants et aille plus loin dans ce qu'il convenait de faire. Mais pour savoir ce qu'il convenait de faire, ce qui allait et ce qui n'allait pas, il fallait interroger les parties concernées au

premier rang desquelles les maires, les présidents d'intercommunalité, les conseillers municipaux et les élus intercommunautaires. La méthode qui a servi de base à cette co-construction CCL de la concertation, avec notamment i scontri di territorii qui ont été menés en concertation avec l'AUE, a été faite sur cinq sites durant cinq journées de travail, Bastia, Corti Sartè, Prunelli di u Fiumorbu, Aiacciu. Vous voyez quelques photos de ces réunions avec une participation extrêmement dense, puisque nous avons eu en tout plus de 250 maires qui ont participé à ces différentes réunions. À côté de ces réunions, il y avait des ateliers thématiques, quatre : la territorialisation des politiques publiques et de l'offre de services ; l'ingénierie à apporter aux territoires les plus fragiles ; le règlement transitoire, le nouveau règlement stricto sensu ; la concertation en matière de grands équipements. La vertu de ces scontri a permis d'échanger, de se connaître, aux élus de connaître les fonctionnaires qu'ils avaient souvent au téléphone, mais surtout de faire remonter l'analyse, et ce d'autant mieux qu'on a croisé les scontri avec une enquête de satisfaction qui a été diffusée à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité. Il y avait trois thèmes principaux :

- Qu'attendez-vous de l'évolution du règlement des aides ?
- Qu'attendez-vous de l'évolution du traitement administratif des aides ?
- Quelles sont vos pistes d'amélioration envisagées ?

Il y a eu un taux de participation qui est assez satisfaisant, environ 30 %. Je ne rentre pas dans le détail des propositions qui ont été faites. Ce qui est intéressant, c'est de savoir qu'alors même que chacune des journées de travail s'est déroulée de façon séparée, ce sont généralement toujours les mêmes critiques, les mêmes avis, les mêmes propositions qui sont remontées. Cela a permis d'identifier un large consensus, aussi bien sur l'analyse de ce qui allait que sur l'analyse de ce qui n'allait pas. Les préconisations principales :

- Demandes récurrentes de simplification et d'harmonisation de l'ensemble des règlements d'aide. Les maires nous disent que c'est trop compliqué ;
- Un renforcement des échanges avec les fonctionnaires, notamment

avec une présence physique de la collectivité de Corse sur les territoires ;

- La création de nouveaux outils, notamment pour faire face à la disparition des départements et des financements qui en découlaient, mais également au désengagement de l'État qui se confirme d'année en année. On nous a demandé d'en faire plus sur ce sujet ;

- Augmentation de l'enveloppe ;

- Demande d'amélioration qualitative des critères, notamment d'attribution de la dotation quinquennale avec les propositions que vous pouvez lire sur cette page.

Ce travail a duré entre avril et juin 2019. Nous avons recueilli les enquêtes de satisfaction dans le courant de l'été et nous avons travaillé et traité la donnée brute recueillie, aussi bien à travers l'enquête de satisfaction que les cinq rencontres, à travers un travail des services qui s'est étalé sur les mois de septembre, octobre et novembre jusqu'à la présentation de ce rapport. Un rapport qui a également été présenté à la Chambre des territoires, et présenté par mes soins devant le Conseil Économique et Social. Un mot pour dire qu'à la Chambre des territoires, beaucoup de maires s'étaient déplacés. Nous avons pris l'initiative de les inviter. Il y avait près d'une centaine de maires en dehors des effectifs de la Chambre des territoires. L'accueil a globalement été très favorable. Il y a eu un vote à l'unanimité avec un certain nombre de préconisations qui ont été intégrées dans le rapport final qui vous a été présenté.

Au niveau de la Chambre des territoires, qui a institutionnellement la vocation à représenter, notamment les communes et les intercommunalités et les territoires, un accueil extrêmement positif. Même chose sans ambiguïté sur l'avis CESEC relatif à l'accueil sur le règlement des aides. Nous avons eu de longs moments d'échanges. Vous avez sans doute pu lire l'avis motivé du CESEC, qui reprend tous les points que je vais évoquer, et qui considère, non seulement que son avis initial, celui qu'il avait rendu au moment du règlement transitoire, a été intégré et pris en compte. Mais le Conseil économique, social et culturel considère que ce règlement des aides est véritablement une avancée très significative. Je ne résiste pas, parce que je l'ai pris au fil de la plume, à citer mot pour mot ce qu'a dit Jean-Jacques GIANNI, maire d'Evisa, grand défenseur de la ruralité et de la

montagne, membre du CESEC. Je le cite : « J'ai l'impression de rêver ». Je ne sais pas s'il a dit pour me faire plaisir, mais je crois que globalement cela resitue bien. Je citerai également le maire de Partinello, Christian CARDI, qui avait fait le déplacement à Bastia, et ce n'est pas facile de venir de Partinello jusqu'à Bastia à la Chambre des territoires - qui a dit aussi publiquement : « Avà tocca à noi », en tout cas, même si toutes les difficultés ne sont pas levées, nous avons largement de quoi faire et avancer.

Quel est le contenu de ce règlement des aides ? Il y a un cadre pérenne et innovant, un renforcement du soutien. Je ne reviens pas sur les principes. Premier point : la simplification et l'harmonisation des procédures. Je crois que cela peut paraître technique, administratif et ardu, mais c'est le point d'entrée, au propre comme au figuré. Si on ne réussit pas à améliorer ça, tout le reste devient largement virtuel. Le principe est celui de la mise en place d'une porte d'entrée unique. Cette porte d'entrée unique aura pour principales missions la réception et l'enregistrement des demandes et orientation des demandes vers les directions sectorielles. C'est la réponse aux critiques « trop longs, trop compliqués, pas lisibles, etc. ».

Deuxième série d'améliorations proposées : précision quant à la date d'éligibilité des dépenses ; production d'accusé de réception à date de dépôt de la demande et à date de dossier complet. Cela veut dire que nous nous engageons vis-à-vis des maires. Il y aura un accusé de réception dès que le dossier sera complet. Nous avons institué une date butoir de dépôt des dossiers au 30 juin. Pour tenir compte, nous avons pensé le 30 avril, mais nous sommes allés au 30 juin à la demande de maires de petites communes qui nous ont dit qu'ils pouvaient avoir des difficultés à monter des dossiers. On va jusqu'au 30 juin. Il y a une exception : on pourra en toutes périodes de l'année déposer une demande au titre de la dotation quinquennale s'il s'agit de compenser les difficultés nées d'un événement imprévisible. Par exemple : effondrement d'un mur. S'il intervient en septembre ou en octobre, le maire peut bien sûr le demander au titre de sa dotation quinquennale en septembre et en octobre et son dossier sera instruit selon les règles de droit commun.

Précisions, quand aux pièces constitutives, des dossiers de demandes, après deux notions importantes : dès le stade préparatoire, il sera proposé aux maires de recueillir l'avis technique des directions, des offices et agences concernés. Pourquoi, c'est une volonté d'introduire, sans aucun caractère coercitif, une véritable cohérence stratégique d'ensemble dans les projets. Par exemple, on verra tout à l'heure, si on parle d'une école, un projet de construction d'école, ce qui est intéressant c'est l'intégration architecturale et paysagère, c'est le raccordement au réseau, c'est en terme d'efficacité énergétique, de faire intervenir, dès le départ l'AUE, pour que l'on puisse mobiliser des dispositifs. C'est également des dimensions à donner à sa juste taille le chantier, sans rien imposer, bien sûr, mais en disant au maire, voilà à notre avis, vous pouvez aller jusque là, attention, ailleurs c'est trop grand. On ne peut pas faire trois écoles surdimensionnées dans trois villages de la même piève. Donc un moment donné, il faut bien que l'on commence à instituer une cohérence d'ensemble. Ca c'est un peu l'idée.

Il y a un autre élément sur lequel je veux insister avec force. Le corollaire de nos engagements est que les arrêtés attributifs de subventions interviendront dans les deux mois. En arrière-plan de cette plus grande rigueur, il y a bien sûr le fait de diminuer les AP qui ne correspondent plus à des opérations qui vont être réalisées, puisque nous avons un volume d'autorisations de programme de 170 millions d'euros. Aujourd'hui nous avons en caisse théoriquement des autorisations de programme qui, si elles étaient activées toutes en même temps, nous conduiraient à être en cessation de paiement, puisque nous ne pourrions pas payer. L'idée est d'avoir une gestion beaucoup plus affinée des AP et des CP. Les maires de leur côté, et nous du nôtre.

Enfin, transparence de l'action publique avec une information des organes de la Collectivité de Corse. Sur les aspects techniques :

- meilleure gestion des modalités de versement des subventions ;
- introduction d'un contrôle d'effectivité des opérations.

C'est une préconisation de la Chambre régionale des comptes. Les

choses sont claires. Il ne s'agit pas d'aller faire le métré sur les opérations. Ce n'est pas le travail de la Collectivité de Corse. Par contre, il faut vérifier que la subvention qui a été affectée, et versée, a été utilisée à son usage. Cela fera l'objet d'une constatation et d'un rapport. Cela sécurisera tout le monde et cela nous mettra en cohérence avec les préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Après avoir fixé le cadre général, le deuxième élément important, simplification, efficacité accrue, sur quoi, donc le calcul de la dotation quinquennale, aussi bien pour les communes que pour les EPCI.

Première remarque : un effort budgétaire extrêmement important à forziore dans le contexte actuel que vous connaissez, je rappelle les chiffres :

- période 2015-2019, 90 millions d'euros au titre de la dotation quinquennale
- période 2020-2024, près de 106 millions d'euros et 16 millions d'euros supplémentaires, soit une augmentation de 18 % par rapport à la période précédente. Une augmentation de 18 % que l'on retrouve de façon mécanique pour le montant total des crédits ouverts au bénéfice des interco qui passent de 22 millions à 26,3 millions euros.

Cette augmentation traduit la volonté politique de la collectivité de Corse de répondre à l'attente des maires et des présidents d'intercommunalité. Je rappelle que ce dispositif a été développé depuis longtemps, mais est aujourd'hui renforcé, sur le fondement de la clause générale de compétence. Il n'existe pas en France, pour les régions de droit commun, d'équivalent dans les mêmes proportions. Ni les régions et les départements ensemble n'aident autant leurs communes et intercommunalités que ne le fait aujourd'hui la Collectivité de Corse. On augmente le volume budgétaire global et on met en place également de nouveaux critères de calcul. Les anciens critères, vous en rappelez, c'était par application du nombre d'habitants de DGF, avec des strates qui sont ici rappelées, je ne les lis pas. Outre que l'enveloppe globale est majorée, on met en place de nouveaux critères de calcul et c'est un bond qualitatif important. Comment va être calculée la nouvelle dotation quinquennale ? Une dotation de base identique pour l'ensemble des

communes, une dotation par habitant calculée en fonction de la population DGF, mais, également une dotation complémentaire, c'est l'élément nouveau, au regard des niveaux de contraintes des communes, tels que déterminés par le plan Montagne du Padduc, et confirmé par le Schéma d'Aménagement et de Développement de la montagne voté là aussi à l'unanimité le 24 février 2017. Vous aurez une majoration de la dotation quinquennale de 40 % pour les communes classées en niveau de contrainte cinq, de 30 % pour celles qui sont au niveau de contrainte quatre, etc. Et puis vous avez également une majoration pour les communes qui ont des pôles urbanisés différenciés. Une majoration de 5 % pour les communes considérées comme ayant des niveaux de pôles différents. Vous avez donc une progression importante des volumes globaux de dotation quinquennale que je vous laisse apprécier. En gros, sans rentrer dans le détail, chaque maire fera bien sûr son calcul. La très grande majorité des communes verra leur dotation quinquennale augmenter. Cette majoration profite proportionnellement plus aux petites communes. C'est un choix politique de notre part. On aide plus ceux qui en ont le plus besoin. Il y a quelques communes, parce que je dirais que dans toute règle, celle de l'augmentation a toujours son atténuation ou sa restriction, certaines communes verraient mécaniquement leur dotation quinquennale, par application des nouvelles règles, diminuer. Nous n'avons pas voulu qu'il y ait des effets de bord non voulus. Il y aura un seuil et une clause de sauvegarde qui est instituée. C'est-à-dire qu'une commune, y compris sur la dotation quinquennale, ne peut pas perdre plus de 10 % de ce qu'elle aurait perdu si on avait appliqué la totalité de la perte théorique. Autrement dit, tout le monde gagne, quelques-uns pourraient perdre un peu. S'ils perdent un peu ils perdront de façon très minime et de toute façon ils gagneront lorsqu'ils mobiliseront le fonds de dotation, le fonds de solidarité territoriale.

C'est une bonne affaire pour tout le monde, mais également un effort supplémentaire avec deux autres bonifications. Les deux premières bonifications, c'est l'augmentation de la dotation de base et l'introduction du niveau de contrainte. Ensuite, il y a deux efforts supplémentaires, toujours dans la même logique. Les communes de plus de 3 000 habitants pourront bénéficier d'un financement à 80 % sur une opération, sur la durée de leur dotation quinquennale. On augmente le taux de financement d'une opération. Enfin, les communes de plus

de 350 habitants qui disposent de pôles différenciés, avec par exemple une façade littorale et un village souche, pourront bénéficier d'une nouvelle bonification de 10 % pour les projets se situant au sein des villages souches. On retrouve la logique politique qui est la nôtre. Quand il y a un village souche, nous encourageons à construire et à développer autour de ce village souche. C'est donc la vision renforcée du soutien aux communes. Nous avons également intégré une deuxième dimension qui est d'instituer une corrélation entre la dotation quinquennale et les objectifs politiques fondamentaux que poursuit la Collectivité de Corse. Les objectifs politiques fondamentaux sont au nombre de deux. Aujourd'hui, deux urgences, une en matière d'urbanisme l'autre en matière de gestion des déchets. Sur l'urbanisme, c'est très clair, nous n'avons pas voulu ajouter de la confusion ou de la difficulté à une situation qui est déjà difficile. Nous le disons et nous le répétons, c'est le maire qui est compétent en matière d'adoption du document d'urbanisme sur sa commune, ou c'est l'intercommunalité lorsqu'il y a un PLUI, un transfert de compétences, ou c'est le territoire lorsqu'il y a un SCOT. Ceci étant précisé, ces documents d'urbanisme ont l'obligation d'être en compatibilité avec le Padduc, nous le savons. Nous avons souhaité instituer un bonus de 20 % pour les communes qui se doteront d'un PLU définitif compatible avec le Padduc durant les trois premières années d'adoption du présent règlement. C'est-à-dire que nous voulons inciter fortement et doper l'adoption de PLU à travers une bonification qui est une modification très significative. Nous le faisons avec un horizon de temps qui permet à tous ceux et à celles qui le veulent, soit qu'ils partent de zéro, soit qu'ils soient dans une logique de révision de leur PLU, de le faire puisque les maires auront jusqu'au 1er janvier 2023 pour adopter ce PLU compatible avec le Padduc. Si ce PLU est adopté, il y aura une majoration de la dotation quinquennale de 20 %.

Le corollaire de cet engagement est que la collectivité de Corse va vérifier que, selon son avis, les PLU qui seront adoptés seront compatibles avec le Padduc. C'est une forme de réponse à une motion dont nous aurons à débattre demain. C'est sous l'angle de l'incitation que nous voulons aborder la question de l'urbanisme, mais c'est aussi un engagement que nous prenons. Le mécanisme qui est mis en place est de donner 20 % en plus. Si l'on considère que le Padduc n'est pas respecté par le PLU, on va le dire à la commune. On leur a dit en amont. Soit le

désaccord est purgé et on arrive à un point d'équilibre ou les deux parties considèrent que le Padduc est respecté, soit le désaccord n'est pas purgé, par exemple la commune considère que son PLU respecte le Padduc, ou qu'il convient de le garder en l'état, et que nous considérons que le PLU n'est pas compatible avec le Padduc. À ce moment-là, la Collectivité de Corse déférera le PLU devant le juge administratif pour qu'il nous départage. Si le juge administratif considère que le PLU n'est pas compatible avec le Padduc il sera annulé. Si le juge considère que le PLU respecte le Padduc, les 20 % de bonification seront versés. Je crois que c'est un geste politique fort et incitatif qui vient rappeler aussi notre attachement à la hiérarchie des normes juridiques, notre attachement à un certain nombre de principes fondamentaux qui sont posés par le Padduc. Ceci est fait sous un angle incitatif et non pas sous un angle punitif.

Deuxièmement enjeu majeur. Cela concernera cette fois-ci les EPCI, c'est la question du tri. La dotation des EPCI est aussi mécaniquement augmentée. Je l'ai dit, elle passe de 22,2 millions à 26,3 millions d'euros. Même chose en ce qui concerne l'urbanisme. Certaines communes ont transféré leurs compétences sur le PLU à l'interco. Si c'est l'interco qui fait un PLUI, il y aura une bonification de 20 % non seulement pour l'EPCI, mais également pour les communes. Donc là, c'est une incitation renforcée. C'est-à-dire, dès lors que les communes auront fait le choix de transférer à l'interco la compétence en matière d'urbanisme, si on fait un PLU à l'échelle de l'intercommunalité dans les trois ans compatible avec le Padduc, on a 20 % en plus pour l'EPCI et 20 % en plus pour chacune des communes.

Le dernier élément de bonification, la hiérarchie c'est PLU, PLUI, SCOTT. Le SCOTT, c'est à l'échelle du territoire, une vision encore plus large, la bonification est de 30%. Pour les Intercos 30 % et 30 % pour chacune des communes. Donc c'est un véritable, on va dire, un plan Marshall, en faveur de l'adoption d'un document d'urbanisme volontariste. Les documents qui portent une vision stratégique de l'aménagement et du développement du territoire. Ça c'est pour l'urbanisme. Pour le tri, en concertation et particulièrement avec le président de l'OEC, qu'est-ce nous voulons faire. Là aussi, vous savez qu'il y a la fiscalité dissuasive ou incitative. Mais la fiscalité, pour l'instant, elle relève du

SIVADEC, qui est compétent en matière du traitement des déchets.

Pour autant, nous n'avons pas voulu rester inactifs. Là aussi nous avons souhaités introduire une incitation au tri, et au tri généralisé, parce que nous considérons qu'une des réponses à la crise que nous connaissons aujourd'hui, c'est que le tri monte vraiment en puissance. Qu'il monte en puissance de façon organisée avec des objectifs partagés et réalisés. 2020 doit être et on le verra pour les orientations budgétaires, nous aurons l'occasion de faire des propositions, doit être l'année de montée en puissance du tri, et je crois que nous en sommes tous d'accord. Donc l'idée c'est de dire on continue dans la méthode de concertation. On se met autour de la table les Intercos, chaque Interco avec la collectivité de Corse, l'office de l'Environnement, l'Etat et le SIVADEC, on fixe un objectif de tri annuel sur 3 ans, c'est-à-dire la période qu'il nous faut pour monter en puissance sur le tri, c'est-ce que l'on a pour la période de transition, ça sera aussi une façon d'envoyer un signe, à ceux y compris qui attendent d'accepter d'installer des centres de stockages sur leurs territoires, d'être sûrs qu'il y aura vraiment du tri. On adopte ces conventions quadripartites avec des objectifs de tri, dès lors que les objectifs de tri sont atteints sur 3 ans, majoration de 20 % de la dotation quinquennale. Là aussi c'est un geste politique qui est très fort, urbanisme d'un côté, incitation au tri de l'autre.

Dernier axe de bonification, là, on retrouve un troisième élément fondamental de notre politique : l'urbanisme avec notamment le respect du Padduc, les déchets, la politique en faveur des communes de l'intérieur et de montagne. Nous l'avons déjà poursuivi cet objectif à travers le relèvement des seuils, dont je viens de vous parler, mais en le renforçant encore. Auparavant, vous le savez, le taux d'intervention a été calculé en fonction des strates de population DGF. Désormais, on ne calcule plus le taux d'intervention en fonction de la population DGF, mais en fonction de la population réelle. Ce qui a pour effet mécanique d'intégrer 49 communes qui auront un taux d'intervention supérieur de 10 % par rapport au règlement précédent. C'est bien sûr des petites communes, dont 28 qui auront désormais un taux d'intervention à 80 % alors qu'elles avaient auparavant simplement 70 %. Il y a une augmentation du taux d'intervention. Deuxième modalité : taux bonifié pour les communes de plus de 3 000 habitants,

financement à 80 % sur une opération. Les EPCI de plus de 12 000 habitants, c'était la remarque de Tony POLI, idem. Une assiette des opérations éligibles définie de façon plus précise, mais également une modification des critères d'attribution de la dotation école en réponse à la demande de nombreuses communes. Désormais, nous allons aider mieux et plus, comme le confère le tableau qui vous est présenté. À titre d'exemple sur les communes de moins de 350 habitants, le maximum des opérations financées représentait des projets de 225 000 euros, physiquement, réellement. Désormais, sur une dépense subventionnable plafonnée, on pourra aller jusqu'à un montant de subvention maximum de 480 000 euros. Sur les communes de 350 à 1 000 habitants, vous l'avez au tableau, on pourra aller jusqu'à 560 000 euros au lieu de 480 000 euros avant. De 1 000 à 3 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 690 000 au lieu de 600 000. De 3 000 à 10 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 825 000 au lieu de 750 000 euros. Enfin pour les communes de plus de 10 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 900 000 euros au lieu de 750 000 euros. Là, c'est en cohérence aussi avec notre vision, partagée à toutes et à tous. Une école, quelle que soit la taille de la commune, c'est la vie, c'est l'avenir, c'est la famille, etc. C'est structurant pour la commune, donc on aide et on renforce de ce côté-là.

À côté de la dotation quinquennale, il y a eu aussi un effort de rationalisation sur le fonds de territorialisation. Quelques mots rapides. Nous allons pouvoir financer désormais, également les études préalables et la phase opérationnelle. Je crois que c'est important, notamment pour les petites communes qui pourront se voir aider sur l'ingénierie. Deuxièmement, la prise en compte des effets de centralité. Là-dessus, on retrouve la question des déchets. Vous savez que nous avons besoin, et nous continuerons à en avoir besoin, de créer et d'ouvrir, selon nos minimas, deux centres de stockage en Corse. Peut-être plus si on va sur une orientation à des centres de taille plus réduite. Nous avons dit que nous engageons un soutien structurant pour les communes et territoires qui accepteraient de supporter cet effort, qui ne sera pas un effort sur le fait d'accepter les poubelles et les décharges. On sera plus dans la même, dans la même, logique. On sera dans une logique d'une chaîne parfaitement stabilisée, avec le stockage de déchets totalement inertes. Mais il n'empêche que c'est un effort, parce que si on n'en a pas, même les déchets inertes on ne sait pas où les mettre. L'idée est de donner là

aussi une incitation financière avec un taux d'intervention qui sera porté à 80 % sur une opération. Je précise qu'il y aura un amendement du Conseil exécutif pour élargir ce taux à l'intercommunalité concernée. On peut le porter ensemble si vous le souhaitez. C'est dans la logique de ce que nous avons dit et cela rejoint aussi ce que ce qui m'a été écrit, notamment par le président de l'intercommunalité du Valinco, et qui a été demandé aussi par le maire de Vighjaneddu que j'ai rencontré.

Donc, ça c'est logique. Un mot aussi pour vous dire que ce dispositif là qui s'intègre dans le règlement des communes n'est pas exclusif de l'engagement que nous avons pris dans la délibération de 2018 dans laquelle, nous disions qu'il y aurait des contrats de territoires notamment avec les communes et intercos acceptant de s'impliquer dans l'accueil des centres de stockages. Donc, il y aura aussi, dans la politique de territorialisation qui sera présentée dans quelques semaines, ces contrats-là viendront encore renforcer notre soutien. Mais d'ores et déjà nous envoyons un signe fort aux communes et territoires prêts à s'impliquer.

Fonds de solidarité territoriale. Là aussi, je vous l'ai dit, il y a beaucoup de communes qui ont sollicité ce fonds pour des financements très importants. Il n'y avait pas de plafond. Tant mieux pour ceux qui ont été réactifs, mais nous ne pouvons pas être dans une course inflationniste. On a mieux défini les projets structurants qui pourront être aidés. On pourra donc continuer à aider les communes de 3 000 habitants et EPCI de moins de 12 000 habitants ayant obtenu un financement au moins partiel par l'ancien CTC, mais qui n'avaient pas fait nécessairement l'objet d'engagement financier de la part des deux anciens départements, la continuité de l'engagement. Nous avons précisé les opérations éligibles. Nous avons précisé les montants de subventions avec des montants maximums qui iront entre 320 000 euros jusqu'à 420 000 euros pour des taux d'intervention variant de 60 à 80 %. Et enfin, là encore, un soutien renforcé pour les petites communes et celles classées en contrainte quatre et cinq, qui pourront programmer deux dossiers sur la durée de la dotation quinquennale à ce titre là. Si l'on reprend, par exemple, une petite commune qui est en contrainte Padduc, qui s'engage sur un PLU, qui participe à une intercommunalité et qui s'engage sur le tri des déchets, c'est le jackpot. Elle augmente sa dotation quinquennale de

manière significative. Les communes de moins de 3 000 habitants vont avoir leur dotation quinquennale augmentée, comme je l'ai dit. La bonification pour l'urbanisme et les déchets pourront avoir deux projets structurants financés dans le cadre du fonds de solidarité territoriale à 80 %, plus un projet à 80 % dans le cadre du fonds de territorialisation. Cela veut dire qu'aujourd'hui l'essentiel de l'enjeu est de s'emparer de cet instrument et essayer de le faire vivre. La question qui va venir derrière, c'est l'ingénierie. Ce que je voudrais dire pour terminer, c'est que ce règlement, à notre sens, est un grand pas. Il a été ressenti comme tel par tous les maires de terrain. C'est une avancée très significative, si on le met en perspective avec le règlement montagne, que l'on va parler tout à l'heure. Le fonds financier qui va permettre aux petites communes, ces petites communes, ce qu'elles nous ont dit pendant les scontri, qu'elles avaient des problèmes pour financer les 20 % restant de l'opération, malgré l'aide de 80 %. Il y aura un fonds de financement qui va avancer sans intérêt ces 20 % restants. Si on met en perspective, le nouveau règlement, les aides montagnes pour les communes de montagne, le fonds de financement, ce qu'on a fait sur le règlement *Una casa per tutti, una casa per ognunu*, avec la possibilité pour les villages ou pour les centres-villes d'avoir des opérations immobilières pour les primo-accédants. Si on met en perspective tout ce dispositif, je crois qu'on a véritablement une panoplie qui doit permettre, et c'est ça l'objectif, d'abord d'aider toutes les communes et les intercommunalités. Le deuxième objectif central est vis-à-vis du message que l'on veut faire passer à la Corse de l'intérieur et à la Corse de la montagne. La Corse de l'intérieur de la montagne, depuis des décennies, elle est dans une logique de déprise qui a de multiples raisons et de multiples explications. Elle a survécu à force de sacrifices, d'engagements individuels et collectifs, politiques, associatifs, mais on sent bien aujourd'hui qu'on est à un point de bascule. Dans des dizaines de villages de Corse, les gens disent : « *Un ci ni sortimi piu, u nostru paese si n'hè va di male, simu per passà, simu per more* », e noi, pinsemi chi chè a piazza per campa e dunque fiacullà di a vità oghje ci vole a rinfurzalla, ci vole a intradenella è ghjè qualcosa chi va, una volta di piu, pensu, aldilà di e nostre appartenenza pulitichè è so persuade chi c'hè a manera di fa passa su messaghju di cunstruicè sta tràccià e di sorte di una sessione cume qu'ellà oghje incu missaghju forte di speranza e di vità per i nostri paesi e per e nostre pieve.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Il y a deux rapports, dont un rapport de la commission Développement. Julie GUISEPPI va peut-être va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Merci Monsieur le Président. Sur ce rapport la Présidente NIVAGGIONI a souhaité savoir comment ce règlement avait été perçu par les maires et représentants d'EPCI lors de sa présentation à la Chambre des territoires. Il est invité aux Commissaires et maires de communes à faire part de leurs appréciations. Précisant que la session extraordinaire de la Chambre des territoires s'était tenue dans une configuration élargie en présence d'une centaine de maires, M. CRISTOFARI a précisé que les avancées proposées dans les nouveaux dispositifs d'aide avaient été accueillies de façon très positive par l'ensemble des élus locaux.

Madame MARIOTTI tient à saluer le travail réalisé par les services de la CDC, pointant notamment le souci de transparence. Elle a souhaité relever quelques points qui à son sens pourraient éventuellement faire l'objet d'amendements ou compléter utilement le présent règlement. Elle s'est fait le relais de différents notables d'appréciation du dérèglement chez les maires de Haute-Corse et ceux de Corse-Du-Sud, ces derniers étant beaucoup moins positifs. Précisant que cela pouvait peut-être s'expliquer par une intervention plus cadrée, voire plus généreuse du Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Elle a souligné la nécessité de dissiper les craintes quant à une éventuelle perte de financement, notamment pour ce qui concerne les routes communales. De même, sur la question des amendes de police destinées à financer les aménagements de voirie, elle a pointé la nécessité de préciser les critères. Elle s'est fait le relais également de demandes d'intégration de critères qualitatifs, en veillant particulièrement à ce qu'ils soient pertinents et objectifs sur la procédure administrative de traitement des dossiers. Elle a souhaité savoir si la date d'individualisation des dossiers était formalisée et connaître le nombre de comités d'individualisation. S'agissant de la gestion des reliquats dans le cas de réponses dans les appels d'offres inférieurs aux estimations du marché. Elle a souhaité connaître la façon dont les communes pourraient communiquer avec les services. Enfin, pour ce qui concerne les aides à la restauration du patrimoine. Elle s'est interrogée sur l'opportunité de voir ces aides gérées séparément au regard de l'impact financier de certaines opérations sur l'enveloppe de dotation.

M. CESARI observant que la mairie constitue un outil extraordinaire de développement a souligné des contraintes plus nombreuses que les avantages à exercer le métier de maire aujourd'hui. Il a aussi accueilli très favorablement ce règlement, qui constitue un document unique d'aide de pertinent, saluant plus particulièrement la mise en œuvre d'une porte d'entrée unique, l'harmonisation des procédures ainsi que l'augmentation de l'enveloppe de dotation quinquennale. Il a estimé que les conditions étaient réunies pour permettre aux élus locaux de financer leurs projets à cinq ou dix ans et mieux travailler au développement de leur territoire.

Mme CASALTA souhaite savoir si dans l'élaboration du règlement, le budget initial des communes avait été pris en compte, observant que deux communes peuvent comporter le même nombre d'habitants sans pour autant disposer du même budget.

Relevant de l'avis favorable réservé à la présentation du règlement devant la Chambre des territoires, Madame PADOVANI, quant à elle, a souhaité avoir des précisions sur la notion de pôle urbain différencié. Par ailleurs, s'agissant de la bonification de 20 % accordée aux communes se dotant d'un PLU compatible avec le Padduc définitivement adopté au 1er janvier 2023, elle a émis de sérieuses réserves quant à son opérationnalité au regard des délais impartis. Elle a souhaité savoir si des PLU actuellement en révision pouvaient être également concernés par cette mesure. Enfin, elle a souhaité avoir des précisions sur les délais d'instruction.

Pour sa part M. PAOLINI a souhaité savoir si les cartes communales étaient éligibles au bonus de 20 % et si ce dernier était maintenu dans le cadre de recours d'un tiers qui conduirait à l'annulation du document d'urbanisme.

Sur le premier point, M. CRISTOFARI a répondu par la négative. Sur la question du recours par un tiers, il a précisé que la compatibilité au Padduc constituait une obligation. Il a relevé le caractère manifestement illégal de soumettre l'octroi d'une aide au résultat de l'intervention d'un tiers. Sur cette question, Mme PROSPERI a estimé pour sa part que, quel que soit le recours à partir du moment où ce dernier est fondé sur une incompatibilité supposée avec le Padduc, la suspension devrait intervenir de droit.

S'agissant plus particulièrement du taux d'intervention porté à 80 % pour les communes disposant d'un centre de stockage, M. PAOLINI a souhaité savoir si pour les communes qui seraient déjà à 80 %, il pouvait être envisagé une double bonification prenons l'exemple de communes de moins de 350 habitants qui souhaiterait réaliser des investissements. M. CRISTOFARI a précisé que rien

ne l'interdisait. Enfin, aux craintes exprimées par M. PAOLINI quant à la capacité d'autofinancement et d'investissement des petites communes susceptibles de conduire à des effets contraints à ceux recherchés, M. ROSSI a précisé que la dotation quinquennale était mobilisée à 40 % la première année, 70 % la deuxième année, les communes ne disposant de 100 % de leur enveloppe qu'à partir de la troisième année cela permettant d'étaler les investissements. Précisant que l'ensemble des dispositifs d'aides ajoutées au fonds d'ingénierie aux différents règlements sectoriels constituaient une enveloppe financière à destination des communes de 80 millions d'euros par an, incluant les aides d'État. M. CRISTOFARI a fait valoir le rôle de conseil des services de la collectivité optimisé par la mise en place de la porte d'entrée unique et d'un référent. Il a précisé que l'idée consistait à répondre au mieux aux financements des projets des communes sur la base de la capacité d'autofinancement de chacune, en mobilisant les dispositifs les plus adaptés pour optimiser au maximum les crédits disponibles. S'agissant du risque possible d'augmentation des AP ouvertes, évoqué par M. PAOLINI, il s'est voulu toutefois rassurant en raison des conditions d'octroi existant et du strict respect des arrêtés attributifs.

En réponse à Mme PADOVANI sur les délais d'instruction. Il a précisé que la présentation de dossiers de plus en plus complexes, nécessitant l'intervention d'autres directions ou des agences et offices, se verrait facilitée par la mise en place du guichet unique, lequel simplifiera le dialogue interne à la collectivité et permettra de fait de réduire les délais de réponse.

En réponse à Mme CASALTA sur la prise en compte du budget des communes dans le calcul des dotations, il a précisé que cette question avait été évoquée lors des scontri. Il a fait valoir la difficulté de fixer des critères au regard de situation budgétaire fluctuante selon que l'on se situe en année N ou N +1.

En réponse à Mme MARIOTTI sur l'opportunité d'une gestion séparée des aides de la restauration du patrimoine, il a précisé que de nombreuses aides étaient allouées par la direction du patrimoine, l'office de l'environnement ou de l'agence du tourisme. Il a indiqué que le patrimoine classé ne pouvait relever que de la seule instruction de la direction compétente. S'agissant des bâtiments d'intérêt patrimonial, il a ajouté que l'instruction des dossiers nécessitait l'intervention de l'AUE et que dans le cadre de projets financiers importants, l'OEC pouvait également être sollicité. Enfin, il a précisé qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la direction des dynamiques territoriales deviendrait la porte d'entrée des aides relatives à la restauration du patrimoine.

Sur la question des amendes de police M. ROSSI a précisé que le règlement d'aide présentait un dispositif comportant la liste des opérations éligibles. Il a souligné que le nouveau règlement prévoyait un plafond de dépenses à hauteur de 80 000 euros contre 40 000 euros dans le règlement transitoire. Il a rappelé enfin que la CDC procédait aux individualisations, les crédits étant engagés et payés par les services de l'État. Concernant le taux de bonification de 10 % appliqué aux communes de plus de 350 habitants qui disposent de pôles différenciés, et dont le chef-lieu est situé au-dessus de 350 mètres. M. LUCCHINI a souhaité savoir si les petites communes dont le chef-lieu est situé en deçà de 350 mètres, et disposant de hameaux situés en zone de montagne, étaient éligibles à la bonification du taux. En réponse, M. ROSSI a indiqué que seule l'altitude du chef-lieu conditionnait l'éligibilité au taux de bonification de 10 %. Pour autant, il a précisé que le fait de disposer de hameaux, et d'une altitude supérieure à 350 mètres, répondait aux critères appliqués aux communes dites contraintes, autorisant ainsi une enveloppe de dotation quinquennale supérieure. M. CRISTOFARI a ajouté que la notion de multipolarité constitue en effet un critère pris en compte dans le calcul des contraintes. Il a précisé que les dossiers faisaient l'objet d'une instruction au cas par cas. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Il y a aussi un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Monsieur le Président. M. ORLANDI a salué l'intérêt de la démarche, mais s'est interrogé sur le coût financier, les taux d'intervention ou les mécanismes mis en œuvre. Les services ont précisé qu'il était difficile de parler d'un taux, dans la mesure où il faut que ce soit le prestataire ou l'organisme bancaire agréé qui réponde et donne les éléments nécessaires. L'évaluation réalisée pour les communes de moins de 1000 habitants a permis d'évaluer le besoin en préfinancement à environ 3,9 millions d'euros pour un an. L'objectif retenu est d'élargir ce dispositif aux autres collectivités, voire à d'autres opérateurs publics ou parapublics. Concernant les dotations quinquennales, les services ont rappelé que le montant inscrit était de 95 millions d'euros, mais que compte tenu des dossiers enregistrés in fine seuls 85 à 90 millions seront mobilisés. L'enveloppe n'est pas utilisée à 100 %, car certaines communes et EPCI ne parviennent pas à mobiliser les 20 %. M. ORLANDI a souligné qu'il était nécessaire de

conventionner avec un établissement bancaire qui mettrait à disposition une somme gérée par la collectivité au taux le plus bas possible.

M. Pierre POLI a mis en lumière le problème des communes qui n'ont pas de trésorerie suffisante pour pouvoir payer les factures aux entreprises, et ainsi débloquer le versement des subventions. Il serait souhaitable que les communes puissent obtenir le versement sur présentation des factures ou que les délais de versement des subventions soient raccourcis. Les services ont précisé que la possibilité de recours à l'avance a été augmentée à 30 % permettant l'entrée en trésorerie.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas le bon rapport, mais cela vous évitera de lire le moment venu celui-là.

Mme Anne TOMASI

Ce n'était pas le 103 ? C'était lequel ?

Le Président TALAMONI

C'est le 376.

Mme Anne TOMASI

Je vous prie de m'excuser Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Je vous en prie. L'erreur est humaine.

Mme Anne TOMASI

Mme BOZZI a souhaité savoir s'il était possible de connaître le calcul de la nouvelle dotation quinquennale. Les services ont précisé que les communes pouvaient s'adresser au directeur adjoint de l'attractivité des dynamiques territoriales pour obtenir ce renseignement. M. ORLANDI a estimé qu'avec la fusion des trois collectivités au sein de la nouvelle collectivité, il était possible que les communes de Corse retrouvent le même niveau d'aide que celui qui existait auparavant. Il a souhaité qu'au-delà du caractère strict du règlement, on laisse au moins dans l'interprétation une place aux cas particuliers, représenté par les petites

communes. Ainsi, lorsque le règlement prévoit que toute opération commencée ne pourra plus être éligible à une aide et qu'il faudra attendre l'accusé de réception de la collectivité, il a estimé qu'il faudra être vigilant sur les délais de réponse et que celui-ci ne soit pas un obstacle pour l'obtention de la subvention. D'autre part, il a précisé qu'il conviendra de sécuriser la problématique des autorisations de programme, en encourageant les communes à entrer dans le cercle vertueux de la gestion des sommes à engager.

Évoquant la question de l'élaboration des PLU intercommunaux, M. ORLANDI a souhaité savoir quelles seraient les aides particulières destinées aux communes au sein d'un PLUI, étant donné que ces dernières n'ont plus la compétence en matière d'urbanisme. Les services ont fait observer que c'est le SCOT qui enlève l'obligation aux communes d'avoir un document d'urbanisme propre dans le cadre du PLUI. Il peut y avoir concomitance entre PLU et PLUI. M. ORLANDI a parlé de l'expérience entreprise dans le Cap Corse qui a permis d'établir le premier PLU intercommunal, le syndicat mixte, d'assurer les financements. Les communes participaient au prorata. Les services ont fait observer qu'en ce qui concerne la partie administrative du traitement des dossiers, il n'y a aucune inquiétude à avoir. L'accusé de réception ne détaillera pas le formalisme dans la mesure où un courrier ou un mail suffit pour faire démarrer un dossier.

M. MINICONI a souhaité avoir des informations sur les dotations complémentaires pour les communes de plus de 3 000 habitants qui seraient de l'ordre de 80 %. Les services ont précisé que ces communes ont un taux de base de 60 % et qu'elles sont autorisées à utiliser ce taux d'intervention de 80 % sur une seule opération au titre de la dotation quinquennale. La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc on a quand même bien retenu tout ce que vous avez lu de notre rapport. Il ne s'agit pas de le relire parce que tout le monde a bien enregistré chaque mot, chaque virgule. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Madame MARIOTTI a la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président. Sans vouloir être redondante avec tout ce

qui a pu être dit, je souhaite déjà au nom de mon groupe saluer le travail, la méthode de concertation qui a démarré, je vous le rappelle, lors des travaux de la commission de contrôle en février 2016. Il ne faut pas oublier qu'avec la fusion des trois collectivités, les communes ont plus que jamais besoin de la collectivité de Corse, de ce règlement d'aide aux communes et ont plus que jamais besoin de clarté et de transparence et d'équité. C'est fondamental.

Des avancées. J'ai eu l'occasion d'en parler à la Commission du Développement, je le rappelle très brièvement. Le guichet unique, la nouvelle strate de communes pour les moins de 350 habitants avec le taux majoré, l'augmentation de la dotation de base, même si on n'a pas aujourd'hui la liste par commune, et surtout le comparatif avant après. La dotation école était une remontée des scontri di e territorii avec un taux à la hausse. Mais attention, il ne faut pas que cela masque le fait que les dépenses subventionnables sont considérablement revues à la baisse. Cela fera l'objet d'un amendement de notre groupe. La pérennisation du Fonds de solidarité territoriale. Très bien, on est contents qu'il soit pérennisé. L'introduction de critères qualitatifs, nous les avons demandées. Mais il ne faut pas non plus après que cela devienne une usine à gaz. Il y a un process plus transparent et une plus grande traçabilité des demandes, ce qui est fondamental pour les communes. Ce règlement va bien évidemment dans le bon sens. Il est cependant perfectible, comme tout document qui couvre un spectre aussi large, avec des communes aussi variées.

Déjà, on annonce des budgets en forte hausse. On a dit qu'il y avait, je crois, de mémoire plus 18 % d'augmentation du budget général. Mais quel aurait été le budget cumulé de l'ex CTC et des deux départements sur les budgets d'aide aux communes ? Je l'ai relaté lors de la Commission du Développement, il y a toujours des incertitudes qu'il faut lever, principalement des communes de Corse-du-Sud, qui avaient coutume de, quelle que soit leur taille, de se retrouver avec des taux de financement très souvent de 80 %. Aujourd'hui il faut lever ce doute et répondre aux questions. Il y a beaucoup de bonus. Je vous l'ai dit, un bonus plus 20 % pour le PLU j'en dirai deux mots ; un bonus en fonction des contraintes du plan Montagne, en fonction des communes multipolaire, c'est très bien, et ça fera l'objet également, mon collègue Xavier LACOMBE va en dire deux mots plus

tard, de bonus pour les communes de plaine avec un village souche à 350 mètres. Ça, je crois que le 350 mètres aujourd'hui pourrait poser un problème. Il y a 49 communes, si nous avons bien lu le rapport, qui sont éligibles. On s'est posé la question : doit-on proposer ces 350 mètres et pourquoi pas 280 ? Il serait peut-être pertinent d'introduire un autre seuil qui pourrait éventuellement, même si les communes, certaines communes n'atteignent pas cette altitude, de pouvoir les aider à financer des projets structurants pour la revitalisation de leur village historique.

Je souhaite également revenir sur la notion de financement du patrimoine. On a parlé de la relance de la filière lauze. Aujourd'hui la réfection d'un toit en lauze d'une église d'une église qui n'est pas classé, c'est extrêmement cher si c'est bien fait. Ce serait absurde et même dommage que les communes utilisent pratiquement l'intégralité de leur dotation quinquennale pour financer leurs édifices religieux, qui font pourtant faire partie de leur culture et de leur histoire. Pour nous, nous allons réitérer le fait que tout ce qui concerne le patrimoine, et principalement le patrimoine religieux au sens large du terme, chez nous cela concerne principalement les églises, puisse bénéficier d'un dispositif séparé. Lors des questions que nous avons posées, il nous a été répondu qu'il y avait aujourd'hui des aides au sein de la Direction du Patrimoine, au sein de l'Office de l'Environnement. Mais c'est toujours trop compliqué, guichet unique également sur le patrimoine. Bien évidemment, nous sommes en tant qu'élus de terrain tout à fait favorable à recueillir l'avis de vos experts. Mais déjà, encore faut-il qu'ils puissent être mobilisés et mobilisables et surtout qu'ils répondent, parce que je sais qu'il y a quand même aujourd'hui des problèmes à ce niveau-là.

Je reviens rapidement sur le process de traitement des demandes. Oui, il a été clarifié, il est transparent. Nous vous en remercions, mais il faudra être un peu plus clair et un peu plus précis dans le délai d'individualisation des demandes. Pour faire le parallèle avec l'État qui demande que les dossiers dans le cadre de la DETR soient déposés au 20 février, nous n'avons souvent que des réponses en fin d'année. C'est extrêmement compliqué pour nos budgets et pour pouvoir nous projeter dans l'avenir, là il faudra donner plus de précisions. Xavier LACOMBE vous en parlera un peu plus tard.

Sur le règlement spécifique des amendes de police, nous avons constaté que dans le règlement qui nous est proposé a été clarifié. Nous vous en remercions. Par contre, nous nous posons encore la question suivante : pourquoi une commune qui a besoin d'investir plus de 80 000 euros dans des opérations éligibles au titre des amendes de police, pourquoi ne pourrait-elle pas mobiliser également une partie de sa dotation quinquennale ? Le fait d'interdire la mobilisation dans le règlement, nous trouvons que c'est absurde. Nous déposerons également un amendement dans ce sens.

Un petit clin d'œil sur le bonus des communes qui seront dotées d'un document d'urbanisme dans les trois ans. J'allais vous dire, Monsieur le Président, s'il suffisait de quelques milliers d'euros pour que les communes puissent arriver à accoucher d'un document d'urbanisme, je pense qu'il y en aurait plusieurs qui seraient capables de vous retourner ces quelques milliers d'euros. Aujourd'hui ce n'est pas un problème d'incitation ni de volonté des maires, mais c'est un problème souvent de très grandes complexités.

Concernant les bonus aux EPCI sur les opérations de tri. Si les objectifs sont atteints, c'est très bien. Par contre, j'allais vous poser une question : quand comptez-vous signer les conventions par territoire ? Les conventions-cadres sont signées, les conventions par territoire, nous les attendons. Un autre petit détail sur les aides pour financer l'éclairage public. Là aussi il faut harmoniser les pratiques. En Haute-Corse, les communes sont compétentes, non pas dans l'entretien de leur réseau dans le financement de leur réseau. En Corse-du-Sud, c'est le syndicat de l'énergie. Il faudra peut-être un jour qu'on arrive à harmoniser tout ça.

C'est un peu une liste à la Prévert, mais vous voyez que nous sommes vraiment dans des propositions extrêmement pratiques, mais constructives. Pour les dépenses d'AMO, vous savez qu'aujourd'hui rien ne se fait sans un recours à l'AMO. C'est déjà bien déjà d'avoir introduit des dépenses éligibles, mais les plafonner à 10 % n'est peut-être pas suffisant. Il faudra peut-être revoir un petit peu ce plafond à la hausse.

Je vais en terminer avant de laisser la parole à mon collègue Xavier

LACOMBE. Je voudrais attirer votre attention. Nous ne pourrions pas le formaliser sous l'aspect d'un amendement, mais nous voudrions vous sensibiliser sur les process d'individualisation extrêmement lourds en ce qui concerne les dépenses d'eau et d'assainissement. Il y a effectivement un cofinancement avec l'Agence de l'eau, mais aujourd'hui c'est long, c'est opaque. Les communes ne comprennent pas comment certains travaux ont été priorisés par rapport à d'autres. C'est extrêmement long. Il ne se passe pas deux ans ou trois ans, souvent quatre ans, sans que des dossiers je ne dis pas de la durée Saveriu LUCIANI, je vous vois faire de grands yeux. Je ne dis pas que c'est à mettre au compte de la collectivité de Corse, mais je pense que vous un gros rôle pour faire que le process d'individualisation avec l'Agence de l'eau fonctionne. Parce qu'aujourd'hui il y a effectivement beaucoup de choses à faire.

Avant de conclure, je voudrais que l'on parle un peu du fonds de territorialisation. Nous souhaitons également déposer un amendement là-dessus, mais c'est un peu difficile, tellement nous l'avons trouvé conceptuel et un peu fumeux. Un peu type contrat de ville assez techno à notre avis. Nous n'avons pas de nomenclature, nous n'avons pas de projets éligibles, nous n'avons pas de taux de subvention. Tout comme vous l'avez fait pour le fonds de solidarité territoriale. Je vous encourage à préciser un peu le contenu de ce fonds de territorialisation.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, que ce règlement est l'aboutissement d'un long parcours, auquel notre groupe a participé avec plaisir, avec sérieux et avec notre expérience d'élus de terrain, qui je pense, en tout cas je l'espère, a apporté un certain nombre d'avancements. Il est perfectible. C'est la raison pour laquelle nous déposerons des amendements dans le seul but de préciser certains points et d'enrichir le règlement. Je vais de ce pas céder la parole dix minutes à mon collègue Xavier LACOMBE qui très rapidement, sans vous dévoiler le contenu des amendements, va peut-être vous les lister. Merci.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas pour dix minutes, c'est pour cinq minutes que vous lui passez la parole. Vous avez la parole, cher collègue.

M. Xavier LACOMBE

Je pensais que c'était vous qui me donniez la parole, Monsieur le Président. Merci.

Le Président TALAMONI

Je rectifiais simplement, puisque la commission permanente a décidé qu'il y aurait non pas dix minutes par groupe, mais 15 minutes par groupe. Il vous reste donc cinq minutes.

M. Xavier LACOMBE

Très bien, merci. Bon, très rapidement, nous avons écouté attentivement, Monsieur le Président, votre bref exposé. Nous avons lu attentivement le rapport. Je me permets, sur une question de forme très rapidement, à la page numéro dix, il y a une coquille. Il aurait été bien de refaire une relecture. Le montant total des crédits ouverts pour les intercommunalités sur la période 2020-2024, s'élève à 26 000 387, 281 euros au lieu de 22 000 pour la période 2015-2019, mais au-dessus il y a pour la période 2025-2019. Je vous demande une petite correction, de manière à ce que ce rapport soit présenté comme il se doit. Ce n'est pas méchant, c'est juste une question de forme, mais je tenais à vous le dire.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas méchant, c'est très gentil.

M. Xavier LACOMBE

Je peux être encore plus gentil, écoutez-moi attentivement. Ensuite, le principe a été apprécié par tous les maires. Ces rassemblements de territoires, même si certaines fois, ils n'ont pas été suivis au prorata des 250 maires. Quand on divise par cinq, cela fait une moyenne de 50 maires par réunion sur la Corse. Beaucoup de choses ont été dites lors de ces réunions. Beaucoup de choses sont remontées aujourd'hui dans la retranscription de ce rapport et de ce règlement. Des choses ont été prises en compte, d'autres n'y figurent pas. D'autres sont vraiment minimalistes. Il faut le dire aussi. Le maire qui est en charge de sa commune ou

membre d'EPCI, voit bien que certaines fois, le compte n'y est pas. Beaucoup de choses ont été faites, et un accent dans votre politique est donné pour le rural, la ruralité, notamment les communes de moins de 350 habitants. Par contre, je pense que la faiblesse de ce règlement d'aide aux communes et EPCI demeure sur les communes, et vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président de l'Exécutif, qu'on essaie de voir le rural et ce qui l'est moins ou le périurbain dans ces communes qui sont entre 1 000 et 3 000 habitants. Certes, pour celles qui avoisinent les 3 000 habitants, cela peut se concevoir. Mais pour celles qui avoisinent les 1 000 habitants ou qui les dépassent à peine, je pense que dans ce règlement, elles ont besoin d'être un peu plus prises en compte et d'être un peu plus aidées. Je pense qu'il faudra élargir un tout petit peu sur cette strate de communes et les renforcer. Encore une fois, souvent les surfaces financières des communes, par les temps qui courent, ne leur permettent pas d'utiliser, comme cela va être proposé dans ce règlement, la dotation quinquennale qui va leur être proposée. Pour preuve, et je voudrais que le contenu soit donné, beaucoup de ces communes de ces strates n'utilisent pas à 100 % la dotation quinquennale dont elle dispose. C'est bien la preuve. Nous avons beau augmenter la dotation quinquennale, si demain une commune à 200 000 euros passe à 300 000 euros, très bien. Avec ce fonds, c'est très bien, mais si elle n'a pas les moyens pour pouvoir monter ses projets, là, il y a un petit souci. Alors peut-être que ce qui est proposé aussi dans une partie de l'autre rapport est discutable. Peut-être que c'est jouable pour que les communes d'une autre strate et avec une surface financière plus importante.

Ensuite, pour arriver aux amendements, puisqu'il ne reste que quelques secondes, je veux respecter le temps. Une dizaine d'amendements vous sera proposée. Ces amendements vont dans le sens dont ma collègue a exprimé les soucis et les réserves. Nous aurons l'occasion d'en discuter en commission. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Y avait-il une autre demande de prise de parole ? Vous avez la parole.

M. Paulu Santu PARIGI

O Sgiò Presidente di l'Assemblea, o sgiò Presidente di l'esecutivu, vogliu annenza di principià u mo interventu, parlà in corte parolle di a manera di fa e a cunstruzione storica di stu novu regulamentu d'aiutu. E per certe eletti come mè, chi so in capu di una cumuna da poi pareghj'anni, e d'altri cullettivita, eiu volgiu parlà chi d'una cunstruzione revuluziunaria, scontri per e territoriu, dumande, inqueste, cuntrasti, discunzione a camera di e territoriu so statu a u pratu per ghjunghe a stu novu regulamentu. St'aiutà e fata du st'a manera u seranu mai visti. Per raminta in dui parolle ch'elli veghji regulamenti di a CTC o di l'anciani Cunsilli generali, chu n'erami micca sempre a datti e sopra tuttu mai rimessi in causa dapoì 15 anni, senza cunta chi per certi sasumilia dipiu a u regulamenta d'aiutu per l'amichi che a tutti l'eletti.

E difficultà qu'aghju scontru dapoì tanti anni e cu le lampate in la vistu di a pulitichellà, appro di a trasparenza, a parità e a demucrazia. Oghje i meri e i presidente di e cummunita di cummuna pueranu purta prujetti cu rinforzu necessari a a riecità di questa. A quelli chi dicianu chè a nova cullettività di Corsica s'allutanava di i nostri territorii eccu d'a suddisfà da su travagliu.

Alore e vere chi i meri annu dettu a pena a soia quandu e statu presentatu davanta a camera di e territorie, ma eiu aghju intese certe meri revitulengha a pena, dime : come emu a fa cu tutti sti soldi. E unu de dino avemu pane e curtellu, allora travaglieme. A simpleficazione di e procedure e una porta d'entrata unica vale dino a simplificica e cose.

L'aiutu cinquanicchu dino cricuttu da 20 %, 16 M€, una bughjulla come diceremu certi vecchji eletti, a ui grande perte di sa crecita per e paese eccu dinà una bonna, a luzione di e paese primu e a bonificazione fatta in u cadru di i scontru di e territorie cu a pulitica apprò di fa i piani locale d'urbanisimu.

Ce dinò u calculu di u nivele d'intervenzione chi piglià in contu u poulazione in seme e chi permette a crecita di u mumentu d'inervenzione in maggioranza per e peculle cummune chè n'annu assai bisognu, ma chi prevere dinu u actu di salvezza per garantiscè a quelli tocchi da quessa u picolu abbatamentu chi passaranu micca 10 %.

L'altri di si pusitivu, come u fonde di sulidarità territorialia, u fondu di territoriuulizzazione Chi vene dinò chì a trapazza e limite di e cumune, e un travagliu cuncertanu a pareghja cullettività.

Stu dispositivu, cusi per una picculà cummuna cume a meia, si no facemu u calculu e se addupato per addimentu a fondu per porta investicimentia piu d'1 M€ nantu a 5 anni.

A traversu stu novu regulamentu, e cio che l'avemu prumessu a parità, a trasparenza, una visionne dinà a longa andà, ma dinò di riduce a rumpitura territoriale ind'è e pulitichè generale e pensa chi à l'aiutu per i paesi di muntagna e u dispositivu una casa per tutti, o ancu un sviluppu di u numericu, hè per mè una rimessa a para in favore di u rughjone paisani e e nostre piccule cumune, apprò di u sviluppu di u nostru territoriu, ghjè una stonda impurtante per a nostre istituzione cu stu rapportu l'avvene si sciaricè per e cummune e i so elletti chi volene a fa campa a fianca e so paesani. Oghje sappemi da indu venimi e dinà u vulemu piu vultà in daretu, oramai sepemu indu vulemu andà. Ringraziu l'eletti chi si so messi apprò di su travagliu, l'esecutiva, senza smiticca e servizie.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Monsieur ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean Charles ORSUCCI

Merci, Monsieur le Président. Je vais prendre une petite partie de la parole de notre groupe. Je voulais juste remercier le Président de l'exécutif, remercier les services pour la qualité du travail qui nous est présenté. Je voudrais juste insister sur la forme. Évidemment, je ne serai peut-être pas autant dithyrambique que mon prédécesseur, je n'irai pas jusqu'à un acte révolutionnaire, mais quand même. Vous le verrez pendant cette session, il nous arrivera aussi d'être critique, mais nous avons pris le parti depuis le début de vanter le travail de l'Exécutif lorsqu'il est de qualité et ce travail est particulièrement de qualité parce que la méthode est la bonne. La méthode qui consiste à co-construire avec les personnes qui sont concernées par les sujets. Je crois qu'aujourd'hui on ne peut être que satisfaits de ce qui nous est présenté, même si comme pour tout document, il est perfectible. Même si, comme il a déjà pu être dit, il y a des choses à pointer, il y a des améliorations à mener. Je crois que l'augmentation de l'enveloppe, même si on a le droit de s'interroger sur la comparaison avec les trois collectivités, est quand même un élément essentiel pour pouvoir porter un jugement juste.

Pour la prise en compte des particularismes locaux, le village souche, le calcul sur la DGF, moi je demandais plus particulièrement, et je m'en excuse, mais c'est aussi la force dans cet hémicycle d'avoir une double casquette, j'ai sollicité mon DGS ce matin pour avoir son analyse du document. Nous avons eu la chance de pouvoir nous rendre à Sartène pour mettre en avant un certain nombre de choses. Elles sont aujourd'hui intégrées dans ce document : la création du guichet unique, le renforcement du fonds spécifique. Je crois qu'il est important de saluer ce travail. Ce travail rendra hommage à nos prédécesseurs. Je crois que c'était sous la mandature de José ROSSI que les choses avaient pu être faites, et de Jean BAGGIONI, plus précisément, puisque c'était lui le Président de l'Exécutif. Je m'en excuse, mais c'est Jean BAGGIONI, qui institue en Corse ce qui relevait d'une révolution à l'époque, puisqu'on sortait de politiques qui ne pouvaient être qualifiées que de clientélistes et de mécanistes. La mise en place de ce type de règlement nous sort du Moyen-âge et on ne peut que s'en féliciter.

Une petite remarque qui pourrait permettre au Président de l'Exécutif et à ses services d'améliorer encore le document. Nous avons bien sûr déposé des amendements et c'est François ORLANDI qui en donnera la teneur. Je vous prie de m'en excuser, c'est un regard un peu bonifacien qui s'exprime, mais je crois qu'une bonification pour des communes qui, en Corse, s'engageraient dans des politiques de labellisation, mériteraient, peut-être un petit coup de pouce. Quand, par exemple, on s'inscrit dans une opération Grand site, quand on bénéficie d'un label Ville d'art et d'histoire, ou d'autres types de ce genre de labellisations, qui je crois sont l'intérêt de la Corse, l'intérêt à la fois du territoire et de l'île, je pense qu'il faut peut-être réfléchir à une bonification de ce côté-là dans les politiques publiques que mène la collectivité de Corse. Ceci renforcerait l'action des agences et offices, par rapport aux politiques qu'ils peuvent mener. Voilà peut-être le petit bémol que l'on peut mettre sur ce document, dont je rappelle la qualité. J'espère bien sûr que nos amendements seront pris en compte. Mais, quelle que soit la prise en compte ou non de nos amendements, notre groupe votera dès demain ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues. François ORLANDI prend le relais et il lui reste

à peu près dix minutes.

M. François ORLANDI

Merci, Monsieur le Président, c'est beaucoup plus de temps qu'il m'en faut. Jean-Charles ORSUCCI a dit l'essentiel. C'est surtout à travers les amendements que nous présenterons qu'on essaiera d'améliorer et d'apporter notre contribution au débat. Je voudrais tout simplement dire que le principe fondamental de ce règlement est en effet la simplification. Si j'ai fait partie de ceux qui croient en la collectivité unique, c'est pour répondre à ce principe de simplification. Je crois que nous devons y retrouver en efficacité, et nous sommes, je pense, tous là pour travailler en ce sens. Je salue à mon tour le travail qui a été effectué, aussi bien par les élus, en règle générale, ceux qui se sont associés et ceux de la collectivité, et tous les acteurs de la collectivité de Corse qui ont travaillé à ce règlement. Ce règlement sera comme tous les autres perfectibles. S'il est des règlements, dans des collectivités antérieures, qui n'ont pas été forcément satisfaisants dans toutes les circonstances, je crois pouvoir dire qu'en les utilisant, en les mettant en œuvre avec honnêteté et avec équité, on peut n'oublier personne et ne pas servir uniquement ceux que l'on considère comme ses amis. Il y a toujours des hommes à la manœuvre et qui mettent justement les outils mis à disposition au service des uns et des autres, notamment au service des communes.

Concernant dans ce règlement nous apporterons en effet quelques propositions d'amendements, c'est peut-être des propositions qui correspondent à la lecture d'un élu de territoire, d'un élu de petite commune. Amendements pour lesquels les questions pourront peut-être bénéficier de réponses et lever les sujets qui seront posés, nous le ferons de cette manière là. Je vais prendre pour exemple l'anecdote, qui n'a valeur que d'anecdote, c'est toujours impoli quand il s'agit de parler de soi, quand on regarde la carte des contraintes, et que l'on s'aperçoit que dans le Cap Corse par exemple, la commune de Tomino, dont on connaît l'importance de l'installation de services publics, est située au niveau du Cap au même niveau que San Martino di Lota, que Ville di Pietrabugno, si je vais vers le sud de Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo, on est dans le même niveau de contraintes que ces communes, cela nous honore beaucoup et sauf on s'en est jamais rendu

compte.

On reviendra bien sûr, sur les amendements, je crois parmi les questions tout à fait pertinentes qu'a soulevées Marie-Thérèse, il y a celle du cumul de dotations quinquennales et des amendes de police. J'avoue ne pas avoir compris pourquoi, si tel est le cas, le cumul n'est pas envisageable. Pour les amendes de police, ce n'est pas la collectivité qui attribue des subventions. C'est l'État qui attribue une enveloppe que la collectivité va ensuite redistribuer aux communes en fonction des dossiers qui sont déposés. Le non-cumul ne me semble pas correspondre à une cohérence juridique tout à fait certaine. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Pierre POLI a demandé la parole, et Rosa PROSPERI.

M. Pierre POLI

Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord bien sûr féliciter le Conseil exécutif et ses services pour l'excellent travail qui a été fourni à travers ce rapport et ce règlement. Beaucoup de choses ont été dites. Il est évident qu'un rapport et un règlement ne sont jamais parfaits. Ce règlement et ce rapport, comme l'a dit Paulu Santu PARIGI est révolutionnaire sur plusieurs points. Le point essentiel est les élus ont enfin été écoutés. Les élus ont été écoutés. Nous avons écouté les maires, on a écouté les présidents des intercommunalités et c'est avec eux que ce règlement a été élaboré. Je pense qu'aujourd'hui pour moi, au-delà des montants des participations des taux, ce qui transpire dans ce règlement, c'est l'esprit de solidarité. L'esprit de solidarité qui nous permet aujourd'hui d'aider les plus petites communes. D'aider certaines communes qui ont été oubliées pendant des années et des années. Aujourd'hui ce règlement va permettre d'aider tout le monde, de la plus petite commune jusqu'à la plus grande, de pouvoir permettre la revitalisation du rural, d'aider ces maires qui ont souvent beaucoup de mal à boucler leur budget. Je pense que c'est ce que nous devons retenir en premier dans ce règlement. Je pense qu'aujourd'hui les maires qui vont bénéficier de ce règlement n'auront plus qu'à se mettre au travail à lancer des projets. Je pense que

la collectivité sera là pour les aider. Merci Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Rosa PROSPERI a la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Merci Monsieur le Président. Mon intervention ne sera certainement pas aussi technique que l'ont été celles des maires qui m'ont précédé. Je souhaiterais après, avoir rappelé ce que ce que d'aucuns ont rappelé avant moi, que ce rapport est le fruit d'une large concertation. Je voudrais rappeler cela et souligner que cette concertation a permis de tirer un constat, le constat de la problématique, pour ne pas dire l'inquiétude, liée à la disparition des conseils départementaux. Cette problématique, il ne faut pas uniquement la concevoir sous le prisme de la disparition avec les conseils départementaux d'un certain nombre de financements. En effet, il m'est apparu que ce constat a notamment révélé, et c'est relativement logique, la nécessité absolue d'une amélioration du dialogue entre les représentants et les élus des collectivités, et la collectivité de Corse désormais. Ce constat a révélé par endroits, et c'est indiqué dans le rapport, un certain déficit de lisibilité de l'action de la collectivité et une remarque, un reproche, lié à la complexité des circuits d'instruction.

Ces problématiques, ces inquiétudes transparaissent jusque dans nos débats, puisqu'aujourd'hui encore, je pense que c'est une grande piste d'amélioration que nous pourrions trouver tous ensemble. Aujourd'hui, jusque dans nos débats, les maires s'expriment dans l'hémicycle de la collectivité pour exprimer un certain nombre de leurs préoccupations. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devons former de grands espoirs dans le chantier de l'amélioration des relations entre les maires, les représentants des EPCI et la collectivité de Corse, notamment par l'amélioration du fonctionnement, et notamment de la composition de la Chambre des territoires. Je sais, Monsieur le Président, que nous aurons une première étape dans le cadre de l'amélioration de ce fonctionnement, dès la prochaine session de lundi, puisqu'il sera proposé une nouvelle composition, un nouveau projet de composition de la Chambre des

territoires.

Je le disais, ce constat a révélé un certain nombre de problématiques et d'inquiétudes, mais l'intérêt de ce rapport, un des intérêts de ce rapport et de ce règlement d'aide, est d'apporter un certain nombre de remèdes aux inquiétudes qui ont été formulées. Ces remèdes se traduisent notamment par la nécessité qui a été constatée d'inscrire les relations de la collectivité avec chacun des territoires. Notamment en permettant ou en organisant des permanences sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de remèdes ont été apportés également en prévoyant une ingénierie destinée à apporter une aide supplémentaire aux territoires les plus fragiles : le renforcement de l'enveloppe de dotations quinquennales pour les communes de moins de 350 habitants ; le soutien renforcé aux communes et intercommunalités qui en ont le plus besoin, notamment parce qu'elles sont particulièrement contraintes en zones rurales, en zones de montagne ; et par un certain nombre d'améliorations de nature technique que tout le monde a exprimé sur les bancs de cette attente de cette assemblée. Ce rapport, au-delà des remèdes que l'on commence à apporter, prévoit aussi, et c'est fondamental, un certain nombre d'incitations notamment sur la rédaction des documents locaux d'urbanisme et sur la problématique des déchets. Je pense qu'il est fondamental, à partir du moment où il y a des axes fondateurs fondamentaux en matière d'aménagement du territoire, d'en passer par la technique de l'incitation. De ce point de vue, nous considérons que le bonus qui sera apporté aux communes se dotant d'un PLU, ou bien aux intercommunalités se dotant de documents de planification intercommunale, comme les SCoT et les PLUI, est fondamental. Bien que, et là je rejoins le propos de Marie-Thérèse MARIOTTI, il faudra peut-être aussi réfléchir à une aide à l'ingénierie de sorte que nous puissions bonifier les communes qui seront, je l'espère, le plus nombreux possible à se doter de ces instruments de planification et d'urbanisme qui sont fondamentaux. Ce rapport prévoit aussi une incitation qui est fondamentale en matière de traitement des déchets. Là aussi, la technique de l'incitation, est de notre point de vue, la bonne technique, la bonne formulation, en permettant notamment aux communes ou intercommunalités qui s'engagent à atteindre des objectifs de tri validés en commun d'être en quelque sorte récompensés des efforts qu'elles feront en ce domaine. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est très intéressant qu'une

bonification de 20 % de l'enveloppe de dotation quinquennale intervienne dans ces situations-là. Comme il est nécessaire et important que les communes qui acceptent d'accueillir des centres de stockage sur leur territoire puissent solliciter, de façon plus poussée, l'intervention du fonds de territorialisation.

En conclusion, vous l'aurez bien compris puisque nous sommes favorables à ce rapport, je crois qu'il faut dire qu'au-delà des mesures techniques et financières qui ont été apportées et qui sont sollicitées par les maires, qui seront sans doute sollicités encore plus précisément par le dépôt des amendements, ce règlement, de notre point de vue, est important. Il est la première étape qui permet d'asseoir dans les faits, et dans les actes la collectivité de Corse en sa qualité de collectivité unique. C'est l'harmonisation des anciens règlements d'aides, mais c'est aussi l'harmonisation des problématiques rencontrées par les collectivités du niveau inférieur, sans évidemment que ce terme ait une importance péjorative. C'est la première importance de ce règlement.

C'est aussi un règlement qui, par le biais des incitations, permet de faciliter une partie des axes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire, et c'est important également. Je pense aussi que c'est un règlement qui doit permettre de poursuivre la réflexion sur un certain nombre de sujets. J'ai évoqué tout à l'heure la problématique de la Chambre des territoires en sa qualité d'institution destinée à accueillir les réflexions des maires et des intercommunalités. Un certain nombre de pistes sont certainement ouvertes. Un certain nombre de pistes pourraient permettre de modifier les aides. Je vais donner un exemple qui ne vous étonnera pas beaucoup venant de la part de notre groupe : il y a peut-être une réflexion à avoir sur les aides à porter pour des infrastructures sollicitées sur un certain nombre de territoires. Infrastructures qui à terme vont permettre de favoriser de la construction de résidences secondaires. C'est un exemple parmi d'autres, mais c'est un exemple de piste à réfléchir. A la lumière de ces explications, je vous le répète, nous voterons ce rapport, qui de notre point de vue est une étape importante dans la constitution et le renforcement du statut de notre collectivité.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

M. Guy ARMANET

Merci Président,

Juste quelques mots. Bien évidemment que les propos de Paulu Santu sont empreints de sagesse et, en tous les cas, expriment combien il est important que ce document d'aide puisse être le document important à mettre en œuvre dans le rural et pas seulement dans le rural, puisque c'est quelque chose qui va nous permettre à tous et à toutes de travailler plus sereinement. J'ai envie de vous dire, bien évidemment que je m'associe aux remerciements à l'équipe qui a porté ce programme-là, mais aussi aux élus. On a souligné à maintes reprises la méthode. Je crois qu'il est important de dire que le travail s'est effectué en concertation, en partage, ensemble avec la Chambre des territoires, avec les scontri. Je crois que ce dossier-là est une étape importante, comme vient de le rappeler Rosa. Il va permettre de mieux structurer les choses pour que chacun puisse bénéficier des aides dont il a droit en toute transparence. Je crois que c'est important de se le dire, parce qu'on sait très bien que les choses n'ont pas toujours été dans ce cas-là, et cela a fait défaut bien des fois. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, mais les axes majeurs que je retiendrai de ces dossiers-là c'est bien évidemment les différents bonus qui peuvent être un point important, en tous les cas un point d'accroche important pour la remise en route des PLU en compatibilité avec le Padduc. Je crois que c'est un axe fort et il faut le souligner, même s'il n'est pas le seul et que les cartes communales ont quelques difficultés, et que pour construire un PLU, Marie-Thé l'a souligné tout à l'heure, il n'y a pas simplement l'argent. Il y a aussi la complexité du dossier et la complexité des communes qui vont être effectivement extrêmement difficiles. Je crois que c'est un point important, parce que cela va permettre de mettre en conformité, pour ceux qui ont des PLU et qui ne l'ont pas encore superposé leur Padduc, je crois que ce sera un moyen de le faire assez rapidement et de bénéficier d'un bonus important.

Toujours en matière de bonus, Rosa l'a exprimé aussi, je dirais sur les

déchets que les objectifs de tri sont forts. Il faudra réfléchir aussi. On réfléchit aussi à un petit amendement. On est aujourd'hui en difficulté sur le stockage des balles. Peut-être qu'il y a quelque chose à inclure aussi puisque pas suffisamment d'intercommunalités ne remontent de terrains disponibles, sachant pertinemment que sur ces terrains-là, il y a quelques travaux à faire avant de pouvoir les poser. Je crois qu'on a besoin aussi de réfléchir là-dessus. Après, sur le reste, bien évidemment que ce document-là est perfectible, mais j'ai envie de vous dire que si on venait à dilapider l'enveloppe qui est dédiée, ça serait de bon aloi et de bon signe. Le BP et le BS pourraient être là pour abonder les différentes lignes dont nous aurions besoin. En tout état de cause je le souhaite. Je souhaite que toutes les communes puissent s'emparer de ce document-là et d'essayer de faire prospérer les choses pour essayer de construire au mieux. Paulu Santu PARIGI a parlé tout à l'heure, rien que chez lui, d'un million d'euros en capacité d'investissement Je crois que c'est énorme. J'ai envie de vous dire u ci tocca piu c'ha mettaci tutti insemi a u travagliu e a ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, caru cullegu. Je crois que nous avons fait le tour. Nous avons des amendements. Le Président du Conseil Exécutif va sûrement dire quelque chose à ce stade mais nous avons cependant des amendements qui doivent être examinés en commission. Il faudrait que cette réunion de la commission se fasse sans nous empêcher de poursuivre nos travaux en séance publique. D'autant que je crains que nous soyons contraints d'arrêter nos travaux à 20 heures, comme je vous l'ai annoncé ce matin. Il me semble que cela va que cela se précise. Je crois qu'il serait bon, après que le Président de l'exécutif se soit exprimé, d'aller en commission et de poursuivre nos travaux à l'aide des différentes procurations qui nous permettront de conserver le quorum. Voilà ce que je vous propose, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Est-ce que vous adhérez à cette méthode ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait, j'adhère. Je remercie les intervenantes et intervenants. Quelques mots, mais nous n'allons pas allonger en discussion. Je retiens qu'il y a des propositions d'amélioration. Un règlement est bien sûr, et cela a été dit,

toujours perfectible. Il le sera soit par voie d'amendement soit en cours d'application, puisque je vous rappelle que nous avons prévu une évaluation au bout de deux exercices pour améliorer ce qui doit l'être. Merci à Marie-Thérèse MARIOTTI, à Xavier LACOMBE, à Paulu Santu PARIGI, à Jean-Charles ORSUCCI, à François ORLANDI, à Pierre POLI, à Rosa PROSPERI et Guy ARMANET. C'est vrai qu'il y a plusieurs nouveautés : les déchets, l'urbanisme. L'autre élément important est l'ingénierie. J'ai dit tout à l'heure ce que nous avons fait. Dans ce qui va arriver dans les semaines à venir, il y a des rapports très importants au nombre de trois :

- un rapport sur la territorialisation des politiques publiques de la collectivité de Corse, et aussi la territorialisation des services, c'est-à-dire comment on articule mieux la collectivité et les territoires. Cela répond en partie à la question ;
- un rapport au premier trimestre sur la contractualisation avec les territoires. Pour savoir comment on intègre l'ensemble des dispositifs dans un document-cadre global. Ce sera aussi un élément de rationalisation et d'efficacité supplémentaire, y compris en termes d'objectifs et de moyens ;
- troisième et dernier rapport à intervenir, le rapport sur l'ingénierie. C'est ce que je disais tout à l'heure, aujourd'hui, on en a parlé hier avec les fonds européens ; les fonds européens d'un côté, nos dispositifs de l'autre, même si on arrive à les simplifier au maximum, dans tous les cas ils restent à un niveau de technicité qui est trop important par rapport aux capacités propres d'un très grand nombre de communes.

C'est une certitude. À mon avis, il y a deux axes de réponse. Le premier nous, en interne, comment peut-on faire pour aider soit directement à travers la mise à disposition de services dédiés, soit en financement plus large pour des opérations d'accompagnement ? C'est la première réflexion. La deuxième réflexion : est-ce qu'on n'a pas intérêt à réfléchir ensemble ?

Nous allons réfléchir ensemble sur l'instrument qui va prendre la suite du PLUI dans cet instrument qui a une vocation stratégique. Je pense qu'il faut

qu'il y ait une enveloppe dédiée pour une ingénierie que nous maîtriserons, nous, la collectivité, nous, les communes et intercommunalités avec des financements dédiés par rapport à cela. Exemple : l'urbanisme, cela fait la jonction. Nous voulons soutenir les PLU, les PLUI et les SCoT parce ce sont des documents stratégiques. Mais il est évident qu'en l'état, trois ans le délai n'est pas le souci, c'est la difficulté de l'exercice. Il faut qu'on y arrive en trois ans parce qu'avoir des documents d'urbanisme opérationnels et sécurisés c'est une garantie pour tout le monde. Y compris pour le maire ou l'intercommunalité qu'il l'a porté par rapport à notre vision politique, etc. Par contre, il faut simplifier. Il faut mieux articuler les dispositifs. Il faut qu'on aille au bout de notre réflexion sur les règles d'urbanisme sur leur caractère adapté à nos objectifs politiques et il faut aussi certainement qu'on renforce l'ingénierie, par exemple, dans le domaine de l'urbanisme pour accompagner les communes et les intercommunalités et les territoires dans la construction de leurs documents d'urbanisme.

Le Président TALAMONI

Merci Monsieur le Président du Conseil exécutif. Il va y avoir une réunion en commission et nous allons essayer de rester suffisamment nombreux dans l'hémicycle pour poursuivre sur un certain nombre de dossiers. Le Président du Conseil exécutif va en commission ? D'accord. Nous prendrons les rapports de Josépha GIACOMETTI. Monsieur le Président du Conseil exécutif avant que vous ne vous retiriez, les rapports ne seront pas présentés, qu'il n'y ait pas de malentendu.

Dossier 345. Les services me disent qu'il faut quand même le temps de récupérer les pouvoirs de ceux qui partent, de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème.

CULTURA E PATRIMONIUM / CULTURE ET PATRIMOINE

*** Raportu n° 345 : Mudellu di convenzione di residenza d'artistu - CCRPMC**

* **Rapport n° 345** : Convention type de résidence d'artiste — CCRPMC

M. le Président TALAMONI

Merci à chacun de regagner sa place pour reprendre la séance puisque le quorum est assuré, malgré la réunion de la commission.

Nous allons passer au rapport sur la culture. Madame la Conseillère Josepha GIACOMETTI-PIREDDA va nous présenter les rapports sur la culture et notamment le rapport 345, convention type de résidence d'artistes. Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'une convention concernant le centre de Calvi. L'objet de cette résidence d'artistes est de créer et de promouvoir une interdisciplinarité entre les arts et d'ouvrir nos lieux, en l'occurrence le centre de conservation, à des artistes pour des expositions temporaires, pour de la médiation. Comme vous le savez, le centre de Calvi est au fort Charlet. Les résidents sélectionnés obtiendront une bourse de 10 000 euros et aucun frais annexes ne sera pris en charge.

Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il faudrait ne pas laisser trop longtemps la porte ouverte à chaque fois qu'il y a quelqu'un qui sort, parce qu'à côté, c'est peu bruyant. S'agissant de ce rapport, il y a un avis de la commission de la culture. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu. Mme SIMEONI a souligné le lien et la cohérence de cette initiative avec certains des rapports présentés antérieurement.

Mme ANTONINI a remarqué une coquille dans le texte du rapport et a demandé aux services de préciser quelle était la phrase initiale. Elle s'est interrogée

sur les frais pris en compte dans les 10 000 euros prévus par la convention et sur ce que signifiait « qu'une partie des frais étaient à la charge de la structure d'accueil ». Les services ont précisé qu'il fallait lire « vise à créer et à promouvoir ». Pour les frais, elle a précisé que ce qui était de l'ordre d'achat, de toile ou de matériel propre à son travail resté à la charge de l'artiste bien entendu.

Mme DENSARI s'est félicitée de ce projet pour la Balagne permettant de faire revivre des lieux remplis d'histoire. Elle a souhaité savoir si des demandes ou des candidatures d'artistes étaient déjà existantes. Les services ont précisé que le centre n'était ouvert que depuis février 2019, qu'une demande d'exposition avait été enregistrée. Il a précisé que la résidence d'artistes serait la première du genre sur ce modèle de l'exposition « Contrepoint » actuellement en cours au Musée de la Corse, ou de celle réalisée à l'Hôtel de Région pour la Journée du patrimoine.

Mme BURESI a souhaité savoir si la résidence était ouverte spécifiquement aux artistes de Corse ou à tous les artistes, et quelle pouvait être la place de la langue corse dans cette initiative. Les services ont précisé que l'appel d'offres devrait être ouvert à tous les artistes, bien que les différentes initiatives précédemment mises en place mettaient en valeur des artistes corses. Sur la langue, les services ont précisé que le bilinguisme était pratiqué pour l'ensemble des écrits des textes et des cartels de l'exposition. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. La commission a émis un avis favorable.

M. le Président TALAMONI

Merci, il y a un avis oral de la commission des finances, mais il y a plus personne pour lui présenter. Je crois savoir que le rapport que l'avis était très favorable. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole. Il n'y en a pas, donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non participation ?

Le rapport est adopté.¹⁵

¹⁵ Délibération N° 19/414 AC

*** Raportu n° 349 : Trasferimentu di prupietà di a Cullettività di Corsica à a cumuna di Lucciana di averi archeulogichi mubiliari isciuti da operazione d'archeulugia priventiva « deviazione di a Canonica » di u situ di Mariana**

*** Rapport n° 349 : Transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » du site de Mariana**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le 349, vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du transfert de propriété de la collectivité de Corse à la commune de Lucciana, des biens archéologiques, mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive, dites de la déviation de la Canonica du site de Mariana, commune de Lucciana. La commune de Lucciana nous a saisis d'une demande de transfert de propriété de l'ensemble des biens archéologiques issus des opérations d'archéologie préventive, dont la collectivité de Corse est propriétaire, afin qu'ils soient conservés et présentés au sein du musée archéologique de Mariana. Ce transfert de propriété permettra d'assurer l'intégrité des mobiliers par un statut de propriété commun et l'unité de cette collection.

Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un avis favorable, Président.

M. le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non participation ?

Le rapport est adopté.¹⁶

*** Raportu n^u 361 : Cunvenzione d'ugettivi è di mezi cù u canale France 3 Corse Via Stella pè u 2019 è induividualizazione di crediti di u prugamma N4423C (Cultura – Investmentu)**

*** Rapport n° 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 CORSE VIASTELLA pour l'année 2019 et individualisation de crédits du programme N4423C (Culture Investissement)**

M. le Président TALAMONI

Rapport suivant, le 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 Corse Viastella et individualisation de crédit du programme N4423C (Culture Investissement). Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Le rapport soumis à votre examen concerne bien sûr la Direction de la culture, plus particulièrement la Direction de l'audiovisuel. Il vous est proposé d'approuver le projet de convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la collectivité de Corse, l'État et la chaîne Via Stella pour l'exercice 2019, et l'individualisation des fonds correspondants. Vous le savez, la chaîne Viastella est soutenue par notre collectivité. L'année 2018 ayant été hors convention, il apparaît nécessaire, dans l'attente de la conclusion des négociations autour de la prochaine convention, négociations qui sont en cours et qui prendront fin avec une réunion conclusive au cours du mois de décembre, convention triennale 2020-2022, nous, commande à cette convention annuelle pour l'exercice 2019, notamment de renforcer certains axes au bénéfice de la création

¹⁶ Délibération N° 19/415 AC

et de la production audiovisuelle en Corse, de l'action en faveur de la langue corse et du rôle moteur que Via Stella pourrait jouer en Méditerranée. Ce sont les perspectives et esquisses pour la prochaine convention. Ce projet de convention reprend, vous le voyez puisqu'il en est une prolongation, les termes de la convention précédente. La subvention proposée pour l'exercice 2019 est de 725 000 euros.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission des finances. Il n'y a personne pour le présenter. Je vais vous en donner les conclusions. La commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme BURESI a demandé des précisions sur la part du budget consacrée au développement et à la valorisation de la langue corse, notamment concernant les plages horaires dédiées. Elle a également demandé à quelle date s'était réuni le dernier comité de suivi. Les services ont précisé que cela représentait 1 400 à 1 500 heures par an, soit 17 % du volume horaire, que la production de 17 heures de programmes de fiction était prévue pour l'année 2019, et qu'au-delà du volume horaire ; la nouvelle convention prévoyait une mesure de l'audience des programmes en langue corse. Les services ont souligné que parallèlement, la CDC prévoyait l'aide à l'ouverture de deux auditoriums de doublage en langue corse. L'un à Aiacciu, l'autre à Bastia. Enfin, les services ont précisé que le dernier comité de suivi s'était réuni en 2019, l'année 2018 étant hors convention pour cause de changement de normes dans le règlement du CNC et de prise de fonction d'une nouvelle directrice territoriale à Viastella.

Mme FAGNI a souhaité savoir s'il fallait considérer l'année 2019 comme une année de transition. Les services ont précisé que certains aspects de la convention nécessitaient une remise à plat, qu'il s'agisse de la langue corse ou des coproductions avec les producteurs locaux.

Mme BURESI s'est interrogée sur le contenu spécifique du chapitre consacré aux émissions tournées vers la Méditerranée, étant donné la faiblesse du budget alloué, alors que cette ouverture occupe déjà un grand temps d'antenne, contrairement à la langue corse dont le budget paraît pourtant colossal. Les services ont précisé qu'un groupement de producteurs avait sollicité France Télévisions pour accentuer son axe méditerranéen. France Télévisions ayant ensuite mandaté Viastella sur cet axe qui se traduira par exemple par des émissions en direct depuis d'autres pays de la Méditerranée, une plateforme d'accès aux chaînes sous-titrées, un effort sur la jeune création. Les services ont également rappelé que le développement de langue corse passait par l'achat de programmes qui n'étaient pas produits en interne.

Mme BURESI s'est interrogée sur le financement du développement de la langue corse de Viastella dans le cas où la chaîne n'en était plus productrice Sapientoni devenant l'émission alibi. Elle a plaidé pour un droit de regard à ce sujet et a estimé que les programmes proposés de trop peu ambitieux.

Mme SIMEONI a demandé qu'un rapport d'activité puisse être produit. Elle a rappelé que les mêmes observations avaient déjà été faites sous la précédente mandature, qu'il s'agisse de l'effort à faire pour le développement de langue corse ou de celui sur la lisibilité de ce qui avait été fait.

M. COLONNA a estimé que les chiffres pouvaient être interprétés de manière différente et que la notion d'effort conséquent était purement subjective. Il a souligné que, dès lors, dès qu'un euro d'argent public était dépensé, l'institution était en droit d'en attendre des résultats. La question n'étant pas de juger de la qualité des chaînes, mais de fixer des objectifs s'accordant avec les ambitions de la collectivité.

Mme BURESI, pour terminer, sans porter de critiques sur la qualité des programmes de Viastella a estimé que les remarques de la Commission devaient trouver un prolongement en séance publique et le cas échéant, faire l'objet d'amendements.

Conclusion : non-participation du groupe Anda Per Dumane, l'ensemble

des autres commissaires ont émis un avis favorable.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je demande aux services de noter que pour des raisons personnelles, je ne participe pas à ce vote. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.¹⁷

*** Raportu n^u 362 : Approvu di a cunvinzioni d'appiugazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura animata 2017-2019 trà u Statu, u Centru Naziunali di u sinemà è di a fiura animata è a Cullitività di Corsica**

*** Rapport n° 362 : Approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019**

M. le Président TALAMONI

Rapport suivant, il s'agit du rapport 362 : Approbation de la convention d'application financière 2019 et de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse. Vous avez la parole, Madame la conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Cette convention permet de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel par la Collectivité de Corse. Vous voyez dans ce rapport, puisque nous avons consigné l'ensemble des aides qui ont été apportées au secteur audiovisuel, qu'elles sont importantes. Elles sont importantes aussi en termes de retombées pour notre île. Ce qui est annexé

¹⁷ Délibération N° 19/416 AC

dans le rapport le démontre.

Cette convention entre l'ensemble des partenaires permet le renforcement de la politique de soutien à la création et la production d'œuvres de qualité en lien avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen, en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires. Cela porte ses fruits à travers :

- les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leur sont dédiés ;
- le renforcement de l'attractivité du territoire et la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor, tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ;
- l'accompagnement du tissu entrepreneurial ;
- la politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexe cinématographique moderne, notamment dans les centres urbains ;
- l'innovation dans l'éducation à l'image pour inventer le public de demain. Je crois que c'est important et les enjeux sont forts et nous défendons un certain nombre de dispositifs en lien entre le cinéma et la jeunesse ;
- un maillage adapté en termes de diffusion culturelle ;
- une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen.

Vous connaissez, je crois, puisque c'est une convention assez récurrente, les termes financiers, puisque les champs d'application de la mesure sont de 1 euro pour 2 euros de la part du CNC. Pour un euro investi par notre collectivité, deux euros de la part du CNC abondent dans le fonds d'aide à la création de notre collectivité. Nous avons souhaité avec le CNC mettre l'accent sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image, le soutien aux œuvres dites difficiles et la diffusion des œuvres aider la médiation culturelle. Des axes sur lesquels de nouvelles mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci alors. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme COGNETTI a tenu à rappeler qu'elle avait fait une demande écrite concernant Télé Paese, qui souhaite se développer et élargir ses activités, notamment en accueillant des jeunes qui voudraient se destiner aux métiers de l'audiovisuel. Elle a rappelé également qu'elle était toujours en attente d'une réponse. Les services ont estimé que cette proposition de Télé Paese, qui demandait encore à être mise en forme, devrait recevoir un accueil tout à fait favorable de la collectivité, Télé Paese étant l'étape idéale entre la filière audiovisuelle de l'université et de Viastella.

Mme SIMEONI a rappelé que la Conseillère exécutive en charge de l'audiovisuel était très attentive à ce dossier. Elle a souligné que Télé Paese n'est pas une chaîne laissée pour compte et que son développement faisait partie de la politique de la collectivité. Les services ont précisé que les éléments évoqués par Mme COGNETTI sont actés et trouveraient très probablement leur traduction dans la prochaine convention financière.

Mme FAGNI s'est interrogée sur la non-participation du CNC à certains des mécanismes de subventions mis en œuvre par la collectivité. Les services ont indiqué que le CNC ne participait ni aux aides à l'écriture ni à celle du développement, car cette politique était propre à la collectivité, ce qui relevé de la liberté éditoriale.

Mme BURESI s'est interrogée sur l'égalité des aides distribuées aux réalisateurs corses, français ou étrangers tournant sur l'île et dans le même souci d'égalité sur un autre territoire de France continentale ou de l'étranger. Les services ont répondu par l'affirmative précisant que dans le premier cas, il s'agissait d'un règlement européen, ce qui n'empêchait pas que plus de 80 % des films aidés étaient des œuvres d'organismes corses.

Non-participation du groupe Anda Per Dumane. La commission a émis un avis favorable.

M. le Président TALAMONI

Il a également un rapport de la commission des finances, dont la conclusion est la suivante. La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.¹⁸

* **Raportu n° 369 : Approvu di e mudalità di messa in opera di u dispositivu « Eco migliurenza » (vantaghju per l'eco pruduzione) è di e mudifiche di u rigulamentu di l'aiutu Cultura pè e misure : 3.11 (aiuti à stabilimenti sinematugrafichi) – 4.7 (aiuti à a pruduzione di opere sinematugrafiche) 4.9 (aiuti à a pruduzione di serie) et 4.11 (aiuti à a pruduzione di telefilm)**

* **Rapport n° 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures : 3,11 (aide aux établissements cinématographiques) — 4,7 (aide à la production de longs-métrages cinéma) - 4,9 (aide à la production de séries) et 4,11 (aide à la production de téléfilms)**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le rapport 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures ; 3.11 (aide aux établissements cinématographiques) ; 4.7 (aide à la production de longs-métrages cinéma) ; 4.9 (aide à la production de séries) et 4,11 (aide à la production de téléfilms). Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Il vous est proposé dans ce rapport, tout

¹⁸ Délibération N° 19/417 AC

d'abord, d'approuver les modalités d'application du dispositif « Eco migliurenza » pour l'aide à la production de longs-métrages cinéma, l'aide à la production de séries et l'aide à la production de téléfilms du règlement des aides à la culture. Il vous est également proposé d'approuver la modification de l'encadrement juridique et du plafond d'intervention de l'aide aux établissements cinématographiques, ainsi que la modification du plafond d'intervention de l'aide à la production de longs-métrages.

Le premier point. Lors de la rédaction du RDA culture en 2018, la collectivité de Corse avait déjà introduit la notion d'écoresponsabilité en initiant un dispositif incitatif, sur la base d'une bonification de subventions. Cette action visait à coordonner et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire, afin de veiller au respect et à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure en 2018 s'appuyaient sur la labellisation du collectif Eco-Prod à partir des outils d'évaluation développés par ce collectif. Cette mesure devait aboutir à la visite, pouvoir contrôler les actions, d'un référent du collectif sur le tournage. Cette labellisation n'avait pu avoir lieu, puisqu'elle n'avait pu être mise en place faute de moyens financiers suffisants du collectif. D'où la nécessité, ce qui nous paraît important, lorsque nous accueillons des équipes de tournage, qu'il puisse y avoir un contrôle et un respect de la biodiversité et les mesures de qualité de ces critères de contrôle. Sur la base de ses prérogatives, nous avons travaillé, les services de la culture et l'Office de l'Environnement de la Corse d'une part, sur la mise en place du cahier des charges des préconisations environnementales adaptées aux territoires, et d'autre part à l'établissement d'une grille d'écoconditionnalité sur la base de la check-list de préconisation du collectif Eco-Prod. Cela a été mis en place avec le conseiller exécutif, François SARGENTINI, pour l'obtention du bonus « Eco migliurenza » avec un minimum d'engagement sur trois préconisations sur huit fiches métier de la grille. Je ne détaille pas sont détaillées dans le rapport. Ainsi qu'un contrôle qui sera effectué par les offices et directions concernées pour vérifier la bonne application des engagements par les équipes de tournage accueillies. Le versement du bonus, en cas de respect de ces différents points et critères des coproductions, se fera concomitamment au versement du solde dans le cadre d'un avenant à la convention d'aide à la production signé entre la collectivité

et la société de production.

Pour le deuxième point du rapport, qui concerne la modification du plafond d'intervention et de l'encadrement juridique de la mesure d'aide aux établissements cinématographiques du règlement des aides. Cette mesure est actuellement plafonnée à 200 000 euros et est encadrée, outre les articles du CGCT, par la règle de minimis depuis la mise en place par le CNC du dispositif d'aide à la transition vers la projection numérique qui nécessitait d'accompagner les exploitants sur cet axe, au-delà des taux réglementaires habitués. Le dispositif mis en place par le CNC dans ce cadre de minimis permettait de cumuler l'aide des collectivités et celle du CNC à hauteur de 90 % du coût de l'équipement. Ce dispositif d'aide exceptionnelle étant clos, il apparaît nécessaire de sortir le règlement d'aide aux établissements cinématographiques de la collectivité du régime de minimis. Cette mesure du RDA reste toujours encadrer par les dispositions de la loi Sueur, comme cela était déjà le cas auparavant, et autorise un taux d'intervention à hauteur de 30 % des coûts éligibles, toute collectivité locale confondue. Dans ce cadre les nouveaux plafonds d'intervention proposés sont de 200 000 euros pour les cinémas mono écran, et 400 000 euros pour les multi écran. Cela permet d'accompagner la dotation en infrastructures de notre territoire en matière cinématographique. Je crois qu'il y a deux beaux projets qui se sont déjà réalisés et qu'il y a deux beaux projets à venir que notre collectivité souhaite accompagner.

Le troisième point de ce rapport concerne, de la même façon, la modification du plafond d'intervention de la mesure « aide à la production de longs-métrages ». Cette mesure, contrairement à l'aide aux séries de fictions où la collectivité de Corse est bien positionnée, fait l'objet de peu de demandes. Ces demandes concernent souvent des tournages partiels. Nous avons réalisé un benchmarking rapide de l'aide donnée par d'autres territoires. Nous avons eu un positionnement sur des plafonds d'aides similaires à des territoires équivalents. Nous avons aussi intégré un autre paramètre, le surcoût lié à un tournage en Corse, qui a été chiffré à plusieurs reprises par différents directeurs de production à 20 % par rapport à un tournage dans d'autres territoires. Il est donc proposé d'aligner le plafond d'intervention de l'aide « aide à la production de longs-métrages cinéma »

d'un montant de 200 000 euros sur le plafond de la mesure « aide à la production de séries de fiction », du règlement des aides, soit 300 000 euros. Ce plafond concerne bien évidemment les projets qui se positionnent sur une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles du territoire. Merci.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances, qui est positif. Il y a une demande de prise de parole. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, je voulais féliciter Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et François SARGENTINI pour le dispositif « Eco migliurenza ». J'aimerais qu'il serve d'exemple à notre administration, parce qu'en 2013, j'avais fait voter un Agenda 21 qui prévoyait la généralisation de l'éco-socioconditionnalité des aides. Je vois que six ans après, on commence à le faire. Donc merci et j'espère servir d'exemple à tout le monde.

M. le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Nous allons mettre ce rapport aux voix, à moins que la Conseillère exécutive ait quelque chose à ajouter ? Les compliments, cela fait toujours plaisir.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.¹⁹

*** Raportu n^u 378 : Aduttazione di u rigulamentu di u premiu di i lettori di Corsica**

*** Rapport n° 378 : Adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le rapport 378, rapport relatif à l'adoption du règlement du Prix des lecteurs de Corse. Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez depuis le 1er janvier 2018, en matière de lecture publique, la collectivité de Corse cumule les compétences des anciens départements et les compétences de l'ex-CTC. Pour mettre en œuvre ces nouvelles compétences, la collectivité est dotée de quatre importants leviers d'action que sont :

- la gestion des trois anciennes bibliothèques départementales de prêt ;
- la gestion de quatre médiathèques créées par les départements ;
- les aides aux communes et leurs groupements en matière de construction d'équipements et de fonctionnement des bibliothèques municipales ou de relais lecture ;
- les aides aux associations et aux professionnels du secteur pour l'organisation de manifestations ou d'actions en faveur de la création littéraire et de la promotion du livre en Corse.

Dans ce cadre, un des enjeux auxquels se trouve confrontée notre collectivité aujourd'hui est de créer les synergies nécessaires entre ces leviers d'action pour améliorer leur impact et le rayonnement des politiques en matière de lecture publique. Ce rapport relatif à l'organisation du Prix des lecteurs de Corse répond en grande partie à ces objectifs. Il est donc proposé un nouveau règlement

¹⁹ Délibération N° 19/418 AC

pour permettre à ce prix de s'inscrire dans la politique portée par notre collectivité en matière de lecture publique :

- dans l'encouragement à la lecture et à l'accès au livre sur tout le territoire ;
- de doter l'île d'un prix d'électeurs de Corse, organisé au plus près des usagers ;
- de stimuler l'intérêt du public pour favoriser la littérature au travers de différentes actions que nous mènerons ;
- d'améliorer la connaissance de l'activité de l'ensemble des bibliothèques, en favorisant leur mise en réseau et en en faisant des lieux de vie sur l'ensemble de notre île.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme FAGNI s'est interrogée sur la matière dont été impulsée la lecture publique et sur celle dont a été attribué le prix. Les services ont précisé que la mise en synergie du réseau des bibliothèques territoriales, du réseau de bibliothèques municipales et associatives permettait un travail collectif. Concernant l'attribution du prix, les services ont précisé que des propositions ont été faites sur un certain nombre d'ouvrages en langue française et en langue corse et que le prix est décerné après un avis concerté un vote final. Ce prix, après cette attribution, était aussi assujéti pour lauréat à un travail auprès des enfants.

Mme BURESI s'est interrogée sur le prix de la collectivité qui comporte plusieurs catégories. Elle a souligné que sur le prix des lecteurs, seuls deux ouvrages ont été sélectionnés : un pour la langue corse et un pour la langue française. Les services ont précisé que c'était effectivement un petit prix. Elle a souligné que ce sont les retours des cercles de lecture qui engendraient les nominés.

Mme BURESI a souligné l'intérêt de classer par catégories les livres qui seront soumis à lecture afin d'éviter des comparaisons non adaptées. Pour exemple, elle a expliqué que selon la publication annuelle corse de recueils, de romans ou de poésies, cette production serait pénalisée par opposition à la publication d'autres ouvrages qui ne relèvent pas des mêmes thématiques. Les services ont souligné que la collectivité pourrait décider de catégoriser les prix.

Mme SIMEONI rejoint les propos de Mme BURESI sur la réflexion d'une modification de catégorie, afin que toutes les publications puissent être valorisées. Les services ont précisé qu'une année test était nécessaire.

Enfin, Mme SIMEONI, prenant acte du besoin de l'année charnière, à souligner que cet exercice permettait aux services de soumettre à la commission un éventail de propositions plus élargies. La Commission a voté favorablement à l'unanimité.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de parole. Oui, Romain COLONNA vous avez la parole.

Romain COLONNA

Je voulais simplement dire que des fois on tombe sur des rapports qui semblent tout à fait anodins, a priori, des petits rapports comme on pourrait dire. Pourtant à leur lecture, on en apprend beaucoup sur l'état de notre société, sur certaines de ses caractéristiques. Dans le rapport, vous faites mention, Madame la conseillère, notamment en préambule de la Constitution de 1946 qui réaffirme le droit fondamental d'accès à la culture et sans doute vous faites bien de le faire. Mais vous ajoutez aussitôt - je veux retenir que deux caractéristiques qui me semblent assez importantes - que dans le principal bassin de vie de Corse, à savoir Ajaccio, il n'y a eu de bibliothèque municipale qu'en 2008. Cela en dit long quand même sur notre rapport au livre. Vous mentionnez aussi une autre caractéristique qui me semble importante. Vous faites mention d'une enquête, sous l'égide du ministère de la Culture de 2015, qui rappelle que le territoire de Corse est le territoire de France où la population a le moins accès à des bibliothèques. Je crois

que c'est de fait celui de 2008, concernant une bibliothèque municipale dont le principal bassin de vie et celui d'accès par la population aux bibliothèques, nous nous en dit long sur notre société. Peut-être cela alimentera de futurs débats qu'on aura par rapport à certaines déviances dont on parle beaucoup ensemble dans cet hémicycle et ailleurs, et dont la société corse parle depuis quelques semaines. Je crois qu'il y a un lien fondamental et je ne veux pas faire d'angélisme outrancier ici, mais je crois véritablement que la notion de culture, et ici plus singulièrement l'accès au livre, est une question fondamentale pour notre société pour apaiser tout un certain nombre de conflits. C'était sur le fond.

Ensuite, une interrogation. J'ai bien compris à la lecture du rapport qu'il y avait une complémentarité et je le crois, dans tous ses prix. Là, je parle presque en tant qu'usager plus puisqu'en tant qu'élue, j'ai l'impression quand même qu'il y a dans la population des fois une confusion entre les différents prix qui sont décernés de la collectivité de l'Academia di I vagabondi. Peut-être pourrions-nous penser à une meilleure publicité pour bien faire la différence entre les prix, afin de savoir de quelle institution ils émanent. On ne sait pas toujours qui a reçu quel prix. Nous ne savons pas toujours d'où vient le prix et à qui il est destiné. Je vois Saveriu LUCIANI qui hoche la tête. Peut-être qu'on pourrait avoir une réflexion collective, et ce n'est faire offense à personne que de dire cela, pour rendre perfectible, à un moment donné, cette action publique qui est, encore une fois, je le dis, essentielle pour la société corse. Merci.

M. le Président TALAMONI

Oui, cela ne paraît pas on peut avoir la réflexion. Cela ne me paraît pas évident dans la mesure où il y a historiquement deux prix de la collectivité, en tout cas dans lesquels la collectivité est directement impliquée. Il y a le prix des lecteurs, mais qui fonctionne avec le réseau des bibliothèques. C'est une procédure extrêmement particulière qui conduit à désigner les lauréats. Et puis, c'est un prix très ancien, il y a un jury qui décide et qui décerne le prix de la collectivité. C'est un prix qui a été confié à l'Academia depuis quelques années. Cette présence de deux prix différents est difficilement modifiable comme système parallèle. On ne voit pas comment l'Academia pourrait organiser le prix du lecteur avec les

bibliothèques. Cela paraît vraiment compliqué. En revanche, l'Academia a son jury, elle est l'héritière du jury de la CTC. Elle existait avant la CTC, il y avait un prix. C'est vrai que cela peut poser un problème de lisibilité, mais en même temps, j'ai peur qu'il soit difficile de modifier cela.

Notre collègue M. GHIONGA a demandé la parole.

M. Pierre GHIONGA

Intervention très courte. Je voulais signaler un oubli. On ne gère pas quatre médiathèques, mais cinq. Il y a une médiathèque à Corte qui est oubliée, page deux du rapport.

M. le Président TALAMONI

Madame la conseillère exécutive vous voulez répondre à cette interpellation pertinente.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'outrage sera réparé.

M. Pierre GHIONGA

Qui vaut le coup d'être visitée.

M. le Président TALAMONI

Surtout cette médiathèque est dans la capitale de la Corse.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Effectivement c'est la capitale de la Corse.

M. le Président TALAMONI

Elle est belle cette médiathèque. Cet oubli sera réparé.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.²⁰

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Sur la question des deux prix et de leur organisation. Là où je vous rejoins, c'est qu'il faut poser une meilleure stratégie de communication et apporter une meilleure lisibilité. Je vous rejoins entièrement là-dessus. Il faut garder bien sûr les deux prix tels qu'ils sont et tels qu'ils s'organisent parce qu'ils sont par essence différents, comme l'a rappelé le Président. Pour ces deux prix, avoir une meilleure lisibilité apporterait aussi à la lecture de l'action de notre institution plus de poids. Effectivement, je suis tout à fait favorable à examiner une meilleure communication sur ces deux prix.

Quant au reste, Monsieur le Conseiller, vous savez que nous nous rejoignons sur ces questions. L'intérêt fondamental que nous devons porter à l'éducation, et à la culture et à leur croisement et leur enchevêtrement pour avoir un socle social fort et s'éloigner malheureusement des dérives que nous connaissons trop, je crois que ce n'est pas une utopie. Cela peut y participer très grandement.

M. le Président TALAMONI

Il faut effectivement communiquer et il faut une implication forte des élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment lors de la remise des prix. Il faut évidemment que l'on montre notre engagement au service de la culture, de la lecture et par conséquent des prix que nous décernons.

²⁰ Délibération N° 19/419 AC

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –
FORMATION – RECHERCHE**

*** Raportu n^u 368 : « Da l’ortu à u piatu : avviera di un sistemu d’alimentazione à longu andà nantu à un territoriu pè appruvistà a ristorazione cullettiva », prugettu mossu da l’EPLEFPA di u Borgu**

*** Rapport 368 : « Da l’ortu à u piattu : vers un système alimentaire durable au sein d’un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l’EPLEFPA de Borgu.**

M. le Président TALAMONI

Rapport 368 « Da l’ortu à u piatu », ça c’est sympathique, bientôt c’est l’heure. Vers un système alimentaire durable au sein d’un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l’EPLEFPA de Borgu.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

C’était beaucoup plus poétique « D’a l’ortu à u piatu » que la suite.

« Da l’ortu à u piattu » est un projet pilote porté par le lycée agricole de Borgu. Il s’inscrit dans une démarche de notre collectivité, puisque nous avons travaillé en amont avec le lycée de Borgu. Je joins à nos travaux et aux travaux de la Direction de l’enseignement secondaire le Président de l’ODARC, avec lequel nous avons pu échanger à diverses reprises et qui sera partie prenante de ce projet pilote.

Il s’agit donc de construire une véritable stratégie territoriale en matière d’alimentation durable, et de porter cette propre logique sur nos établissements, afin de s’engager non seulement pour favoriser l’usage des circuits courts, développer les circuits courts, développer notre agriculture, travailler ici en l’occurrence, plus spécifiquement avec nos maraîchers, et nous permettre, sur des établissements en test, puisque ce sera en lien avec l’Ecole de Furiani, de développer un écosystème autour de la gestion, notamment de la lutte contre le

gaspillage alimentaire et la valorisation de nos productions agricoles. Je crois qu'il est important d'avoir un projet pilote afin de décliner ensuite un plan d'action après :

- avoir fait un diagnostic de la filière maraîchage sur l'ensemble de notre île des circuits de distribution et de commercialisation ;
- le diagnostic des services de restauration collective ;
- l'analyse des initiatives sur les territoires ;
- l'élaboration de références technico-économiques afin de pouvoir avoir l'ensemble des données qui nous permettront de nous engager vers une démarche vertueuse pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi, et surtout, pour une action en faveur de nos productions locales.

M. le Président TALAMONI

Mme la Conseillère exécutive. La Commission des Finances a émis un avis. La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il y a également un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme BURESI s'est félicitée de cette initiative, mais s'est interrogée sur la pertinence de la filière bio, sachant que son cahier des charges comportait beaucoup d'obligations. Elle a souhaité savoir pourquoi ne pas s'orienter sur les producteurs qui proposent une agriculture raisonnée. Les services ont indiqué que lors de la mise en place du projet, les acteurs concernés ont inclus de se rapprocher de l'agriculture raisonnée. Ils ont précisé que ce projet sera étudié sur un micro territoire. Cette expérimentation permettra d'identifier les points forts et les points faibles, y compris en matière de logistique. Les services ont également indiqué que certains agriculteurs n'étaient pas en mesure de livrer les établissements. Pour autant, ils ont précisé qu'il fallait travailler sur l'agriculture raisonnée et sur les notions de label.

Dans un premier temps, ils ont souligné le souci principal qui était que

les enfants soient mieux nourris dans les cantines scolaires maternelles, primaires, collèges et lycées. Dans un second temps, travailler en collaboration avec l'ODARC afin de favoriser l'émergence d'une filière. Cette formation pourrait être un nouvel axe d'orientation pour les jeunes désireux de travailler sur des filières autres que les filières bovines et porcines.

Mme BURESI a indiqué que sur la région ajaccienne, il existait beaucoup de maraîchers de production bio et d'agriculture raisonnée. Elle a souligné qu'il pourrait aussi être inclus dans un projet expérimental. Les services ont indiqué qu'ils avaient déjà pu s'entretenir avec plusieurs maraîchers ajacciens, qui sont déjà présents sur le marché très captif de la ville, mais ont précisé que ces nouveaux process impliquaient l'inscription à un cahier des charges très drastique. Ils ont ajouté que la filière bio nécessitait pour les collèges et lycées un changement de méthode d'alimentation, ainsi que l'achat de matériel permettant de nettoyer et de conserver les légumes qui seront livrés en l'état. De ce dispositif va découler des réflexions avec des producteurs insulaires, mais aussi avec les agents techniques territoriaux d'entretien en charge des repas. Pour exemple, les producteurs fromagers devront pouvoir justifier de la traçabilité du conditionnement de la conservation et des normes d'hygiène. Une réflexion devra aussi être portée sur les agents qui devront réceptionner le produit en l'état et revoir leur façon de travailler, en prenant en compte le découpage, le grammage, le conditionnement, avec une notion d'économie de rentabilité pour l'établissement.

Les services ont souligné que ce type de projet ouvrait les perspectives sur de nouvelles façons de travailler et de penser. C'était une chaîne de valeur à construire et à penser. Ils ont précisé que d'autres projets ont été mis en place dans la région du Sartenais, des initiatives et des dynamiques différentes, mais qui vont permettre d'avoir des éléments comparatifs et présenter des grilles de lecture intéressantes applicables dans le cahier des charges.

Mme DENSARI a souligné la pertinence de cette belle initiative a souhaité qu'elle puisse s'étendre sur l'ensemble des collèges et lycées.

Mme SIMEONI a précisé que la définition du cahier des charges sera

déterminante et la réalisation à la réalisation de ce projet. Elle a souligné qu'il sera judicieux qu'il soit élaboré en fonction des réalités insulaires.

Les avis sont favorables à l'unanimité

Mme Marie SIMEONI

Monsieur le Président, merci. Ce projet acte des points importants, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, ce projet répond à une forte demande de la population, des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère. Il répond aussi à un principe de vie et de consommation que nous défendons depuis longtemps. Il est aussi et avant tout une véritable promesse d'avenir porté par les par les élèves du lycée agricole de Borgu, qui seront, et c'est bien de le rappeler, les futurs agriculteurs, les agriculteurs de demain.

Sur la forme ce projet acte des points importants qui nous permettent de développer une politique ambitieuse en faveur d'une multiplicité d'acteurs en mettant en place, enfin, un cercle vertueux. Pour tout cela, Madame la Conseillère, nous vous félicitons.

M. le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. Pierre GHIONGA

Le slow food existe depuis 1986. Il a été créé en réaction à la malbouffe caractérisée par les fast-foods américains. Cela marche très bien depuis ce temps-là, en Italie principalement. Il y a une association mondiale qui gère le slow foot. Va-t-on y adhérer ?

M. le Président TALAMONI

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA va répondre à cette demande.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Il y a effectivement une association, qui est d'ailleurs représentée en Corse et qui a des adhérents et un président pour la Corse. On pourra en discuter. Nous le soumettrons à votre assemblée.

M. le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²¹

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

*** Raportu n^u 379 : Cunvenzione di cullaburazione di ricerca CCRPMC – Università di Corsica - CNRS**

*** Rapport n°379 : Convention de collaboration de recherche CCRPMC — Université de Corse — CNRS**

M. le Président TALAMONI

Rapport 379. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, il s'agit d'un projet de convention de collaboration de recherche entre le centre de Calvi et l'Université de Corsica. Je dirais qu'il a pour but de mener des recherches entre le centre et l'UMR SPE CNRS 6134, de l'Université di Corsica, sur l'analyse des couches stratigraphies, des matériaux de l'art qui permettra la datation des œuvres et l'amélioration des connaissances sur les techniques artistiques.

Cela a été un peu réducteur, mais il y aura ensuite tout au long de cette

²¹ Délibération N° 19/429 AC

convention de collaboration, une volonté d'organiser ensemble des événements ayant pour objectif de faire découvrir aux étudiants de l'université les métiers et activités du centre de Calvi. L'université souhaite permettre à des étudiants de ces filières de découvrir les métiers nécessaires à la conduite des missions du centre et leur permettre, le cas échéant, de porter un projet professionnel en lien avec ses activités.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il y a un avis favorable avec une non-participation d'Anda Per Dumane.

Merci.

M. le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole sur ce dossier ?

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²²

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

*** Raportu n^u 357 : Premiu Andria Fazi 2019**

*** Rapport 357 : Prix Andria FAZI 2019**

Xavier LUCIANI

²² Délibération N° 19/421 AC

Sapette chi chje u premiu c'hè a 30 anni, e statu creatu d'ottobre 89, chje u premiu chi in logice chje previstu per e copie e piu bonne, diceraghju, e note e piu bonne di i baceleri, in tutte e sezione, e dinò per a prova di i storia e geografia in Corsu di u bruvetti di i culeggi.

Dunche, mi pare chi quist'annu, nà un'antra annu saria l'ultima forma, diceraghju, di stu premiu, postu ch'elli so stati dipoi anni sta riforma di u liceu, dunche semu intraci d'apprunta una pruposta per mudifica stu premiu, per quist'annu e sempre listessu mudellu. Dunche u premiu Fazi, ci so tutte e casate, l'ettu vistu, secondu sezione, cè qualchi sià di u Fiumorbu, u curtinesi, dino per STMG, in ecunomia chje qualchisia di u Letizia, un licheru d'Aiacciu, u bastiaccu per a tecnologia. Eccù, avettu u listinchi chi sottu, e emu previstu di dà quist'annu 17 700 €. Eccù.

M. le Président TALAMONI

A ringrazià vi, assai. Cè u avisu di a cumissione di a cultura ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favurèvule.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²³

ACQUA E RISENAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n^u 365 : Messa in opera di u pianu du conca d'adattamento a u cambiamentu climaticu – azione proprie di a Cullettivita di Corsica**

²³ Délibération N° 19/422 AC

* **Rapport n° 365** : Mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse.

M. le Président TALAMONI

Développement économique. Monsieur le Président de l'ADEC, est-ce que vous êtes dans les starting-blocks ? Alors

M. Jean-Christophe ANGELINI

Oui, Monsieur le Président, mais quelques conseillers, qui sont mobilisés en commission, me demandent de reporter l'examen.

M. le Président TALAMONI

Rapport 365 : mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, actions portées par la CDC. Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Je vais faire simple. Il s'agit plan de bassin d'adaptation au changement climatique, qui a été adopté dans l'année par cette assemblée. Il y a 57 mesures assez fortes, je pense, qui fixent surtout le cadre d'une action qui est décentralisée, notamment à travers un rapport voté le mois dernier sur les projets de territoire de gestion de l'eau, le fameux PTGE, dont nous avons eu ici les premières réunions dès janvier, en partant des zones vulnérables : le Cap Corse, le Grand Bastia, la Balagne et l'extrême sud.

Je rappelle que ce rapport a cinq enjeux majeurs. Il y a donc une somme engagée par la CDC de plus d'un demi-million d'euros. Il y a un certain nombre d'actions qui sont prévues. Notamment une qui a fait l'objet d'un commentaire particulier. Pour la REUT, vous avez compris que c'est quelque chose qui maintenant est lancé. Il y a aussi une convention avec le BRGM par rapport aux nappes souterraines et littorales. Il y a aussi une étude qui est lancée par rapport aux recharges artificielles des nappes justement dans des zones particulières. Il y a aussi une étude de topographique qui concerne la désalinisation de l'eau. Je vous rappelle qu'il y a une vingtaine d'années cela avait été éprouvé dans le Cap Corse,

que nous ne sommes pas ici pour décréter justement ce type d'opération qui est courant à Malte, dans la zone italienne, et en Espagne. Nous allons réfléchir. C'est un cas de force majeure, c'est-à-dire qu'au bout du bout, s'il n'y a pas d'autres solutions, peut-être qu'il faudra le faire avec les précautions d'usage notamment parce qu'il y a des zones particulières comme le Cap où il y a un parc marin, des herbes de Posidonie. Il faut absolument y réfléchir sans pour autant s'engager dans n'importe quoi.

Ce sont les premières mesures engagées par le plan de bassin, pour justement répondre aux premiers objectifs de gestion à la fois quantitative et qualitative de l'eau. J'ajoute qu'il y a aussi dans ces mesures une réflexion est engagée sur les risques d'autorisation des plans d'eau et sur l'action sur la connaissance du milieu, sur l'évolution du milieu, et en dernier lieu, sur la problématique de la gouvernance, dont on sait qu'il va falloir la faire évoluer pour essayer d'arriver à un moment donné à une souveraineté hydraulique.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la Commission du Développement qui est positif, et un avis de la Commission des finances qui l'est tout autant. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste un mot. Vous avez évoqué ce matin, Monsieur le Président, dans vos propos, l'idée à terme de déposer, si j'ai bien compris, des propositions relatives, de façon générale, au changement climatique. Je pense que c'est un sujet suffisamment important pour ne pas le traiter au fil de l'eau. La problématique de la désalinisation fera certainement partie des préconisations. Nous souhaiterions, pour notre part, aborder, comme vous semblez vouloir le faire, Monsieur le Président, la problématique de façon beaucoup plus globale. Nous ne pouvons pas rentrer dans cette affaire, qui est une affaire d'ordre universel et planétaire, uniquement par la problématique de l'eau. D'autant que les procédés dont il est question ici de désalinisation sont très contestés en matière de développement durable et que, pour le coup, ils sont coûteux.

Quand on sait qu'en matière d'eau la problématique essentielle touche à l'état de nos canalisations, puisque l'on évoque fréquemment, la moitié des installations qui sont défectueuses, faisant l'objet de fuites, nous, on préférerait mettre beaucoup plus d'argent sur ce sujet-là que dans des études qui semblent partielles et qui ne relèvent pas, manifestement, d'une politique qui a été pensée. Globalement, c'est la raison pour laquelle ma collègue souhaite déposer un amendement.

M. le Président TALAMONI

Merci. On verra l'amendement après. Nous allons donner la parole à Pierre GHIONGA et ensuite on reviendra sur l'amendement.

M. Pierre GHIONGA

Effectivement c'est une problématique très importante et je m'y intéresse un petit peu. Je disais qu'en Afrique, on s'est rendu compte que le meilleur moyen de garder l'eau est de remettre en état les anciens systèmes d'irrigation et de conservation de l'eau. Je n'ai rien trouvé, dans ce document, qui s'oriente dans cette direction. On parle beaucoup de barrage, mais je lisais que 3 000 pezzi pozzi étaient plus efficaces chèn un grande matrale. Je ne le retrouve pas dans ce document. C'est peut-être une erreur, parce que vous êtes peut-être sous l'emprise de certains lobbys qui veulent faire faire des barrages partout. Sur les fleuves méditerranéens, peut-être que cela ne marche pas.

M. le Président TALAMONI

Bien, Monsieur le Conseiller exécutif, vous voulez répondre. Est-ce que vous êtes bien sous l'emprise de ces lobbys ?

M. Xavier LUCIANI

Rapidement quelques mesures, je ne voudrais pas qu'on se focalise sur la désalinisation. Vous avez compris que, si vous lisez mes interviews, et j'en ai fait quelques-unes, notamment dans le Cap, il y a deux ans, où j'ai dit que nous refusions, malgré la pression d'un certain nombre d'élus - je prends à témoin les

gens qui étaient en réunion avec moi en haut, il y en a quelques-uns ici - j'ai dit que pour nous, c'était une solution ultime. J'ai évoqué le plan de bassin. Certains connaissent le document de manière détaillée. Sur le plan de bassin, ce n'est pas la seule réponse. C'est la réponse du comité de bassin et de l'Assemblée de Corse, via l'université l'agence de l'eau les services de l'État. Vous avez bien compris que nous ne sommes pas ici sur focalisés sur une mesure ou deux. Ce sont sept ou huit études qui sont menées, qui sont le début d'un processus de réflexion, de connaissance et surtout de réponses à apporter au cas où. Parallèlement, à côté de cela, vous avez bien compris que nous allons présenter, dans le courant du printemps, la proposition de l'Office d'équipement hydraulique sur ce raccordement. Je parle de stockage, vous avez bien compris qu'aujourd'hui faire un barrage cela relève d'un défi autre que climatique. C'est un défi populaire. Nous, on opte plutôt pour une dérivation des prises en rivière avec des vallées dites sèches. Vous avez bien compris que nous en sommes en train de réutiliser ça sur la Balagne Ouest. Nous sommes dans ce processus-là. Nous ne sommes pas sous l'emprise de quelque lobby que ce soit.

Ceci dit, vous avez compris que nous sommes aussi en discussion avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, avec un certain nombre de pays, comme l'Espagne ou l'Italie où il y a des expériences assez intéressantes. Dans ce document, vous avez oublié-je n'ai pas été vexé-de citer la REUT qui pour nous est quelque chose qui est fondamental dans la réutilisation des eaux usées. Sachant qu'en Italie, par jour, il y a 800 000 mètres cubes de REUT, lorsque les Français en sont 19 000. On est à des années-lumière d'une pratique courante en Europe. Après, pour E Pozze, j'ai évoqué les projets de territoire, vous avez bien compris, qu'à un moment donné, il va y avoir ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire les projets de territoire de gestion de l'eau. À un moment donné, le maître d'ouvrage va être L'EPCI. Encore une fois, comme pour toute autre chose, on ne peut pas demander à un Conseiller exécutif de solutionner l'ensemble des problématiques hydrauliques. Il y a aussi des réponses, rispote paesani, il y a des gens qui connaissent leur terrain, qui peuvent aussi nous proposer. Là aussi, pour les financements, vous avez compris qu'on les accompagnera. Il y aura certainement aussi l'Agence de l'eau qui nous accompagner.

Je précise aussi que dans le PTGE, parce que cela n'a pas été dit, la version corse des PTGE privilégie les zones dites vulnérables, que je citais tout à l'heure, mais les PTGE c'est aussi la direction du monde agricole. Nous allons contraindre l'Agence de l'eau à financer aussi le monde agricole parce qu'à un moment donné, ces ouvrages vont être aussi au moins à double vocation. À la fois eau brute agricole et eau potable.

Ci hè d'altri pozzi nove e mica pozzi vechji.

Quand on parle de désalinisation, ma première crainte, c'est de dire : « regardez, le seul endroit où c'était prévu à l'époque, en 2002, c'était éprouvé, c'est à Rogliano. Aujourd'hui c'est un parc marin. Je me retourne vers des gens qui sont dans le parc marin. Vous avez bien compris que notre souci, c'est surtout de lancer l'étude pour ne pas faire n'importe quoi. Le désherbie de Posidonie, rejeter la saumure comme cela, directement dans l'eau, cela semble inimaginable.

Dernier petit point intéressant. Quand on dit que l'eau va à la mer. Heureusement, parce que c'est important qu'elle y aille aussi. Sur les 8 milliards, il y en a quand même 4 milliards qui sont dans les nappes et qui ne partent pas la mer. Une partie de cette eau qui va à la mer, dans ce qu'on va proposer, ce sont des prises en rivière qui vont permettre des dérivations soit pour remplir des réserves, soit pour des recharges artificielles de nappes. Je prends un exemple. Dommage que le maire de Ghisunaccia ne soit pas là. Vous savez que la nappe la plus critique, aujourd'hui en Corse - je pourrais en parler deux heures, mais je vais m'arrêter -, c'est la nappe du Fiumorbu. Cette nappe-là, et c'est pour ça qu'on lance l'étude avec le BRGM, c'est important de vous le dire, on veut savoir comment elle fonctionne. À moment donné il va falloir qu'on la recharge. Pour la recharger, la prise de rivière va permettre de dériver cette eau sur des champs qui vont permettre l'infiltration. Tout ça, c'est un mécanisme qui est une construction patiente. C'est quelque chose qui va durer peut-être 20 ou 30 ans. On travaille ici pour la Corse des générations qui viennent. Je dis souvent que « la science joue avec l'avenir de nos enfants ». Nous sommes dans cette perspective-là. Ce que nous faisons là, encore une fois, on le fait en réflexion, en échange, et même en

contribution partagée avec un certain nombre d'établissements publics, voire même de régions françaises et européennes, qui pratiquent exactement les mêmes réponses. Nous sommes dans un climat méditerranéen. La Corse, si vous avez bien lu les rapports du plan de bassin, voire les états des lieux du SDAGE, est que c'est quand même une région qui subit de plein fouet les effets du changement climatique. Parce qu'en plus, on est une île. La seule chance qu'on ait aujourd'hui par rapport à la Sardaigne, c'est la Sardaigne, c'est au plus haut, le Gennargentu à 1 800 mètres - je ne sais pas si vous connaissez ; chez nous, on est à 2 700 mètres. On a quand même une barrière qui nous permet de recevoir un peu plus d'eau, au m², que certaines îles. On est la seule île de Méditerranée où il n'y a pas eu de rupture d'alimentation, même en 2017, au moment où il y avait une sécheresse agricole importante.

Quand on parle de fuites, il n'y a pas de suite. Nous, on produit 50 millions de mètres cubes. Je peux vous dire que cette eau, à quelques milliers de mètres cubes, elles arrivent aux robinets et aux vannes. À un moment donné, nous avons aussi un combat. Je le dis aux gens qui siègent au Conseil d'extension de l'hydraulique. Ce combat des rendements est aussi un grand combat à mener. Il fait partie du défi qu'évoquait Jean-Martin et qu'évoquait Pierre.

M. le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. C'est fini. Il a conclu. Je mets aux voix ce rapport.

Protestations de la salle

Au temps pour moi. Excusez-moi. Il y a effectivement cet amendement numéro un qui va être présenté par Mme MARIOTTI. Ensuite, Xavier LUCIANI nous dira son point de vue sur cet amendement. Vous avez la parole, pardonnez-moi.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Pour recadrer un peu le débat. Il y a une enveloppe de 800 000 euros qui avait été budgétée pour tout ce qui relevait des études au sens large du terme lié aux impacts du changement climatique. Là, on nous demande, dans le cadre de ce rapport, de débloquer 550 000 euros sur ces 800 000, ce qui est parfait, pour déployer toute une série d'études qui pourraient nous permettre d'avoir une vision un peu plus claire de ce que l'on pourrait faire. Globalement, le rapport va dans le bon sens. Ce que nous souhaitons dire c'est que sur ces 550 000 euros, déployer aujourd'hui 100 000 euros pour une étude de désalinisation, dont on sait parfaitement qu'elle a déjà été menée dans plusieurs endroits similaires, et dont on connaît aujourd'hui - je ne veux pas dire qu'il ne faudrait pas non plus trop souvent mettre en place la désalinisation -, c'est un moyen de contourner les vrais problèmes. Si en eau brute, on est pratiquement à 80 ou 100 % de rendement réseau, tant mieux. J'ai quelques doutes. Ce n'est pas du tout de votre responsabilité, parce qu'en eau potable, croyez-moi, on est plutôt dans certains endroits, et je vois mon collègue, le maire de Belgodere qui acquiesce, quand on a 50 % de rendement réseau, on est ravis. Aujourd'hui, nous ne voudrions pas que la mise en place d'une éventuelle solution de désalinisation soit un moyen de contourner les vrais problèmes de gâchis ou de mauvaise gouvernance de l'eau, et je le dis aussi à l'échelle des communes. Là, on met tout le monde dans le même panier. Pour nous, non seulement le coût est prohibitif, c'est énergivore, et cela peut être absolument désastreux en matière d'impact sur l'environnement et les écosystèmes. Notre amendement souhaite retirer les 100 000 euros qui sont aujourd'hui consacrés ou qui seraient consacrés à l'étude d'opportunité de la désalinisation, et donc porter le montant total de 550 000 à 450 000 euros. Merci.

M. le Président TALAMONI

Merci Mme MARIOTTI. Je vais poser la question au représentant du Conseil exécutif.

Xavier LUCIANI

Je vais décevoir Mme MARIOTTI. Je ne suis pas un militant fervent de

cette étude. Le problème, encore une fois, je le dis avec mon âme et conscience, en bon enseignant, on a tout évolué. Nous ne sommes pas ici pour vous dire qu'on va dessaler l'eau de mer. On est là pour vous dire que nous allons étudier toutes les possibilités. 100 000 euros, c'est le plafond. Ça peut être une étude à 25 000 euros. Nous ne savons pas. Ce qui est sûr c'est qu'à un moment donné s'est posé en Corse ce problème dans d'autres endroits particuliers. On ne dit pas que demain, on va l'appliquer. On dit simplement qu'on doit réfléchir, parce que cela se fait partout en Méditerranée. Cela fait en Espagne, en Italie. On pose l'étude sans pour autant présager ou se prévaloir d'une quelconque mainmise des lobbys sur le dessalement. C'est simplement le fait qu'on va encore balayer encore de l'argent, avec bien sûr le concours de l'État et de l'agence de l'eau, sur d'autres études et dans d'autres domaines. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de ce type...

Vous avez compris que je partage parfaitement votre avis. Sauf que si demain à Rogliano, et j'y étais en 2017, Anne-Laure était avec moi, il me semble, dans la salle du Conseil de la communauté du port. Je la prends à témoin. Les élus locaux, à un près, étaient pour installer avec 700 000 euros, une unité de dessalement d'eau de mer. Les seuls qui se sont opposés sont là, attendez avant de faire ça. On est deux. Vous avez compris. A à un moment donné, il ne s'agit pas simplement de faire les choses. Il s'agit d'apporter une réponse scientifique pour dire aux villages concernés si ces projets sont faisables ou non. Ce que je veux dire, c'est que l'enveloppe ne sera peut-être pas de 100 000 euros. Elle sera peut-être de 50 000 euros. Peu importe. On a estimé a maxima ce type. Nous ne sommes pas là pour vous dire que nous sommes des militants de la désalinisation. C'est une solution ultime, mais on ne peut pas la mettre de côté. C'est comme pour d'autres problèmes, on essaie de balayer l'ensemble des solutions. Il y a d'autres propositions qui seront faites au cours de l'année, d'autres études.

À côté, quand on met les études de nappes avec le BRGM, c'est aussi une réponse pour le Cap. Le seul problème qu'on a avec le Cap, j'en parle deux secondes, ce qui nous pose problème c'est l'antimoine, notamment dans l'extrémité du Cap, Meria, Tomino, dommage que le maire de Tomino ne soit pas là. On ne sait pas si on peut puiser dans ces nappes, parce que le combat de la qualité de l'eau et surtout du fait qu'on est obligé, à un moment donné, de

rechercher l'ensemble des ressources. C'est une étude qui est plurielle. C'est-à-dire que l'on balaie l'ensemble des possibilités. La dernière, au bout, c'est de dessaler. Je vous rappelle quand même qu'en 2002, personne n'en a parlé, mais ça a coûté un million d'euros. Le m3 était, à mon avis, mais personne n'a rien dit, beaucoup plus cher, à mon avis, que les crus du Bordelais millésime 1950.

Je précise que, partageant votre avis, je suis défavorable à l'amendement.

M. le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix cet amendement, avec lequel le Conseil exécutif est d'accord tout en demandant de le rejeter.

Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix le rapport non amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁴

*** Raportu n^u 366 : revisione du u schema direttore d'accunciamentu e di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica**

*** Rapport n° 366 : Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse**

M. le Président TALAMONI

Il y a un autre rapport concernant l'eau. C'est le SDAGE de Corse et sa révision. C'est le rapport 366 et vous avez la parole.

²⁴ Délibération N° 19/423 AC

Xavier LUCIANI

Je vais essayer d'aller très vite. Le SDAGE, vous connaissez la problématique, c'est donc que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Corse. C'est un document qui court entre 2016 et 2021. Et là nous sommes à l'année charnière de sa révision, au bout de trois ans. Cela permet en même temps de préparer le futur SDAGE 2022-2027. Là c'est la mission eau, avec le comité de bassin, l'exécutif et l'office d'équipement hydraulique qui travaillent dessus.

C'est un document de planification SDAGE qui fixe la période de six ans pour des orientations qui relèvent, en gros, de cette gestion de l'eau qui soit équilibrée, en termes de ressources. On a aussi des objectifs de qualité et de quantité. C'est l'ensemble des problématiques que l'on a évoquées tout à l'heure et notamment ici, dans les enjeux à traiter, il y a l'économie de l'eau, c'est une priorité pour nous, mais aussi cette adaptation aux sources par rapport au changement climatique. Sachant qu'il y a aussi dans notre travail ce besoin de réduire les pollutions. Pollutions qui sont notamment dues aujourd'hui à un accroissement démographique, à une pression touristique et à une augmentation probable de la température et surtout. Nous avons besoin d'avoir une réduction des productions, protéger la santé en même temps, la préservation de la qualité rivière et aussi de la mer, parce que ça a une incidence aussi sur la Méditerranée. Il y a un travail qui se fait sur la prévention des inondations. Au dernier comité de bassin, pour ceux qui y étaient, nous sommes en train de mettre en place un plan vigi-crue sur l'ensemble de la Corse avec la DREAL et les stations de l'office de l'équipement hydraulique. Il y a plus de 30 stations qui vont nous permettre de travailler ce plan vigi-crue. Sachant qu'il y a quand même un petit défaut dans la cuirasse.

Nous avons en Corse deux radars - je fais un aparté, mais c'est important - sur la Punta depuis l'an dernier, et un sur la Plaine d'Aleria à lire. Il nous manque, je le dis en regardant Juliette PONZEVERA qui ne m'écoute pas, il y a un espace qui comprend le Nebbio, sa région et la région de Bastia, où la couverture radar est plus ou moins hasardeuse. Il manque en Corse un radar pour

couvrir la totalité de l'île. C'est important de vous le dire. Quand les Sardes ont une météo dite régionale, la Corse est quand même toujours sous Météo France avec une partie de son territoire important, puisque le Nebbio est soumis des fois à quelques débordements de la Liscu. le Nebbio et Bastia ont tout intérêt à revendiquer l'installation d'un radar sur la zone.

On vous propose de valider l'état des lieux. L'état des lieux est bien sûr un document qui a été travaillé en amont par le comité de bassin, qui a porté des amendements. J'espère que tout le monde a lu attentivement ce document qui fait quand même, je ne dirai pas le nombre de pages, mais cela me paraît un bon pavé. Ce document récapitule l'ensemble des actions et bien sûr des amendements. L'état des lieux est une actualisation des orientations qui prennent en compte un certain nombre d'éléments nouveaux, du contexte politique, loi NoTRE, GEMAPI, du contexte économique, avec l'évolution de la population, les flux touristiques, l'imperméabilisation d'un certain nombre d'espaces qui peuvent poser problème en matière de gestion de l'eau. Il est fait état du cadre réglementaire, des progrès de la science, avec de nouveaux éléments de connaissance qui sont acquis depuis. Il y a bien entendu des retours d'expérience sur la mise en œuvre. Ce rapport d'état des lieux du SDAGE va nous permettre d'amender les actions engagées, mais surtout de préparer le futur SDAGE 2022-2027. C'est un document qui quelque part pèse à peu près six à neuf ans.

M. le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. En l'absence de Mme GIUSEPPI, je vous donne lecture de la conclusion de l'avis de la Commission du Développement. La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes Per l'Avvene, Anda Per Dumane. Absence du groupe la Corse dans la République.

Comme personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁵

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

*** Raportu n^u 341 : Aghjustu à a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u spidali d’Aiacciu**

*** Rapport n^o 341 : Avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l’hôpital d’Aiacciu**

M. le Président TALAMONI

A Salute, u suciale, Bianca FAZI. Rapport 341 : Avenant à la convention de partenariat entre la CDC et l’hôpital d’Aiacciu. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président. Vous avez déjà voté la convention de partenariat entre la collectivité et l’hôpital d’Aiacciu relative à la mise à disposition d’un médecin pour pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune. C’est une disposition que nous mettons de manière gratuite. Le CEGIDD assure également de manière gratuite, la prévention, le dépistage et le diagnostic des virus, HIV, hépatites et l’ensemble des infections sexuellement transmissibles. Ceux-ci sont effectués par test classique ou par autoprélèvement. Le patient modifié bénéficie d’une prise en charge médicale et thérapeutique, et peut être orienté vers les services compétents du centre hospitalier. Les traitements post-exposition ne peuvent être délivrés que par un médecin infectiologue, selon la conformité des orientations nationales du CEGIDD. Par conséquent une mise à disposition d’un infectiologue de l’hôpital à raison d’une demi-journée par semaine est proposée dans les locaux d’Ajaccio. Il vous est donc proposé un avenant à la convention initiale pour intégrer cette intervention. Je vous remercie.

²⁵ Délibération N° 19/424 AC

M. le Président TALAMONI

Merci, il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁶

*** Raportu n^u 358 : Cunvenzionze di finanziamentu di u gruppamentu d'interessu publicu Casa di l'adulescenti di Bastia**

*** Rapport n° 358 : Convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le rapport 358 : convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président. Accueillir, informer, prévenir, promouvoir la santé, accompagner et prendre en charge dans une dynamique multidisciplinaire le mal-être des adolescents, représente la mission principale des Maisons des adolescents, MDA. Les professionnels investis doivent pouvoir partager leurs analyses, mettre en synergie leurs compétences et coordonner leurs actions grâce une organisation structurée de l'offre au niveau du territoire.

²⁶ Délibération N° 19/425 AC

Pour l'année 2019, il est proposé d'accorder un financement de 50 000 euros, pérenniser le soutien à la MDA, en adoptant la nouvelle convention de financement, qui est annexée au rapport qui vous est proposé, un engagement sur cinq ans. Nous sommes en partenariat avec la collectivité, l'ARS et la ville de Bastia. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme COGNETTI-TURCHINI s'est interrogée sur l'efficacité de ce dispositif dans le Cismonte. Les services ont indiqué que la Maison des Adolescents de Bastia a vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire. Ils ont souligné que cette politique était un souhait de l'ARS et précisé que le projet de reprise des consultations sur Calvi, mises en place par le Professeur RUFO était en cours.

Mme DENSARI a souhaité connaître les avancées du projet de la MDA sur Calvi. Elle a souligné qu'il semblerait que le choix du lieu ait été arrêté, mais a précisé qu'à titre personnel, ce choix ne lui semblait pas judicieux. Elle a étayé son propos en indiquant, par exemple, que la région d'Isula Rossa était pourvue de beaucoup plus de lycéens et de collégiens. Les services ont précisé que le choix n'était pas acté. Ils ont indiqué que le lieu d'accueil à Calvi n'était pas une MDA, mais une antenne créée par le Professeur RUFO à la demande de la municipalité. Cette demande a été réitérée à plusieurs reprises. Les services ont indiqué que les MDA étaient en charge de l'ARS et que la collectivité n'intervenait qu'à la marge. Ils ont précisé que les MDA devaient avoir un rayonnement sur toute la Balagne, et ont indiqué que l'ARS souhaitait que la Maison des Adolescents, qui administrera l'ensemble des activités de ce territoire, soit la Maison des Adolescents de Bastia. Les services ont souligné que l'ARS avait entériné le choix de ne pas structurer ce dispositif par micro région, mais par département. Ils ont ajouté que, concernant l'implantation des activités annexes, la question reste encore posée.

Mme COGNETTI-TURCHINI s'est félicitée de la Maison des Adolescents sur Bastia. Pour autant, elle a précisé que la ville était pourvue de beaucoup de structures venant en aide aux adolescents et a déploré que le monde rural ne soit pas fléché pour ce type de dispositif. Les services ont précisé que le projet serait global. Ils ont réitéré leurs propos concernant le choix de l'ARS sur un rayonnement départemental. Un engagement a été pris avec l'ensemble des intervenants sociaux pour que tout le territoire départemental soit couvert, y compris les zones rurales.

Mme SIMEONI s'est alors interrogée sur l'implantation d'antennes dans le milieu rural. Les services ont souligné que ces dispositifs antennes ou consultations seront construits au fil des besoins par les professionnels de terrain dans le cadre du projet. Mme SIMEONI a souhaité que lui soit précisé le choix des cinq années liant la collectivité au groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia. Les services ont précisé que cette convention actait uniquement le lien avec la Maison des Adolescents de Bastia, la seule sur le Cismonte. Ils ont indiqué que cette structure a intégré le réseau Rés'Ado 2B qui était financé par l'ex-Conseil départemental. Ce réseau avait pour objectif de mettre en lien l'ensemble des partenaires avec la Maison des Adolescents de Bastia. Ils ont ajouté que le financement de 50 000 euros correspondait au financement de la Maison des Adolescents ayant souligné qu'une réflexion était en cours pour l'élaboration d'un futur projet.

Mme SIMEONI a rejoint la réflexion pertinente de Mme COGNETTI-TURCHINI concernant la désertification des zones rurales et a souligné qu'elle espérait que soient intégrées dans le futur projet d'implantation d'antennes sur ces communes éloignées.

Mme DENSARI n'a pas participé au vote en tant que membre du Conseil d'administration de la Maison des Adolescents. Abstention de M. Pierre GHIONGA avec explication de vote. Il a souligné qu'une fois de plus l'ARS ne prenait pas en compte le statut particulier de la Corse, et qu'elle calquait ces politiques sur une vieille division départementale. L'engagement sur cinq ans ne permettant pas la création d'une Maison des Adolescents territoriale. Non-

participation du groupe Anda Per Dumane. Le reste de la Commission a voté favorablement.

M. le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

M. Pierre GHIONGA

Si, il y a mon explication de vote, mon abstention. Une fois de plus, l'ARS ne prend pas en compte le changement de statut de notre collectivité et continue à mettre des structures émietées sur toute la Corse, et toute la population ne bénéficie, pas tous les adolescents de Corse ne bénéficient pas de ces politiques. Je trouve que c'est scandaleux. C'est pour cela que je m'abstiens.

M. le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose Madame la Conseillère exécutive ?

Mme Bianca FAZI

Écoutez, nous avons bien pris note. Nous ferons remonter. Après, en ce qui concerne les territoires très ruraux, je pense que c'est un peu compliqué, parce qu'il n'y a pas de pédopsychiatres, ou même des psychologues, partout. C'est à étudier. Mais dans l'immédiat cela me semble compliqué.

M. le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁷

*** Raportu n^u 359 : Cunvinzioni tipu relativa a i scunciaturi vulintarii incù medicini**

²⁷ Délibération N° 19/426 AC

* **Rapport n° 359** : Convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses

M. le Président TALAMONI

Rapport 359. C'est la convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'étendre cette possibilité, d'avoir des interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses, à tout le territoire. La collectivité de Corse a pour mission d'organiser cette pratique de manière encadrée par la signature d'une convention avec un établissement de santé publique ou privée. Médecins et sages-femmes voient une opportunité de mise en place d'un service public de santé vers une population ciblée. Nos services se sont approprié les différentes procédures obligatoires et sont pourvus de personnels qualifiés. Nous avons recruté deux sages-femmes en 2019, ce qui a permis de développer et animer le réseau Contraception et IVG, de pratiquer des consultations et en fonction des situations, de pratiquer des IVG médicamenteuses. Il est donc disponible sur le Cismonte sur lequel il y avait un manque jusqu'à présent. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci, il y a un avis oral de la commission de la culture, Mme SANTUCCI. Je suppose qu'il est favorable.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Absolument Président.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole ?

M. Pierre GHIONGA

Si, pour féliciter. Là, tu as une dimension territoriale. Tu offres cette possibilité à toutes les femmes de Corse. Félicitations.

M. le Président TALAMONI

Nous allons avoir le vote de Pierre GHIONGA. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁸

*** Raportu n^u 364 : Messa à disposizioni di i lucali di a Casa di quartieru di Canni-Aiacciu**

*** Rapport n^o 364 : Mise à disposition de locaux de la Maison de quartiers des Canni-Aiacciu**

M. le Président TALAMONI

Rapport 364 : renouvellement de la convention de partenariat de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de quartier des Cannes, à conclure avec la commune d'Ajaccio. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la prévention et le soutien de la parentalité font partie de nos axes forts et sont portés par les actions de la PMI et de l'ASE. La mise en place de consultations médicales et d'activités artistiques, médiations artistiques, proposées dans le cadre des REAP, répondent aux objectifs de soutien, d'accompagnement et de rupture de l'isolement des familles fragilisées.

La PMI assure et organise les consultations d'enfants de 0 à 6 ans, et anime l'activité médiation artistique. Ce local est situé rue François Simongiovanni sur Ajaccio. Les services de la collectivité sont impliqués dans l'organisation du

²⁸ Délibération N° 19/427 AC

fonctionnement des consultations de la tête de cet atelier. La convention de partenariat est arrivée à expiration. Nous repartons sur une convention d'une durée de deux ans.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la conseillère exécutive. Madame SANTUCCI, je crois que c'est un avis favorable également ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avec une non-participation du groupe Ande Per Dumane.

M. le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.²⁹

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

*** Raportu n^u 344 : Partecipazione di a CDC à e spese di funziunamentu 2019 di l'osteria amministrativa AGRIA**

*** Rapport n°344 : Participation de la Collectivité de Corse aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant interadministratif (AGRIA)**

M. le Président TALAMONI

Rapport 344, je crois que c'est Lauda GUIDICELLI qui intervient dorénavant. Il s'agit de la participation de la CDC aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant interadministratif l'Agria. Vous avez la parole.

²⁹ Délibération N° 19/428 AC

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme vous l'avez compris, tout est dans le titre. Ce rapport concerne l'activité du restaurant administratif, dont l'État a confié depuis de nombreuses années la gestion de l'établissement à l'association Agria. Cette association, signe des conventions annuelles avec chacune des administrations utilisatrices du restaurant, en vue de définir notamment le montant de leur participation au titre de la prise en charge des frais de fonctionnement.

La participation de la collectivité de Corse s'élève pour 2019 à 17 944,98 euros, calculée par rapport au nombre de passages constatés en 2018, soit 5 141 sur un nombre de passages total s'élevant à 24 210. Il est à noter qu'en 2018, notre participation était de 11 905,74 euros. L'augmentation en 2019 est due à une sous-estimation des participations. Par conséquent, il y a un déficit d'exercice 2018, de 22 049,15 euros, qui a dû être intégré aux participations de 2019. De plus, la maintenance et l'entretien du matériel de cuisine, ainsi que des mouvements de personnel ont donné lieu à des dépenses non provisionnées. Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la signature de cette convention de financement pour 2019. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

M. le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³⁰

*** Raportu n^u 346 : Affare CdC/M. Barnay ordinanza di tassazione : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

*** Rapport n^o346 : Affaire CdC/M. Barnay ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le rapport 346 : affaire Collectivité de Corse contre Monsieur Barnay, ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

En 2016, le département du Cismonte a été rendu destinataire d'une requête en appel formé par M. Philippe BARNAY auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille. Il conteste le jugement du tribunal administratif de Bastia, en date du 4 juillet 2016, au terme duquel ledit tribunal a décidé de mettre à la charge du département et de M. Philippe BARNAY la somme de 11 760,52 euros représentant des frais d'expertise. La CDC a formé appel à l'encontre de l'ordonnance de taxation des frais et honoraires des experts judiciaires, rendue par la présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 26 juillet 2019.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a l'avis oral de la Commission des finances.

³⁰ Délibération N° 19/420 AC

Mme Anne TOMASI

Le rapport n'a pas été examiné par la Commission, faute de présence des services.

M. le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Je vais donc, à défaut de prise de parole, mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³¹

*** Raportu n^u 350 : Affare CDC / M. Barnay : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

*** Rapport n° 350 : Affaire CdC/M. Barnay : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

M. le Président TALAMONI

Alors, il y a le rapport 350. C'est toujours M. BARNAY. C'est une affaire Collectivité de Corse contre Monsieur Barnier, délégation d'ester en justice au président du Conseil Exécutif de Corse.

Mme Lauda GUIDICELLI

Cette fois-ci, en date du 8 juin 2017, le tribunal administratif de Bastia a rendu un jugement de condamnation, suite aux requêtes déposées par M. BARNAY, concernant un préjudice subi dû à des travaux de réaménagement de la route départementale 81, sur la commune de Bastia, réalisés par le Département. Le 7 août 2017, M. BARNAY interjette appel de la décision de condamnation précitée, en ce qu'elle n'a pas retenu la demande d'indemnisation de son préjudice financier et n'a condamné le Département à ne lui verser que la somme de 10 000 euros au titre d'une réparation des troubles de toute nature qu'il aurait pu subir. La Collectivité a formé un appel incident sur l'appel formé par

³¹ Délibération N° 19/430 AC

M. BARNAY à l'encontre du jugement du tribunal administratif de Bastia, par lequel le Département, aux droits et obligations duquel vient aujourd'hui, la Collectivité a été condamnée à verser à M. BARNAY une somme de 11 925,85 euros, outre celle de 52 263,77 euros au titre des dépens et 1 500 euros en application de l'article L61-1 du Code de justice administrative.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Comme le précédent, il n'a pas été examiné.

M. le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. À défaut de demande de prise de parole, je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³²

*** Raportu n^u 352 : affare CDC / SARL ANTONIOTTI/SARL SOCOTRA : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

*** Rapport n^o 352 : Affaire CdC/SARL ANTONIOTTI/SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

M. le Président TALAMONI

Rapport 352. Affaire Collectivité de Corse contre SARL ANTONIOTTI, SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif. Vous avez la parole.

³² Délibération N° 19/431 AC

Mme Lauda GUIDICELLI

Nous demandons à votre assemblée l'autorisation d'agir en justice dans le cadre de la procédure d'appel suivante contre les entreprises ANTONIOTTI et SOCOTRA.

M. le Président TALAMONI

Merci. La commission des finances a-t-elle vu ce dossier ?

Mme Anne TOMASI

Non plus.

M. le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole ?

Une intervenante

Est-ce qu'on peut connaître la raison, s'il vous plaît ?

Mme Anne TOMASI

Les services n'étaient pas présents pour le présenter.

M. le Président TALAMONI

Nous mettons aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³³

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

³³ Délibération N° 19/432 AC

*** Raportu n^u 339 : Mudificazione di u listinu di l'effittivi di a Culltività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019**

*** Rapport n^o 339 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Création et transformation de postes dans les établissements d'enseignement**

M. le Président TALAMONI

Rapport 339 : Modification du tableau des effectifs de la CDC —
Création et transformation de postes EPLE. Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. Ce rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs concernant les personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement. Ces créations de postes visent à améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des élèves dans les EPLE, et sont élaborées en concertation avec les gestionnaires et chefs d'établissement.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, il vous est proposé d'implanter :

- un poste d'adjoint technique territorial au collège de Biguglia ;
- un poste d'adjoint technique territorial au lycée technique pôle Vincensini de Bastia ;
- un poste d'adjoint technique territorial au collège de Cervione ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2e classe au sein du collège de Montesoro ;
- un poste d'adjoint technique territorial au lycée professionnel maritime aquacole de Bastia.

Il vous est donc proposé de créer les postes suivants :

- quatre adjoints techniques ;
- cinq adjoints techniques principaux de 2e classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs. Si l'un des postes ouverts devait être

occupé par un agent non titulaire. Il est précisé que la rémunération allouée sera celle que perçoit un fonctionnaire au premier échelon du grade d'adjoint technique.
Je vous remercie

M. le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Oui, Monsieur le Président. Un avis favorable.

M. le Président TALAMONI

Pas de demande de prise de parole ? Je mets donc aux voix ce rapport.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

Le rapport est adopté.³⁴

*** Raportu n^u 356 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettivita di Corsica – criazioni di posti**

*** Rapport n°356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de LUCCIANA**

M. le Président TALAMONI

Le rapport 356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Lucciana. Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. Il vous est proposé de renouveler la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Lucciana afin d'y assurer le suivi et la bonne conduite de la finalisation du projet du musée de Mariana.

³⁴ Délibération N° 19/433 AC

Cette mise à disposition a reçu un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine et de celle d'accueil. Ce serait une durée de huit mois à compter du 1er décembre 2019, et le caractère onéreux de la mise à disposition implique le remboursement du traitement et de charges salariales induites à l'employeur à hauteur de 7,8 heures de travail par semaine en moyenne. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, Monsieur le Président.

M. le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³⁵

*** Raportu n^u 373 : Ditarminazioni di i parcintuali par l'avanzamentu di gradu in senu à a Cullittività di Corsica**

*** Rapport n° 373 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse**

M. le Président TALAMONI

Le rapport suivant est le 373 : détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la CDC. Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. Ce rapport a pour objet la détermination des ratios

³⁵ Délibération N° 19/434AC

d'avancement de grade au sein de la collectivité de Corse. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Le Comité technique doit à ce titre émettre un avis sur les ratios d'avancement de grade pour l'année 2019. Le présent rapport pourrait être amendé en ce sens.

En 2018 afin de tenir compte du contexte spécifique, lié à la création de notre collectivité, il avait été proposé à titre exceptionnel de fixer les ratios promus et promouvables à 100 % pour chaque grade, dès lors que les statuts particuliers le permettaient. L'application de ce ratio exceptionnel a permis de garantir aux agents, dans le contexte de changement majeur qu'ont constitué la création de notre collectivité et la construction de sa nouvelle organisation, la reconnaissance du travail de qualité qui a été collectivement engagé et fourni pour répondre à cet objectif. Il avait été précisé aux partenaires sociaux que ce ratio de 100 % était retenu à titre tout à fait exceptionnel, et en relation avec les conditions particulières liées à la fusion. Il importe aujourd'hui de fixer les nouveaux ratios applicables. Ceux-ci ont été établis en continuant de privilégier la dimension sociale qui caractérise la politique de gestion des ressources humaines de la Collectivité, tout en tenant compte des facteurs suivants : les contraintes budgétaires et l'effort financier très important consacré aux conditions d'emploi des personnels, et notamment à l'accent social et régime indemnitaire des agents.

Ces propositions sont basées sur des orientations générales intégrant une approche différenciée des situations statutaires en 2019. Les principes proposés sont les suivants. En matière d'avancement de grade, un ratio à 100 % est envisagé pour les nominations consécutives à la réussite à un examen professionnel. Si la manière de servir de l'agent le justifie. Lorsque pour un même grade et des possibilités de nomination existent par voie d'examen professionnel et par voie d'ancienneté Il est proposé de retenir a minima le même nombre de nominations pour chacune des deux voix. En conséquence du nombre de postes produit par l'application du ratio évoqué au premier paragraphe. Une exception à ce principe pourrait concerner le grade d'assistant de conservation principal de première classe dont l'analyse avait fait l'an passé l'objet d'un renvoi à 2019, afin d'autoriser la nomination des trois agents promouvables. Si le nombre de promouvables est

inférieur ou égal à 15 agents, ce même ratio de 100 % est proposé. Une exception doit néanmoins être avancée pour les nominations au grade d'attaché hors classe. En effet, compte tenu du niveau important de responsabilités exercées par ces agents, une limitation à deux nominations à la voie principale est proposée, s'agissant des agents des assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle. Il y a 132 agents promouvables dans ce grade. Il est proposé de favoriser les nominations, d'une part des agents placés en situation d'encadrement afin de reconnaître leur engagement et d'autre part, celle des personnels se rapprochant de l'âge de la retraite, sous réserve de l'appréciation de la manière de servir. Le ratio proposé en vertu de ces orientations permettrait la nomination de 30 agents.

Pour les catégories C, le nombre d'agents promus ayant été très majoritaire en 2018, en raison du grand nombre d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade en 2019, le ratio global proposé sur cette catégorie, tous grades confondus, est de 51 %. Il convient également de préciser que le ratio d'avancement de grade, y compris à 100 %, n'engage pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancement.

M. le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. S'il vous plaît, vous devriez vous agiter moins brillamment, et si possible de ne pas vous agiter du tout. Mais c'est peut-être trop demandé. Il y a un avis oral à la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, Monsieur le Président.

M. le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Si ? Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président. Vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère exécutive, avec ce rapport, il appartient à notre assemblée, après l'avis du Comité

technique de fixer le taux de promotion de grade d'avancement. À ce titre, lors du Comité technique du 13 novembre, je vous ai alerté sur ces ratios, car ils étaient à mon sens insuffisants. Mon collègue Hyacinthe VANNI était de mon avis sur ce point. À titre exceptionnel, et vous l'avez rappelé, en 2018, à la création de notre Collectivité, il avait été proposé des ratios promus et promouvables à 100 %.

Nous comprenons aujourd'hui qu'en l'état, et au vu des contraintes budgétaires, nous n'appliquons pas la même règle. Malgré tout, nous avons trouvé au sein du Comité technique un point d'équilibre et je vous en remercie. Nous avons pu valider ces ratios.

Je voulais faire une parenthèse à l'occasion de ce rapport. Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, la Collectivité de Corse, sans ses agents, n'est rien. Ce sont les agents qui font la Collectivité de Corse. Ce sont eux qui sont sur le terrain. Nous félicitons très souvent, en Commission, en réunion, ici même dans cet hémicycle, les services pour le travail qui est accompli. Et pourtant, vous le savez, mes chers collègues, il y a un malaise social. Plusieurs syndicats n'ont pas assisté dernièrement au Comité technique. Vous l'avez regretté, je l'ai également regretté. Je pense que c'est une manière de nous alerter, de vous alerter. Tout comme ce matin, l'on fait des agents du Secrétariat général. Je pense qu'il faut prendre tous ensemble en compte ces difficultés.

Dans la création de cette collectivité, même si elle est compliquée, nous devons renouer le dialogue, je vous le demande, Président, afin qu'il n'y ait plus ce malaise. Du moins qu'il y en ait moins. C'est pourquoi j'insiste sur ce point. Je l'avais déjà dit, j'avais déjà pris position pour les agents de Secrétariat général. Il faut régler ce temps de travail, parce que cela peut impacter nos travaux, et nous le voyons aujourd'hui. Donc je vous demande, collectivement, de renouer le dialogue et de travailler de la meilleure des manières pour que nos travaux avancent. Je vous remercie.

M. le Président TALAMONI

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donner la parole à l'Exécutif sur cette intervention. C'est le président du Conseil exécutif qui

répond.

Le Président SIMEONI

Renouer le dialogue, non, parce que le dialogue n'a jamais cessé. Il n'a jamais cessé, sauf quelques poussées de fièvre. Par contre, il faut le renforcer, l'approfondir en améliorant la qualité, avec toutes celles et tous ceux qui concourent au bon fonctionnement de cette institution.

C'est le cap que nous nous sommes fixé. C'est celui que nous tenons, y compris ensemble. Je tiens à saluer la participation des élus au CT et au CAP, avec une présence, notamment pour certains et certaines d'entre eux qui est constante. C'est aussi un signe concret de notre volonté de faire fonctionner pleinement les instances paritaires. Donc oui, bien sûr, il y a des difficultés inhérentes à ce processus de fusion unique. Il y a des réussites aussi. Des réussites dont je dois dire quelques mots, y compris dans un contexte où il y a des mécontentements qui s'expriment et qui se sont exprimés. Ce n'est pas les relativiser que de rappeler les réussites, parce qu'on a avancé sur le régime indemnitaire, on a avancé sur le temps de travail, nous avons avancé sur l'action sociale de façon générale. Il reste encore bien sûr des points à régler et je souhaite qu'ils le soient le plus vite possible et de la façon la plus satisfaisante possible.

Merci.

M. le Président TALAMONI

Merci Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³⁶

*** Raportu n^u 375 : Mudificazione di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019**

³⁶ Délibération N° 19/435 AC

* **Rapport n° 375** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019

M. le Président TALAMONI

Rapport 375 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019. C'est le rapport 375. C'est le président du Conseil Exécutif qui le présente.

Le Président SIMEONI

Par délibération en date du 8 mars 2018 ont été créés l'ensemble des postes nécessaires au lancement du dispositif de la bourse aux emplois pour les fonctions de direction, et plus généralement pour l'encadrement de premier niveau. Ainsi, il avait été créé un contingent de postes mobilisables pour cette première étape de structuration, laquelle a été accomplie. Certains postes initialement créés ont été pourvus, d'autres ne le sont pas. Le volant de postes restants est donc devenu inopérant. Il convient de les supprimer dans les proportions évoquées dans ce rapport.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des besoins en fonctionnement et afin de prendre en compte l'évolution de la situation à l'initiative des agents, la Commission administrative paritaire se réunira pour émettre un avis sur les avancements et promotions de grade au titre de l'année 2019. C'est dans ce cadre-là qu'il convient de créer pour les besoins en matière d'avancement de grade pardon un certain nombre de postes qui sont détaillés aux pages trois et quatre du présent rapport.

Par ailleurs, pour les agents de la Collectivité actuellement recrutés en contrat d'avenir, c'est l'engagement social que nous avons pris. Ce sont des contrats d'avenir, je le précise, qui ont été conclus avant la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, le 1er janvier 2018. L'engagement était d'essayer de conserver ces contrats d'avenir. Afin d'envisager la pérennisation des situations respectives de ces huit agents de la collectivité, nous avons créé de manière prévisionnelle huit postes d'adjoint technique. En cas d'avis négatif, quant à leur pérennisation liée à la manière de servir de ces agents, ces postes seront supprimés.

J'insiste aussi sur le fait que l'évaluation par l'autorité hiérarchique doit se faire pleinement. Si l'on n'arrive pas, y compris dans sa période probatoire, à démontrer que l'on a envie d'être agent de la collectivité de Corse, il est indispensable, Monsieur le DGS, qu'il puisse y avoir une notation qui vient sanctionner d'éventuelles déficiences. Il n'y a pas de raison de considérer que c'est un droit acquis. Il y a des dizaines, peut-être même des centaines de jeunes et moins jeunes, qui souhaiteraient occuper un emploi à la collectivité de Corse. Il ne serait pas juste que certains aient des emplois alors qu'ils n'ont pas fait leurs preuves et que d'autres ne soient pas mis en mesure de les faire. Je tenais à le dire. Je fais confiance à la hiérarchie pour apprécier de façon juste et équitable pour valoriser, lorsque le comportement le justifie, et pour sanctionner lorsque le comportement est insuffisant.

Par ailleurs et enfin, par délibérations successives en date du 23 mai 2019 et du 25 juillet 2019, il a été acté le principe de reprise de l'activité de gestion de la partie terrestre du domaine du Conservatoire du Littoral sur la pointe du Cap Corse à la dissolution effective de l'association Finocchiarola, et la reprise des personnels de l'association par la Collectivité de Corse, la création au tableau des effectifs de la collectivité des emplois destinés à accueillir ces personnels. Il s'agit en fait de deux personnes. Les conditions de rémunération d'un des deux agents intégrés ont été modifiées. En effet, l'agent dont il s'agit ne relève plus d'un cadre d'emploi de catégorie C, mais de cadre d'emploi des techniciens relevant de la catégorie B de la filière technique. En conséquence, on supprime un des deux postes et on le recrée pour pouvoir accueillir cet agent et l'intégrer dans le grade et la fonction qu'il occupe.

M. le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

M. le Président TALAMONI

Il y a une demande de prise de parole. Vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je profite de ce rapport pour réitérer une demande que nous avons faite. La gestion RH dans la Fonction publique est compliquée pour les non-initiés, d'où l'obligation de simplifier. Est-ce que vous pourriez, Monsieur le Président, pour une session future, nous communiquer un listing des postes non pourvus, des cadres ou agents sans affectation et de ceux qui ont accepté ou bénéficié d'une mobilité. Merci.

M. le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Le Président du Conseil exécutif va répondre.

Le Président SIMEONI

Sans problème. Je précise qu'en ce qui concerne les mobilités, on a défini des règles qui permettent - sauf qu'il y a eu un certain nombre de cas liés à des considérations sociales ou familiales - une mobilité encadrée par un corpus de règles qui donnent de la lisibilité, de la prévisibilité et de l'équité. Je demande que ces éléments soient préparés et qu'ils soient mis à la disposition de l'assemblée.

M. le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.³⁷

Nous sommes pratiquement arrivés à l'heure à laquelle doivent s'interrompre nos travaux, c'est-à-dire 20 heures. Monsieur le Secrétaire général

³⁷ Délibération N° 19/436AC

m'a fait part de la décision des membres du Secrétariat général de quitter l'hémicycle. Par conséquent, je ne suis plus en mesure de poursuivre les travaux de l'Assemblée de Corse et je suis contraint de suspendre ces travaux jusqu'à demain matin. Je vous propose demain matin à 10 heures, Monsieur le Président du Conseil Exécutif.

Le Président SIMEONI

Il y a encore six minutes, cela pouvait peut-être servir pour voter le rapport sur le règlement, mais on le votera demain. Ce n'est pas un problème.

M. le Président TALAMONI

Le problème est qu'il y a des amendements qui sont au tirage. Voilà, oui, vous avez la parole, chère collègue.

M. Xavier LACOMBE

Monsieur le Président, ce qui pourrait être proposé, c'est de commencer plus tôt demain.

M. le Président TALAMONI

À 9 heures ? Vous vouliez qu'on commence à six heures.

M. Xavier LACOMBE

À titre personnel, ça ne dérange pas. Le problème comme vous le savez très bien est qu'on se donne rendez-vous à dix heures et qu'on commence à 11 heures. Si on se donne rendez-vous à 8 heures 30, peut-être qu'on commencera à 9 h 30 ?

M. le Président TALAMONI

À mon avis, on va commencer à dix heures, sauf, je suppose que nous vous en ferons partie vous et moi, ceux qui vont venir quand même, et qui vont boire le café pendant une heure et demie. Moi, je pense qu'il vaut mieux dire neuf heures. On essaie neuf heures. Je vous demande instamment d'être présents à neuf

heures, tout en sachant ce que ce genre de demande peut avoir d'efficace. Nous suspendons la séance. Nous nous retrouvons demain à neuf heures précises.

ANNEXES

AMENDEMENTS

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE BASSIN
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE****Rapport n° 365****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : MME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE PER
L'AVVENNE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. Dans le rapport (page 2), l'item (et le paragraphe correspondant) intitulé « *Mesure A.4 : Mener une étude sur l'opportunité du recours à la désalinisation en Corse* » est **supprimé**.
2. Dans le rapport (page 4), et dans l'article 1 de la délibération, au sein du récapitulatif financier, la ligne intitulée « *Etude opportunité de la désalinisation 100 000 €* » est **supprimée**. Le montant total est ajusté en conséquence : « 550 000 € » est **remplacé** par « 450 000 € ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE****POUR : LES GROUPES « PER
L'AVVENNE » ET « LA CORSE DANS
LA REPUBLIQUE »**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du « 1.2 Date limite de réception des demandes d'aides », à la fin de la première phrase, les mots « **ou N+1** » sont supprimés.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
A L'UNANIMITE
Sous-amendé***

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À
L'UNANIMITE**

*Sous-amendement substitutif : **Après N+1 ajouter** la phrase suivante : Les dossiers complets seront individualisés dans l'année.

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 12 du règlement, au sein du tableau relatif à la dotation quinquennale, la dotation de base pour les communes de 1001 à 3000 habitants fixée à 115 000 euros est assortie des mots suivants : « **+10% de bonification** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 12 du règlement, au sein du 3.3 relatif à la dotation quinquennale bonifiée, sur la première phrase du bonus aux communes dotées d'un PLU, et à la page 14, au premier paragraphe du 3.7 relatif à la dotation quinquennale communautaire bonifiée, les mots « trois premières années » sont remplacés par les mots « **cinq premières années** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

**POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 13 du règlement, au sein du 3.5 sur les taux d'intervention des communes, au 1^{er} item concernant le financement à 80% sur une seule opération, le seuil de communes passe de 3000 à « **1000 habitants** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

**POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 15 du règlement, au sein du tableau des opérations éligibles aux dispositifs de droit commun, pour la partie 1 relative à la voirie et aux aménagements divers, le plafond de dépenses éligibles pour l'assistance et maîtrise d'ouvrage passe de 10% à 15%.

*** AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE
A L'UNANIMITE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :****A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 29 du règlement, **le tableau de la dotation Ecole est ainsi modifié:**

- Communes de moins de 350 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 600 000 euros à 1 million d'euros
 - Communes de 350 à 1000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 800 000 euros à 1,2 million d'euros
 - Communes de 1000 à 3000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 1,15 million d'euros à 1,5 million d'euros
- ⇒ Le prévisionnel total de la Dotation Ecole est adapté en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR : LES GROUPEs « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 29 du règlement, après le 5) Dotation Ecole, est insérée une nouvelle partie, ainsi rédigée :

6) Création d'un fonds spécifique pour le patrimoine religieux bâti non classé, hors dotation quinquennale.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 8****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 35 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, dans le paragraphe relatif à la prise en compte de la présence d'un CET, les mots entre parenthèses « **sous maîtrise d'ouvrage public et** » sont supprimés.

*** AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 9****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 36 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, la phrase « le taux d'intervention sera porté systématiquement à 80% » est complétée par les mots suivants : « **pour les communes hôtes et les EPCI auxquels elles sont rattachées** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :****TOMBE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376

AMENDEMENT N° 10

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 42 du règlement, à la fin du 10/ Amendes de police), la phrase suivante est supprimée : « **Une même opération ne peut cumuler un financement au titre de ce dispositif et un autre au titre de la dotation quinquennale** ».

* AVIS DE LA COMMISSION :

DEFAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 11****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de permettre une réactivité en cas d'urgence et en application du droit. En effet, l'arrêt rendu le 28 décembre 2001 par le Conseil d'Etat et le décret en date du 2 février 2011 autorisent l'envoi de e-mail « AR ». La loi du 21/07/2016 a régularisé définitivement cette situation aussi il est proposé l'amendement suivant.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 4 du règlement****Après** : toute demande doit être adressée de façon impersonnelle par courrier »**AJOUTER** : « *physique ou électronique* »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
A L'UNANIMITE**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE

EXPOSE DES MOTIFS

Dans les faits, les communes ne disposent pas de promesse de vente en cas d'acquisition de propriété bâties ou non bâties.

Aussi il est proposé l'amendement suivant.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 5 du règlement : POINT 1.3 dans la liste des "pièces complémentaires à fournir selon la nature du projet. :

SUPPRIMER : "Promesse de vente en cas d'acquisition de propriétés bâties ou non bâties"

REPLACER PAR : "*Délibération actant la volonté de procéder à l'acquisition de propriétés bâties ou non bâties*".

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

TOMBE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 13

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les délais d'instructions actuels ne permettent en aucune façon aux communes et EPCI d'être maître de leur calendrier d'exécution, aussi il est proposé de borner définitivement les-dits délais à compter de la réception de dossiers complets.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 5. point 1.4 :

SUPPRIMER : "Les demandes d'aides font l'objet d'une instruction par les services de la Collectivité de Corse."

REPLACER PAR: "*Une fois complets, les dossiers de demandes d'aide feront l'objet d'une instruction dans un délai de deux mois maximum.*"

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

/POUR : LES GROUPES « PER
L'AVVENE » ;
« LA CORSE DANS LA
REPUBLIQUE »
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER
DUMANE »

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376****AMENDEMENT N° 14****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais actuels entre la réception de la notification et la prise de l'arrêté attributif sont parfois très longs et préjudiciables à la gestion des dossiers.. La proposition du règlement d'un délai de deux mois pour fournir ces deux documents à compter de la décision du conseil exécutif de Corse ne se justifie pas, d'autant que les systèmes d'information actuels permettent de tout automatiser.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 5 : point 1.5 ligne 2 du paragraphe 2****SUPPRIMER "2 mois" et REMPLACER PAR : "15 jours."***** AVIS DE LA COMMISSION :****RETIRE**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE

EXPOSE DES MOTIFS :

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 12 - Point 3.3 :

SUPPRIMER le paragraphe et le REMPLACER PAR :

"Un bonus de 20% sera accordé aux communes se dotant d'un PLU ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure .

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

RETIRE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 16

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE
XPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 14 - point 3.7

SUPPRIMER : "Les EPCI qui disposeront d'un document de planification intercommunale définitif durant les trois premières années de la période de dotation quinquennale"

REEMPLACER PAR :

Un bonus sera accordé aux EPCI se dotant d'un PLUI ou d'un SCOT ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure

Par voie de conséquence, **SUPPRIMER** le paragraphe 2 : "le droit à l'octroi de cette bonification sera suspendu et ce dans l'attente de la décision définitive de la juridiction administrative relative à leur légalité."

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 17

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Faisant suite à une demande portée par M. le Président de la communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu et le M. le Maire de Vighjaneddu relative notamment à la prise en compte des nuisances supportées par les intercommunalités accueillant des centres de stockage, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre du Fonds de Territorialisation, aux EPCI. Le Conseil exécutif en accord avec les délibérations votées par l'Assemblée de Corse, élargit les dispositions relatives aux communes aux EPCI. Il est précisé que cette disposition s'applique uniquement pour des centres de stockage sous maîtrise d'ouvrage public.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page du rapport : 17

paragraphe : 3^{ème} paragraphe du rapport et page 34/35 du règlement des aides.
Remplacer par : En cohérence avec la logique de solidarité promue par le présent règlement, les communes et **EPCI** ayant accueilli depuis l'entrée en vigueur de la délibération N°18/420 du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'actions sur les déchets 2018-2021 ou les communes et EPCI qui accepteront d'en accueillir un (sous maîtrise d'ouvrage public et conforme aux prescriptions du plan votées par la Collectivité de Corse) à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, ont la possibilité de solliciter l'intervention du Fonds de Territorialisation pour le financement de projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune et de l'**EPCI** et permettant ainsi aux décideurs locaux de définir un choix équilibré d'infrastructures et d'équipements dont un territoire peut disposer.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte

**ABSTENTION : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ET « LA CORSE DANS LA
REPUBLIQUE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 18**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par Monsieur le Maire d'E Ville di Petrabugnu relative aux surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale et supportés par les Communes et EPCI sur des travaux de voirie et/ou de construction, réhabilitation. Il est proposé de prendre en compte ces surcoûts en octroyant une bonification de 10 % du taux d'intervention, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 10 : Point 2 du Règlement : modalités spécifiques à certains dispositifs

Rajouter un paragraphe intitulé « taux d'intervention »: Pour les communes et les EPCI concernées par la présence d'amiante environnementale sur leur territoire, une bonification de 10% du taux d'intervention sera accordée pour les opérations de voirie, de construction et/ou de réhabilitation pour lesquelles les surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale sont avérés, vérifiés par les services techniques compétents et dépassent 20% du montant de l'opération.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE A
L'UNANIMITE**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 19

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au règlement d'aides :

Point 3.5 - opération bonifiée

AJOUTER : Dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une seule fois par période de dotation quinquennale, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES
ET TERRITOIRES 2020/2024
Rapport 376**

AMENDEMENT N° 20

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

**Dans le règlement au point 3.3 « Dotation quinquennale bonifiée » :
AJOUTER après « Plan local d'urbanisme définitif » par voie d'élaboration ou de
révision.**

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte A
L'UNANIMITE**